



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

H 301/1 (1)



300058328T



IH. 301/1 (1)

BRACCIOLINI, P.

de

BRACCIOLINI, P.

Les facettes de
Pogge. (1878).

Vol. 1



MODERN LANGUAGES FACULTY LIBRARY
TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY OF OXFORD

Transferred to Taylor Library

This book should be returned on or before the
date last marked below.

6-1-05

-3. MAY 1969

15. JUN 1970

20. MAY 1975

PD
17



*If this book is found please return it to the above
address—postage will be refunded.*

TNR.18670







37/1

LES FACÉTIES

DE

POGGE



TOME I



LES
FACÉTIES
DE
POGGE

Traduites en Français, avec le Texte Latin

ÉDITION COMPLÈTE

TOME I



PARIS
ISIDORE LISEUX, ÉDITEUR
Rue Bonaparte, n° 2
1878



AVERTISSEMENT ¹



Les *Facéties* restent l'œuvre la plus populaire de Pogge, et, si bizarre que ce rapprochement paraisse, la moins connue. Il n'en existe pas en Français de traduction complète; celle-ci est la première qui présente Pogge tel qu'il est, sans le mutiler ou le travestir. L'ancienne imitation attribuée à Guillaume Tardif, Lecteur du Roi Charles VIII, et imprimée vers la fin du xv^e siècle, n'est qu'une paraphrase. Elle ne contient d'ailleurs que *cent douze* contes sur *deux cent soixante-treize*, et le choix n'est pas très-judicieux, car l'auteur a éloigné, non ce qui pouvait paraître un peu gaillard (les gens du xv^e et du xvi^e siècle n'étaient pas si pudibonds), mais ce qui regardait les vices du Clergé, matière

1. Placé en tête de notre première édition, parue le 25 Mars 1878 (2 vol. in-18 Elzevirien, tirés à 750 exemplaires).

inépuisable aux railleries, dans ce temps-là ; pour ce qu'il a conservé, il change le lieu de la scène, invente des noms aux personnages et fait tout un roman ¹. Il goûtait Pogge, cependant, ce bon

1. Comme exemple, voici le début de sa traduction, tel que nous le trouvons dans l'édition de Jehan Bonnefons, Paris, 1549, et, avec des rajeunissements d'orthographe, mais sans modifications essentielles, dans celle de Jean-Frédéric Bernard, Amsterdam, 1712 :

CONTE PREMIER. — D'un pauvre pescheur qui loua et despita Dieu tout en une heure.

Ès parties de Lombardie auprès de a mer est une petite ville nommée Cajette, en laquelle ne demouroient que tous povres gens, et dont la plus part n'avoient que boire ne que manger, fors de ce qu'ilz poyoient gagner et assembler en pescherie. Or est ainsi que entre eux Cajettans, fut ung nommé Navelet, jeune homme, lequel se maria à une moult belle jeune fille, qui se mist à tenir son petit ménage, et est assez vray semblable, veu la grandeur luccative dont il estoit, qu'il n'avoit pas de toutes monnoies pour change tenir ; dont il n'estoit pas fort joyeux, et non pas de merveilles : car gens sans argent sont à demy mors. Or est vray que pour la petite provision que ce povre jeune homme faisoit en la maison, sa femme souvent le tourmentoit et tempestoit, et si luy donnoit grandes reproches : tellement que le povre compagnon, comme tout désespéré, proposa de s'en aller dessus la mer, et de laisser sa femme, en espérance de gagner, et de ne retourner jamais en sa maison, ne au pays, tant qu'il eust aucune chose conquesté. Et a doncques mist à point toutes ses besongnes, et fist toutes ses réparations aux navires, avecques aucuns certains complices et compagnons que il avoit. Partit d'avecques sa femme, laquelle il laissa en une povre maisonnette toute descouverte, ayant seulement ung petit lict, dont la couverture ne valloit comme riens. Et s'en alla dessus mer, là où il y fut près de cinq ans ou

Guillaume Tardif ; il l'appelle, dans son Épître au Roi, « le bien litéré et facétieux homme, Poge » Florentin », et il le loue d'avoir usé, « selon » la matière subjecte, de termes Latins fort

plus, sans revenir. Or advint que tantost après que ce dict gallant fut party, un Quidam, qui estoit tout de loisir, voyant la beaulté de ceste povre jeune femme (que son mary par povreté avoit habandonnée), vint à elle, et l'exhorta par belles parolles, dons et promesses qu'il luy feist, tant qu'elle se consentit à faire sa volenté, et mist en oubly la foy de mariage qu'elle avoit promise à son mary. Ainsi recouvrit la povre femme pour son mary ung amy, lequel la vestit plaisamment, et luy donna un très-beau lict et belle couverture, luy feist refaire sa maison toute neufve, la nourrit et gouverna très-bien : et qui plus est, à l'aide de Dieu, et de ses voysins, en succession de temps luy feist trois beaulx enfans, lesquelz furent honnestement eslevez et nourris, tant qu'ilz estoient ja tous grans, quant le mary de la mère (qui estoit desjà oublié) retourna : lequel au bout de cinq ans ou environ arriva au port de la cité, non pas tant chargé de biens qu'il avoit espoir quand il partit. Après qu'à ce povre homme fut descendu sur terre, il s'en alla en sa maison, laquelle il veit toute réparée, sa femme bien vestue, son lict couvert d'une belle couverture, et son mesnage très-bien empoint. Quant cest homme veit cest estoit, ainsi que dict est, il fut moult esbahy, et demanda à sa femme dont ce procédoit. Premier, qui avoit esté cause de refaire la maison, de la revestir si bien, qui luy avoit donné son beau lict, sa belle couverture, et généralement dont estoient procedez et venus tant de biens à la maison, qu'il n'y avoit au devant qu'il partist. A toutes les demandes que ce mary feist à ceste femme, elle ne respondit aultre chose : sinon que la grace de Dieu les luy avoit envoyez, et luy avoit aidé. Adonc commença le povre homme à louer Dieu, et luy rendre grace de tant de biens qu'il luy avoit envoyez. Tantost après arriva dedans la maison ung beau petit enfant environ de l'aage de trois ans,

» élégamment exquis et rhétoriques; » mais, en ne voulant donner que « la substance et l'intention de ses joyeux devis », il les a étrangement défigurés. Les éditions qui suivirent, celles de Jehan Bonnefons (1549)¹, de Nicolas Bonnefons vers 1575), de Cousturier (1606), et de Jean-Frédéric Bernard (Amsterdam, 1712), ne sont que des reproductions ou des rajeunissements de la première. Celle d'Amsterdam, où les contes

qui se vint frotter encontre la mère, ainsi que la mère l'admonnestoit. Lors le mary se voyant tout esbahy commença à demander qui estoit celluy enfant. Elle respondit qu'il estoit à eulx. Et le povre homme tout estonné demanda dont il luy estoit venu, que luy estant dehors, et en son absence, elle eust conceu et enfanté ung enfant. A ceste demande répondit la jeune femme, que ce avoit esté la grace de Dieu qui luy avoit envoyé. Adonc le pauvre homme, comme tout hors du sens et enragé, commença à maugréer et despiter Dieu, que tant sollicitement s'estoit meslé de ses besounges et affaires; qu'il ne luy suffisoit pas de se mesler des affaires de la maison, sans qu'il touchast à sa femme, et luy envoyer des enfans. Ainsi en peu d'heure le povre homme loua, maugréa et despita Dieu de son fait. En ceste facecie est donné à entendre que il n'est rien si subtil et malicieux que une mauvaise femme, rien plus prompt ne moins honteux pour controuver mensonges et excusations. Et à ceste cause qu'il n'est homme si ygnorant que aucunesfois ne congnoisse ou apperçoive une partie de sa malice et mensonge.

1. Paris, Jehan Bonnefons, 1549, in-4° Gothique; c'est la seule édition Française que possède la Bibliothèque Nationale (Y², 1542, Réserve). Cette édition paraît donner, dans toute son intégrité, le texte de Guillaume Tardif.

sont réduits à *soixante-treize*, est la plus commune, et, quoiqu'elle se vende cher, la moins estimable; chaque anecdote y est accompagnée de remarques insipides. L'anonyme qui s'est avisé de faire ce petit travail (David Durand, ou, selon Barbier, l'éditeur Jean-Frédéric Bernard), a voulu tirer, de contes pour rire ou de libres reparties, des sentences morales, des déductions philosophiques! L'enfant, dans son *Poggiana*, s'est préoccupé de leur côté historique, et n'a pas été beaucoup plus heureux; il a extrait du recueil une centaine d'anecdotes, pour les accommoder à sa guise, les abréger, leur donner du trait, et les mêler à d'autres, de provenances étrangères. Ils auraient tous entrepris de prouver que Poggio n'était ni un homme d'esprit, ni une fine plume, qu'ils n'eussent pas fait autrement. Mais la renommée du vieux conteur était bien assise : ceux qui autrefois, du temps que le Latin était la langue courante des érudits, lisaient les *Facéties* dans l'original, leur avaient fait une réputation qui a résisté aux efforts inconscients des traducteurs pour la ruiner.

Tout récemment, deux estimables érudits, M. P. Ristelhuber, de Strasbourg, et M. Gustave Brunet, de Bordeaux, ont pris à cœur de faire juger les *Facéties* plus équitablement que sur ces pauvres échantillons. L'ouvrage de M. Ristelhuber, inti-

tulé les *Contes de Pogge*¹, n'est en réalité qu'un *Choix des Contes de Pogge*, car il n'en contient que *cent douze*, juste le même nombre que l'imitation du Lecteur de Charles VIII; presque tous sont écourtés, quelques-uns outre mesure. Par exemple, le LXXVI^e, *D'un pauvre Batelier* (c'est le CLXXV^e de notre édition), est coupé à la moitié; M. Ristelhuber s'arrête à la première partie de la réponse du mauvais plaisant au batelier : « Ne passe jamais personne sans te » faire payer d'avance », comme si le conte était fini : ce n'est pas là traduire; il est vrai que le reste est un peu léger, mais le plus souvent les suppressions portent, sans qu'on sache pourquoi, sur des détails qui n'offrent rien de scabreux. Ce petit livre rachète heureusement ce qu'il a de défectueux, comme traduction, par des notes historiques et des commentaires d'une certaine valeur. M. Gustave Brunet² a voulu compléter le travail de M. Ristelhuber, et il a encore trouvé cent trois contes dignes d'être mis en Français; c'était un joli regain, mais tous ne sont pas de

1. *Les Contes de Pogge, Florentin*, avec introduction et notes, par P. Ristelhuber. Paris, Alphonse Lemerre, 1867, in-16 de xxxii-160 pages, tiré à 212 exemplaires.

2. *Quelques Contes de Pogge*, traduits pour la première fois en Français, par Philomneste Junior. Genève, J. Gay et Fils, 1868, in-12 de xi-68 pages, tiré à 104 exemplaires.

Pogge, il s'en faut d'un bon tiers au moins, et ceux qui sont de lui n'ont pas toujours été très-fidèlement rendus; le traducteur a fait passer la vivacité du récit par-dessus l'exactitude scrupuleuse.

Les *Facéties* méritent cependant d'être considérées mieux que comme un ensemble de matériaux bruts à rogner, tailler et polir. Pogge a donné lui-même à ces Menus Propos ou Joyeux Devis, comme il les appelait, une forme excellente, à laquelle il est parfaitement inutile d'en substituer une autre; aussi avons-nous fait une version littérale. Le soin qu'ont pris constamment ses prétendus traducteurs de l'élaguer, de le raccourcir ou de le paraphraser, ferait croire qu'il abonde en détails oiseux ou d'une licence exorbitante: il n'en est rien. Son récit, quoi qu'on dise, est bref, bien conduit, d'un tour ingénieux et piquant, et ce qui domine, c'est la bonne humeur, la bonne grosse gaieté, beaucoup plus que la licence. Pogge est de son temps; il ne recule pas devant les mots, mais c'est pour assaisonner la plaisanterie; il est sans gêne à la manière de Rabelais, mais il ne recherche pas les équivoques comme Béroalde de Verville; et Brantôme, par exemple, a bien plus de raffinements. D'ailleurs, au lieu d'employer, suivant l'ancienne coutume, des périphrases souvent pires

que le mot propre, nous avons laissé en Latin les passages et les expressions qui pouvaient « scandaliser les foibles », comme disait le bon Abbé de Marolles en traduisant Martial, et nous prendrions volontiers pour épigraphe la vieille devise : *Si non caste, saltem caute.*

Le texte que nous avons principalement suivi est celui de l'édition de Bâle¹, in-fol., 1538, donnée, dit-on, par Henri Bebel, érudit Allemand, auteur lui-même de *Facéties*. Celui de François Noël (*Trajecti ad Rhenum, 1797, ou Londini, 1798, 2 vol. in-18*), est aussi défectueux que le livre est mal imprimé. Noël a voulu faire parler Pogge en Cicéronien, comme un auteur du xvr^e siècle, et il a omis, sans aucune raison, bon nombre de mots ou même de phrases qui lui paraissaient inutiles. Sa manie réformatrice a été jusqu'à remplacer les titres des contes, tels qu'ils sont libellés dans les anciennes éditions, par d'autres de son invention, plus courts sans doute et plus piquants, mais qui ont le tort d'enlever au vieux conteur son cachet de bonhomie. Non que les titres anciens soient sûrement de Pogge : il est possible qu'ils aient été

1. *Poggii Florentini oratoris et philosophi Opera, collatione emendatorum exemplarium recognita...* Basileæ, apud Henricum Petrum, MDCXXXVIII, petit in-fol. de 6 ff. et 491 pp.

rédigés par ses premiers éditeurs, mais, en tous cas, ils sont tels qu'on les comprenait à son époque.

Nous avons fait suivre les *Facéties* d'un *Index* des noms propres, qui pourra, jusqu'à un certain point, tenir lieu de commentaire. Les Saumaises futurs s'exerceront, s'ils le veulent, sur Pogge; le plus pressé était de donner un texte qui manquait. On pourra rechercher l'origine de quelques-uns de ses contes ou les innombrables imitations qui en ont été faites : Noël s'est déjà, en grande partie, acquitté de cette besogne; les personnages qui y sont mis en scène peuvent être aussi l'objet de notes historiques : Lenfant et, après lui, M. Ristelhuber s'y sont essayés. Au fond, la filiation de tel ou tel conte et l'identité des personnages n'ont qu'un intérêt fort accessoire. Les *Facéties* présentent bien un certain caractère de Mémoires anecdotiques de la Cour des Papes, qui semble appeler des notes biographiques, et que les anciens traducteurs ont peut-être trop dédaigné en francisant, de manière à les rendre complètement méconnaissables, des noms déjà latinisés par Pogge : ainsi, dans l'imitation de Guillaume Tardif, Antoine le Louche, au lieu d'Antonio Lusco, et le vicomte Jannotot, au lieu de Giannozzo Visconti, sont ridicules. Mais, comme il ne s'agit, en somme, que de baga-

telles, il est plus que suffisant de rétablir les noms altérés, et d'accompagner quelques-uns d'entre eux d'une brève indication, sans rattacher nécessairement à tous un commentaire. Faire de longues recherches à travers la chronologie et l'histoire, compulser l'*Art de vérifier les dates* et tout *Muratori* pour savoir au juste quel était cet Ambassadeur à qui un Pape se plaignait d'avoir mal aux dents, ce serait se donner beaucoup de peine pour un très-mince résultat. Sauf quelques personnages historiques et un petit nombre de lettrés ou d'amis de Pogge, les magnifiques Seigneurs et les Cardinaux très-illustres dont il parle ou qu'il fait parler ont souvent aujourd'hui, en fait de notoriété, celle que leur donne, dans ce recueil, un mot pour rire; ils ressemblent à ces Académiciens du xvii^e siècle, inconnus quoique immortels, dont on dit pour tout souvenir : « Tallemant leur a consacré une historiette. »

Paris, 1^{er} mars 1878.





VIE DE POGGE



ROGGIO BRACCIOLINI, né à Terranuova, près de Florence, en 1380, n'avait guère qu'une vingtaine d'années quand il vint chercher fortune à Rome. Il n'était ni noble ni riche : son père, Notaire à Terranuova, s'était si bien ruiné, qu'il avait été forcé de prendre la fuite pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers. Mais Pogge avait suivi à Florence les leçons de Jean de Ravenne pour le Latin, de Manuel Chrysoloras pour le Grec : maîtres si fameux, que le seul fait d'avoir été leur disciple était une recommandation. Aussi reçut-il bientôt du Pape Boniface IX la charge de Secrétaire Apostolique; c'était, on le suppose, en 1403 : Pogge avait vingt-trois ans, et il ne se retira définitivement de la Curie Romaine que cinquante ans après.

Avec cette simplicité apparente, sa vie fut pour-

tant d'une agitation singulière. Le schisme d'Occident avait commencé deux ans avant sa naissance; il y avait toujours deux ou trois Papes en même temps, et souvent, à côté d'eux, des Conciles qui s'arrogeaient toute l'autorité, voulaient rétablir l'ordre et ne faisaient qu'augmenter la confusion. Les querelles religieuses se compliquaient de querelles politiques : un Seigneur d'Italie désirait-il une ville du territoire de l'Église? c'était pour lui un motif de se déclarer partisan du Pape d'Avignon, au nom duquel il attaquait le Pontife Romain, afin de couvrir son ambition d'un semblant de piété. Au milieu de tout ce désordre et des révoltes du peuple de Rome, les Papes, et avec eux les officiers de leur Chancellerie, menaient une vie pleine de hasards et d'incertitude. Pogge se plaint quelque part de n'avoir jamais passé tout entière, dans le même lieu, une seule des nombreuses années qu'il était resté au service de la Curie Romaine. Tantôt, Innocent VII, assiégé dans son palais par les Romains, s'enfuyait précipitamment à Viterbe, et Pogge devait le suivre dans cette marche forcée de deux jours, si pénible, que plusieurs personnes y moururent de fatigue. Tantôt, les Cardinaux Italiens se réunissaient à Pise aux Cardinaux Français, l'assemblée se formait en Concile œcuménique, déposait le Pape de Rome et celui d'Avignon, et en élisait un troisième, Pietro Filardo, qui prenait le nom d'Alexandre V. Pogge demeurait alors tout perplexe, ne sachant trop s'il devait garder fidélité à son ancien maître Gré-

goire, ou s'attacher au nouveau, et il se voyait enfin forcé de se retirer à Florence, où il ne subsistait guère que des secours de son ami Niccolo Niccoli : car les Secrétaires du Pape avaient des appointements assez maigres, qui leur permettaient à peine de vivre avec décence. Enfin, après huit mois de règne, Alexandre V mourut : Pogge se décida; il reprit ses fonctions auprès de Jean XXIII, le nouveau Pape du Concile de Pise. Mais presque aussitôt, Ladislas, Roi de Naples, envahit le territoire de l'Église. Jean XXIII dut s'enfuir et, dans l'espérance d'obtenir des secours de l'Empereur, se résigner à convoquer le Concile général de Constance, qu'il ouvrit lui-même vers la fin de 1414.

Pogge venait alors de quitter la charge de simple Secrétaire Apostolique pour devenir Secrétaire intime du Pape. Il ne le fut pas longtemps : Jean XXIII, menacé par le Concile, s'enfuit, déguisé en postillon. Le Concile le suspendit, puis le déposa, et défendit aux officiers de sa maison de continuer à exercer auprès de lui leurs fonctions ordinaires; le malheureux Pogge végétait à Constance, loin de ses amis et de ses protecteurs, et sans aucun espoir d'avenir. Il essaya quelque temps de s'occuper par l'étude de l'Hébreu; mais les difficultés de cette langue, le peu d'utilité qu'il y trouvait et aussi les ridicules du maître qui la lui enseignait, le dégoûtèrent bientôt. Il se mit alors à voyager. Il se rendit aux bains de Bade, d'où il écrivit une de ses plus jolies let-

tres¹, revint à Constance, vit condamner Jérôme de Prague, dont l'héroïsme, en face de ses accusateurs, lui arracha un témoignage d'admiration; puis, pour se distraire de ces horreurs, entreprit de parcourir l'Allemagne et de rechercher dans les monastères les manuscrits des ouvrages perdus des anciens auteurs. On se ferait difficilement une idée de l'ardeur qu'il mettait à cette poursuite, de la joie que lui faisait éprouver le succès. Comme ses ressources ne lui suffisaient pas pour subvenir aux frais nécessaires, ses riches amis, Niccolo de Florence et Barbaro de Venise, en supportaient la plus grande part. Quand il s'agissait d'une trouvaille importante, mais plus dispendieuse, il s'adressait à quelque grand personnage, Prince ou Cardinal, et il le sollicitait, il l'importunait même jusqu'à ce qu'il l'eût décidé à se rendre acquéreur des précieux manuscrits. Il découvrit ainsi et publia plusieurs discours de Cicéron; deux traités de Lactance; Tertullien, Lucrèce, Manilius, Silius Italicus; une partie de Valerius Flaccus; Calpurnius, Columelle, Lucius Septimius, Nonius Marcellus; les trois grammairiens Caper, Euty chius et Probus; l'historien Ammien Marcellin; le commentateur Asconius Pedianus; l'ouvrage de Frontin sur les *Aqueducs*, et huit livres de Firmicus sur les *Mathématiques*. Un certain Nicolas de Trèves, qu'il envoyait fouiller les monastères où il ne pouvait aller lui-

1. *Les Bains de Bade au xv^e siècle*, trad. en Français par Antony Méray. Paris, Liseux, 1876, in-18.

même, eut le bonheur d'exhumer douze nouvelles comédies de Plaute. Mais, de toutes ces découvertes, la plus importante fut celle que Pogge fit, chez les Moines de Saint-Gall, d'un exemplaire complet de Quintilien. Il le déterra dans une sorte de cachot, « où l'on n'aurait pas voulu mettre même des condamnés à mort. » Aussi faut-il voir avec quelle indignation il parle de la barbarie des Moines, avec quel orgueil il relève l'importance de sa trouvaille, et comme il vante ce Quintilien qui « a si bien, si parfaitement dit tout ce qu'il faut pour faire un excellent orateur. » Mais aussi quels regrets, quand il se voit trompé par de faux renseignements et qu'il doit renoncer à l'espoir de compléter Tite-Live ou Tacite!

Cependant, le schisme d'Occident avait pris fin. Otto Colonna, élu Pape sous le nom de Martin V et reconnu par presque toute la Chrétienté, quitta Constance et s'en alla séjourner à Mantoue, jusqu'à ce que Rome fût assez calme pour qu'il pût y rentrer. Pogge l'accompagna, sans doute dans l'espoir de reprendre auprès de lui ses anciennes fonctions. Mais, loin d'être accueilli, il paraît qu'il fut inquiété pour la liberté avec laquelle il avait souvent parlé du Concile de Constance : car nous le voyons quitter Mantoue sans prendre le temps de dire adieu même à ses meilleurs amis, et se réfugier en Angleterre, auprès de Beaufort, évêque de Winchester.

Beaufort lui avait promis monts et merveilles,

et ne lui donna qu'un maigre bénéfice. D'ailleurs Pogge ne trouvait en Angleterre rien qui pût le retenir : les livres y étaient rares et l'Antiquité presque inconnue. Il revint en Italie, et finit par recouvrer sa charge de Secrétaire auprès de Martin V, vers 1420 ou 1421.

La seconde partie de sa vie fut un peu moins tourmentée. C'est dans les premiers temps de ce séjour à Rome qu'il composa son *Dialogue sur l'avarice*. Toutefois, ce premier intervalle de paix dura peu. Eugène IV (Gabriello Condolinieri), bien que Vénitien de naissance, prit parti dans les factions de Rome : il fit tant, qu'on le chassa de la ville. Il y rentra, on le chassa de nouveau ; il s'échappa sous une grêle de pierres. Pogge fut moins heureux : des soldats l'arrêtèrent en chemin, et il ne put gagner Florence qu'après le paiement d'une forte rançon.

Là, nouvelle déception : Cosme de Médicis, celui de ses protecteurs sur lequel il comptait le plus, venait d'être exilé par la faction aristocratique. Pogge profita du moins de ses loisirs pour entamer, avec le professeur Filelfo (François Philelphe), ennemi des Médicis, une de ces querelles si fréquentes alors, entre érudits. Ses invectives contre Philelphe sont d'une violence inouïe : il l'accuse de vol et de mœurs infâmes ; il le traite de bouc puant, de sale porteur de cornes, et le reste. Voilà quelles étaient les aménités de la polémique au xv^e siècle, et comment Pogge

traitait ses adversaires. Il est vrai que ceux-ci le lui rendaient bien. Mais tout cela ne tirait pas à conséquence, et l'on finissait toujours par se réconcilier.

Cosme de Médicis rentra bientôt à Florence. Pogge ne comptait plus guère sur le Pape. Sans renoncer à ses fonctions, il prit des mesures pour se fixer en Toscane. Il se fit d'abord, lui et ses enfants, affranchir de tout impôt par la Seigneurie de Florence; puis il acheta une maison à Valdarno, du prix d'un *Tite-Live* écrit de sa main, et s'occupa d'y réunir une collection de statues et de camées antiques, qu'il se mit à rechercher avec la même ardeur qu'autrefois les manuscrits.

Il se maria vers le même temps. Il n'était plus jeune et, plus il vieillissait, plus vifs étaient les reproches que lui attirait la liberté de ses mœurs : car il vivait depuis longtemps avec une maîtresse dont il avait eu quatorze enfants. Enfin il céda aux prières de ses amis; il voulut désormais avoir un ménage régulier, et prit pour femme Vaggia ou Selvaggia de' Buondelmonti, qui aurait très-bien pu être sa fille : il avait cinquante-cinq ans et elle dix-huit. Ce n'était peut-être pas tout à fait ce qu'avaient désiré ses amis. Mais il s'était marié pour son compte, et il ne manqua jamais une occasion de s'en féliciter : « D'après Pétrone, » dit-il, « la sagesse et la beauté sont rarement unies : une faveur spéciale du ciel les a rassem-

blées chez ma femme. » Il eut de Vaggia cinq fils et une fille, et, même au point de vue littéraire, son mariage lui porta bonheur : car c'est pour le justifier qu'il écrivit le Dialogue *An seni sit uxor ducenda*, un de ses plus piquants opuscules¹.

Son mariage ne l'empêcha pourtant pas de suivre à Bologne le Pape Eugène, en lutte ouverte avec le Concile de Bâle. C'est même lui qui parvint à réconcilier avec le Pape le Cardinal Julien de Saint-Ange, dont la désertion rendit inutiles toutes les menaces du Concile. Depuis lors, les Papes menèrent une existence moins accidentée, et l'histoire de Pogge n'est plus guère que l'énumération de ses ouvrages et le récit de ses querelles littéraires. Peu de temps avant son mariage, il avait publié le recueil de ses Lettres; de 1435 à 1447, il écrivit encore un Dialogue *sur la Noblesse*, les Éloges de Niccolo Niccoli, de Laurent de Médicis et du Cardinal de Sainte-Croix, un Traité *sur le Malheur des Princes*, qu'il dédia à Tommaso de Sarzana, depuis Pape sous le nom de Nicolas V, l'Oraison funèbre de Léonard d'Arezzo, et enfin un Discours qu'il adressa à ce même Nicolas V, peu de temps après son élection. Pogge avait acquis une des premières renommées littéraires de l'Italie, mais l'état de sa

1. *Un Vieillard doit-il se marier?* Dialogue de Pogge Florentin, traduit pour la première fois, par Alcide Bonneau. Paris, Liseux, 1877, in-18.

fortune ne répondait pas à sa réputation, et il s'en plaignait amèrement à la fin de son Discours : « Je suis déjà, » disait-il, « un vétérans dans la Curie; voilà quarante ans que j'y ai passés, et certes ma récompense a été au-dessous de ce que pouvait attendre un homme qui n'était ni sans talent, ni sans instruction. Il est temps d'imiter ces vétérans que les anciens établissaient dans leurs colonies après de longs services, et d'aller vivre dans une retraite également favorable au repos du corps et au travail de l'esprit. Que votre bienveillance, très-saint Père, vienne à mon secours. Sinon, à qui pourrais-je demander avec plus d'espoir de l'aide et des faveurs ? »

Nicolas V exauça les vœux de son ancien ami. « Grace à lui, » dit Pogge, « je n'ai plus à me plaindre du malheur des temps et je suis pour ainsi dire rentré en grace auprès de la Fortune. » Définitivement mis à l'abri du besoin, il n'en travailla qu'avec plus d'ardeur. Il composa successivement des Dialogues sur les *Vicissitudes du sort* et sur l'*Hypocrisie*, une *Invective* contre l'Antipape Félix V, des traductions de Diodore de Sicile et de la *Cyropédie*, son recueil de *Facéties*, et trois Dialogues sur des sujets divers, qu'il réunit sous le titre de *Historia disceptativa convivalis*. En 1453, par la protection des Médicis, les Florentins l'appelèrent chez eux pour remplir la place de Chancelier de la République, puis de Prieur des arts. Cependant son caractère irascible était toujours le même; à Rome, il avait si

bien exaspéré par ses critiques le Secrétaire Apostolique Georges de Trébizonde, qu'ils en vinrent un jour jusqu'à se colleter en présence de tous leurs collègues; à Florence, il apprit qu'on l'avait attaqué à son tour; il attribua certaines annotations à Laurent Valla, qui en était innocent, et tout aussitôt, sans plus d'examen, il lança contre lui une diatribe furieuse, où il commence par des vétilles de grammaire, et finit par les injures les plus atroces. Laurent Valla lui répondit sur le même ton. Il y eut plusieurs répliques; la querelle s'envenima par l'intervention d'un disciple de Valla, Niccolo Perotti, qui ne fut pas mieux traité que son maître, et pour la faire cesser, il ne fallut rien moins que l'entremise de ce Philelphe, l'ancien adversaire de Pogge, depuis peu de temps réconcilié avec lui.

Ce fut la dernière querelle de Pogge. Il passa tranquillement le reste de sa vie à composer un Traité sur le *Malheur de la destinée humaine*, une traduction de l'*Ane* de Lucien, et surtout une *Histoire de Florence*, dont le texte original n'a été publié qu'en 1715. Il mourut le 30 Octobre 1459, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. On l'inhuma avec pompe dans l'église de Sainte-Croix, à Florence; son portrait fut placé dans le bâtiment public appelé le *Proconsolo*, et on lui érigea même une statue, qui fut installé sur la façade de l'église *Santa Maria del Fiore*. Cette statue, enlevée de sa place primitive, figure aujourd'hui dans un groupe des Douze Apôtres,

où le conteur des *Facéties*, plus calme désormais, fait bon ménage avec les conteurs des *Évangiles*¹.

1. On s'est borné, dans cette Notice, à mentionner les titres des Ouvrages de Pogge; le travail que nous donnons ci-après, tiré des *Mémoires de Littérature* de Salengre, complétera heureusement ce qu'il est essentiel d'en savoir.





MÉMOIRE

SUR LES OUVRAGES DE POGGE

(Extrait des *Mémoires de Littérature*
de SALLENGRE ¹)



PEUT-ÊTRE que bien des personnes qui ne voudraient pas se donner la peine de lire les Ouvrages de Pogge, ne seront pas fâchées d'en avoir quelque idée en parcourant l'extrait que j'en vais donner. Les principaux Ouvrages de notre Auteur (j'en excepte son *Histoire de Florence*) ont été recueillis ensemble, et réimprimés plus d'une fois. La première édition en parut en 1510, in-folio, à Strasbourg, chez Jean Knoblouch; ce fut à un certain Thomas D. Aucuparius, qui se donne le titre de Poète couronné, *Poeta Laureatus*, qu'on eut l'obligation de ce recueil. Il dit, dans une espèce de Dédicace à Sébastien Brandt, que, de tous les Ouvrages de Pogge, on n'avait jusque-là im-

1. La Haye, 1715-1717, 4 vol. in-12.

MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES DE POGGE XXVII

primé presque autre chose que les *Facetiæ* ¹, et qu'ayant ramassé divers Écrits de cet Auteur, il avait cru rendre service à Pogge et aux gens de Lettres de les faire imprimer. Deux ans après, c'est-à-dire en 1513, il s'en fit dans la même ville une nouvelle édition fort augmentée, et sur celle-là se fit l'édition de Bâle en 1538, chez Henri Pierre, qui est la plus commune. Elle porte pour titre : *Poggii Florentini Oratoris et Philosophi Opera, collatione emendatorum exemplarium recognita, etc.* Toutes ces éditions sont fort peu exactes, les fautes y sont sans nombre, et je n'oserais décider quelle est la moins fautive.

Nous allons donner le précis des différentes Pièces qui composent ce Recueil.

La première est une dispute *sur l'Avarice*, elle est en forme de Dialogue; je remarquerai à cette occasion, que la manière de publier des Traités en forme de Dialogues, a été fort usitée chez les Italiens. C'est ainsi que Pierius Valerianus a composé son Traité du *Malheur des gens de Lettres (de Infelicitate Litteratorum)*; Sébastien Corradus sa *Vie de Cicéron*, sous ce titre obscur de *Seb. Corradi Quæstura*; Pierre Alcyonius son *Traité de l'Exil (de Exsilio)*. C'est ainsi encore que l'Arétin a publié ses pièces sales;

1. Il paraît par la *Bibliothèque* de Gesner, édit. 1583, que les *Facetiæ* avaient été imprimées dès l'année 1477, à Milan.

Boccace son *Décameron*¹; Jean-Baptiste Gelli, Cordonnier et Académicien de Florence, les *Capricci del Botaiò*, etc.

Pour venir donc à cette première pièce, c'est une conversation entre Antonio Lusco, Cincio de Rome, Bartolommeo de Monte Pulciano et quelques autres. Elle se tint un jour d'été à la maison de campagne de ce dernier. Après avoir soupé, la conversation tomba sur l'Avarice et sur la Luxure; l'Hôte de la maison déclama vigoureusement contre ce premier vice, qu'il soutint être beaucoup plus grand que l'autre : « Car, » dit-il, « quoique » les Sages ayent dit que la Luxure est la source » de beaucoup de maux, néanmoins en tant » qu'elle contribue à la propagation du genre » humain, on pourrait dire que c'est un mal » agréable, et qui ne fait tort qu'à celui qui le » commet. Mais l'Avarice n'est propre qu'à ren- » verser la Société, elle nuit, elle blesse, elle hait » tout le monde; éloignée de tout ce qui est » louable et honnête, c'est un monstre affreux » et horrible, formé pour la ruine de la Société » et du genre humain. Croyez-m'en, rien de » plus vilain que l'Avarice, rien de plus hon- » teux, rien de plus horrible; si l'on pouvait » voir sa face, les Furies sortant en corps de l'En- » fer ne nous sauraient effrayer davantage. Je » ne veux pas me servir d'exemple pour n'of-

1. Les Contes qui composent le *Décameron* ne sont pas en forme de Dialogue, mais ils furent rapportés en présence de plusieurs personnes qui s'étaient assemblées.

» fenser personne, mais s'il m'était permis, je
» prouverais démonstrativement qu'il n'y a nul
» mal, nul crime qu'elle ne renferme en soi, et
» qu'il n'y a aucune bonne qualité qu'elle n'ôte
» à celui dont elle s'est emparée. Elle le dépouille
» de toute amitié, bienveillance, charité; elle
» le remplit de haine, de fraude, de malice, d'im-
» piété, rendant l'homme scélérat et cruel, en
» sorte que tous les autres vices rassemblés ne
» sont pas comparables avec l'Avarice, tant cette
» tache est énorme. » Il continue sur ce ton à
faire voir combien ce vice est énorme. Antonio
Lusco prit ensuite la parole et tâcha de prouver
que l'Avarice est un moindre mal que la Luxure,
que l'Avarice rapporte divers biens et divers
avantages à la Société, et que presque tout le
monde est taché plus ou moins de ce vice. Après
avoir fini son discours, André de Constantinople
lui répliqua et réfuta les arguments dont il
s'était servi, et il conclut par ces belles paroles
de Cicéron : « Que rien n'est plus la marque
d'un petit génie et d'un esprit borné que d'aimer
les richesses, et qu'il n'y a rien de plus hon-
nête et de plus glorieux que de les mépriser,
quand on ne les a point, et quand on les a, de
les employer en bienfaits et en libéralités. *Nihil
esse tam angusti, tamque parvi animi, quam amare
divitias; nihil honestius, magnificentiusque quam
pecuniam contemnere, si non habeas : si habeas,
ad beneficentiam liberalitatemque conferre.* »
Antonio applaudit à cela avec tous les autres,
et ils se séparèrent ainsi.

On voit ensuite l'*Histoire convivale* : Pogge l'adresse au Cardinal Prosper de Colonna; il lui dit que le temps qu'il avait employé à composer ses Ouvrages l'avait beaucoup aidé à supporter le malheur des temps; qu'il n'avait pu songer sans regret et sans douleur que, quoique avancé en âge, il était si peu à son aise, qu'il se trouvait obligé de songer plus à gagner sa vie qu'à cultiver son esprit; que néanmoins la générosité du Pape Nicolas V lui avait ôté pour lors tout sujet de plainte, en sorte qu'il paraissait être enfin réconcilié avec la Fortune. Cette *Histoire convivale* contient trois Dissertations : voici à quelle occasion elles furent faites. La même année que la peste obligea Nicolas V de quitter Rome, notre Auteur se retira à Terra-Nuova, son lieu natal. Il y fut visité par Charles Arétin, Benoît Arétin, Jurisconsulte, et Nicolas Fulginus, fameux Philosophe et Médecin de profession. Après le repas, ils agitèrent les trois questions qui sont le sujet de ces Dissertations. Dans la première, on discute qui des deux doit faire des remerciements, si c'est celui qui est invité à un repas, ou bien celui qui y a invité les autres. Charles Arétin y soutient contre les autres que c'est ce dernier qui doit remercier; c'était aussi le sentiment de Démocrite : à ce que rapporte Senèque quelque part, il disait qu'il n'irait point à un festin s'il savait qu'on ne l'en remercierait point.

Dans la seconde Dissertation, Pogge propose la question, savoir lequel des deux Arts, de la

Médecine ou du Droit civil, est le plus excellent. Nicolas Fulginus, Médecin, prend le parti de la Médecine, et Benoît Arétin, Jurisconsulte, celui du Droit. Ils parlent tour à tour et chacun fait un éloge magnifique de sa profession, méprise et déclame contre celle de l'autre. Il me semble voir deux Charlatans campés l'un proche de l'autre, qui, en vantant leurs drogues et en décrivant celles de leur voisin, tâchent d'attirer à eux tout le monde et de débiter ainsi leur marchandise.

La troisième Dissertation est la meilleure. On y examine si les anciens Romains ont eu tous la même langue, c'est-à-dire, s'il y a eu une langue pour les gens de Lettres, et une autre différente pour le commun peuple. Léonard Arétin avait écrit une Lettre à Blondus Flavius en faveur de ce dernier sentiment ; Pogge soutient ici le premier, il allègue les raisons sur lesquelles il se fonde et répond ensuite aux objections de Léonard Arétin. Je ne saurais entrer dans un si grand détail, je me contente de renvoyer le lecteur à l'*Histoire critique de la langue Latine*, par M. Walchius, qui distingue aussi deux sortes de langues : distinction pourtant qui ne fait rien contre Pogge. M. Walchius dit qu'il y avait une langue savante, *docta*, et une autre pour le peuple, *plebeia* ; que la savante était celle dont les Anciens se servaient en écrivant, et que l'autre était celle qu'ils employaient dans la conversation. Je ne crois point que Pogge niât cela, mais il soutenait qu'il n'y avait point deux langues

différentes, l'une affectée pour les gens au-dessus du commun, et l'autre pour le peuple. Ce qui fortifie à mon avis l'opinion de notre Auteur, c'est que, dans Térence et dans Plaute, les valets parlent aussi bon Latin que leurs maîtres. Et s'ils avaient eu une langue à part, Térence et Plaute n'eussent pas manqué de leur faire parler leur langage naturel, tout de même que dans nos comédies on fait parler aux paysans leur patois ordinaire. En agir autrement, ce serait pécher directement contre les règles de l'art et du bon sens, règles que les Anciens mêmes nous ont données. J'avoue, après cela, que les gens de qualité s'énoncent plus noblement que ceux du commun, mais la langue est toujours la même.

Passons au *Traité de la Noblesse*. Il parle de la manière de vivre des Nobles de Naples, de Venise, de Rome, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Espagne, etc.; il recherche ensuite la nature de la véritable Noblesse, et il conclut qu'il n'y a que la vertu qui nous rende véritablement Nobles. Notre Auteur parle un peu cavalièrement dans ce Traité sur le chapitre des Vénitiens. Laurus Quirinus, Patrice Vénitien, lui répondit vivement. Au reste Pogge, dans une Lettre à Thomasius, Philosophe et Médecin Vénitien, dit n'avoir mal parlé de ceux de Venise que pour se venger de quelques Nobles Vénitiens, qu'il s'imaginait avoir excité la guerre en Italie: il ajoute que d'ailleurs il ne voulait point de mal à la Nation, qu'il avait même

eu dessein de se faire recevoir Bourgeois à Venise et de s'y retirer pour le reste de ses jours : que, dans cette vue, il avait résolu d'en écrire l'Histoire ; mais qu'ayant été rappelé dans sa Patrie et y ayant obtenu un poste honorable, il avait changé de sentiment.

Après cela suivent deux Livres *de la Misère de la Condition humaine* ; ils sont précédés d'une Lettre de Henri Bebelius à Léonard Dur, Abbé d'Adelberg, etc., dans le Cabinet duquel il dit avoir trouvé ces Traités en manuscrits. Pogge attaque fortement les Moines dans cet Ouvrage ; il dépeint au naturel leur luxe, leur fainéantise et leur mauvaise vie, il ne les ménage en aucune manière. Cela ne dut pas sans doute le mettre guères bien dans leur esprit ; car avant ceci ils lui voulaient déjà du mal, comme il l'a remarqué lui-même, à cause d'un Traité qu'il avait composé contre les Hypocrites. Dans le second Livre, il parle fort librement des Cardinaux et des Papes ; il atteste que, de tous les Prélats qu'il a connus pendant les cinquante ans qu'il a passés à la Cour de Rome, il n'en avait trouvé aucun qui se crût être heureux en quelque manière, et qui ne regrettât son sort : il ajoute que plusieurs Papes se sont plaints à lui en particulier de la servitude à laquelle la tiare les assujettissait, et qu'ils détestaient en quelque manière cette dignité : de là il passe à la conduite des Papes, il dit qu'il y en a eu plusieurs qui n'ont songé ni à l'utilité des Chrétiens, ni

à défendre la Foi; que la plus grande partie d'entre eux n'ont travaillé qu'à avancer et à enrichir leurs parents, qu'ils n'ont presque eu ni doctrine ni religion, et qu'ils ont fait très-peu de cas de la vertu : « en telle sorte, » dit notre Auteur, « que si je n'eusse cru que cela arrivait par la Providence divine, je me plaindrais quelquefois que Dieu néglige entièrement ou les hommes ou sa Religion. » Notre Auteur n'a garde d'oublier les Cardinaux : « Il faudrait, » dit-il, « faire un grand livre, si nous voulions décrire la vie, les mœurs et les vices de beaucoup d'entre eux que nous connaissons. » On sent bien que Pogge n'était plus attaché à la Cour de Rome lorsqu'il écrivait cela, pareil langage aurait été très-mal reçu; il ne se déchargea le cœur que lorsqu'il fut en pays de sûreté, c'est-à-dire, lorsqu'il fut retourné à Florence : aussi composa-t-il ce *Traité* immédiatement après son arrivée¹. Le reste de ce Livre est employé à faire remarquer l'inconstance et la vicissitude de toutes les choses de la vie, les révolutions qui sont arrivées dans les Empires, les ruines, les embrasements, les tremblements de terre, la peste, la famine et les autres maux qui ont affligé le monde.

La Description des ruines de Rome, par notre

1. C'est ce qui paraît dans les premières paroles de cet Ouvrage : « *Septuagesimam ætatis annum agens, cum e Romana Curia, in qua annis ferme quinquaginta fueram versatus, Florentiam revertissem.* »

Auteur, est courte. Il y fait l'énumération des anciens monuments des Romains, qui s'étaient conservés jusqu'alors.

La pièce suivante est la traduction de l'*Ane de Lucien*; comme elle est connue, nous ne nous y arrêterons point.

Ensuite viennent les *Invectives* : ce mot indique assez ce qu'on doit attendre; en effet, le contenu y répond parfaitement bien : Pogge savait déclamer à merveille; les termes offensants, les épithètes injurieuses ne lui coûtaient rien. La première *Invective* regarde Amédée, Duc de Savoie, élu Pape sous le nom de Félix V, par le Concile de Bâle. Il l'accable d'injures, il ne se contente pas de le traiter d'hérésiarque, de schismatique, il va jusqu'à l'appeler l'Antechrist : et comme l'autre alléguait en sa faveur le Concile de Bâle qui l'avait élevé à cette dignité, il déclame très-vivement contre ce Concile, qu'il traite de Conciliabule, de domicile de sédition, de demeure de scélérats, de maison de perfidie. Il dit que cette assemblée était composée d'apostats, de scélérats, de fornicateurs, d'incestueux, de déserteurs, de blasphémateurs, et de tout ce qu'il y a de gens infâmes : que cette canaille avait été corrompue par cet anti-Pape à beaux deniers comptants. Tout le reste de l'*Invective* est sur le même ton.

La suivante est contre François Philelphe, Savant et Poète renommé de ce temps-là, mort

en 1481 ¹. Notre Auteur la composa pour venger son ami Niccolo d'une Satire que Philelphe, qui était naturellement fort médisant, avait publiée contre lui. Il lui reproche que sa mère gagnait sa vie à Rimini en nettoyant des boyaux; qu'il avait été banni de sa ville; qu'il était *non-conformiste*; qu'ayant été pour cela chassé de Padoue, où il étudiait sous Gasparin, il s'était retiré à Constantinople; qu'étant là, il avait trouvé moyen de s'insinuer dans l'esprit du fameux Chrysoloras, qui le reçut chez lui : qu'ensuite il avait débauché sa fille et en avait joui; que le père ayant découvert cela, avait d'abord voulu le tuer, sur quoi il s'était enfui; que néanmoins la fille s'étant trouvée grosse, le père, à force de sollicitations, avait enfin consenti à la lui donner en mariage ². Il lui reproche encore qu'il avait volé

1. Pogge s'est aussi amusé, dans ses *Facéties*, à dauber François Philelphe; c'est à lui, notamment, qu'il fait l'attribution du fameux anneau préservatif de jalousie (Conte CXXXIII, *Visio Francisci Philelphi*). — Note du Traducteur.

2. « *Pulsus olim Patavio turpiter, ubi Gasparinum audiebas, propter adolescentis quo deperibas insanum amorem, Constantinopolim tanquam in asylum egenus atque inops confugisti. Ibi in Joannis Chrysoloræ doctissimi atque insignis equitis familiaritatem, discendi cupiditatem præ te ferens, insinuasti. Qui tua verbositate motus... te domi suæ recepit, ignarus futuri; hospitem enim pudicum, non Paridem adulterum se recepturum putabat. At tu ejus virginem filiam stuprasti... Cum te ille miser qui serpentem domi nutrierat, mæchum filia deprehendisset, de te interficiendo consilium cepit. Sed quid ageret, vir licet prudens?.. Itaque*

à son beau-père des livres et beaucoup d'autres choses, et que, pour faire consentir à ses infâmes désirs un jeune homme dont il était amoureux, il l'avait placé dans son lit entre sa femme et lui.

La seconde *Invective* de notre Auteur contre Philelphe a été composée à l'occasion d'une nouvelle Satire que ce dernier avait publiée contre Niccolo. Pogge continue ici à le traiter de scélérat; il l'accuse d'avoir dérobé l'argent d'un Frère Mineur à Bologne; il lui reproche sa noire ingratitude envers Niccolo, qui l'avait assisté dans sa misère et lui avait rendu des services considérables; il ajoute qu'il était en horreur à tout ce qu'il y avait alors de Savants, à Charles Arétin, à Léonard Arétin, à Léonard Justiniani, à François Barbarus, à Guarin de Vérone, à Nicolas Luscus, et qu'on l'avait banni de Florence.

Dans la troisième *Invective*, Pogge fait un détail de toute sa vie aussi ample que s'il avait toujours été à ses trousses : le tout entremêlé de railleries, d'ironies, d'injures, d'exclamations; en un mot, il emploie toutes les figures de la Rhétorique. Il faut avouer que si le quart de tout ce que notre Auteur reproche à Philelphe est véritable, c'était un grand scélérat.

La dernière *Invective*, qui n'en est pourtant

Chrysoloras mærore confectus, compulsus precibus, malo coactus, filiam tibi nuptui dedit a te corruptam, quæ si extitisset integra, ne pilum quidem tibi abrasum ab illius natibus ostendisset. »

pas une, est intitulée ici : *Invectiva excusatoria Poggii et reconciliatoria quarta cum Francisco Philelpho*. C'est une espèce de lettre de réconciliation à Philelphe; elle est écrite en termes fort généraux, qui dans le fond ne signifient pas grand'chose, et en effet il lui en avait trop dit pour pouvoir se rétracter avec honneur.

Passons aux *Invectives* que notre Auteur publia contre Laurent Valla, célèbre Grammairien de ce temps-là, mais d'une humeur fort mordante, qui donna lieu à cette Épitaphe :

*Ohel ut Valla silet! solitus qui parcere non est.
Si quæris quid agat, nunc quoque mordet humum.*

« Eh! eh! Valla ne dit mot, lui qui mordait
» tout le monde. Demandez-vous ce qu'il fait?
» il mord encore la poussière. »

Il ne se peut rien imaginer de plus fort que les quatre *Invectives* que l'on voit ici. Pogge traite Valla avec le dernier mépris, il lui reproche une infinité de mauvaises actions; on y trouve à chaque page les épithètes de *bestia*, *latrator furibundus*, *insanus*, *convitiator*, *demens*, *hæreticus*, *monstrum*, etc. Et de quoi s'agit-il donc? de quelques mots, de quelques phrases que Valla avait condamnées dans les Lettres de Pogge, comme peu Latines. *Hinc illæ lacrimæ*, voilà tout le sujet de la querelle. Valla avait reproché à notre Auteur les soufflets qu'il avait reçus de George de Trébizonde; Pogge passe fort

légèrement sur cet Article. Il répond simplement, que non-seulement il y avait eu des soufflets donnés, mais encore des coups de pieds et des coups de bâton, qu'il y avait eu aussi des épées tirées : *Non enim colaphis tantum, sed calcibus, fustibus, ferro res acta est.* Il se sert ensuite de récrimination; il dit que Valla, étant à la Cour du Roi de Naples, eut querelle avec un certain chevalier Alphonse, qui le jeta par terre, et l'assomma à coups de pieds et à coups de poings. Un peu auparavant, il avait rapporté l'action valeureuse de Valla, qui, ayant reçu par hasard à Naples un coup de pied d'un âne, s'en vengea en le tuant à coups de bâton.

Je viens aux *Oraisons Funèbres* de notre Auteur. La première contient le Panégyrique du Cardinal de Florence. S'il faut prendre au pied de la lettre tout le bien que Pogge en dit, ce Cardinal était un homme d'un rare mérite. Il était né à Padoue, et il s'était particulièrement attaché à l'étude du droit, qu'il avait ensuite enseigné publiquement et avec réputation. Après cela le Pape Jean XXII l'avait nommé Evêque de Florence et ensuite Cardinal : peut-être qu'il serait devenu Pape s'il avait vécu plus longtemps. Il mourut à Constance le 16 septembre 1417, pendant que le Concile s'y tenait, et ce fut là que notre Auteur récita cette Oraison Funèbre.

La seconde est destinée à faire l'éloge du Cardinal de Sainte-Croix. Voici, en peu de mots, les

faits historiques de la vie de ce Cardinal, que j'ai extraits de cette Harangue. Il naquit à Bologne, il étudia en droit dans l'Université de cette ville; ensuite, dégoûté des choses de la vie, il embrassa l'Ordre des Chartreux, le plus austère de tous. Quelque temps après il fut élu Supérieur de son Monastère, et ensuite il fut nommé à l'Évêché de Bologne, dignité qu'on l'obligea malgré lui d'accepter, et dans laquelle il se signala par une infinité de belles actions. Martin V l'envoya en France et en Angleterre, pour faire la paix entre ces deux Rois; il se fit aimer et estimer de ces deux Princes, mais sa négociation échoua. Martin V crut ne pouvoir mieux rendre justice à son mérite qu'en lui donnant le chapeau de Cardinal. Il fut envoyé à Venise pour faire la paix entre le Duc de Milan et les Vénitiens joints aux Florentins, qui se faisaient la guerre vigoureusement. Il accommoda leurs différends, mais la paix fut de courte durée. Cela l'obligea à y retourner pour tâcher de mettre fin à cette guerre, et enfin, au bout de six mois, il leur fit conclure le Traité de Paix à Ferrare. Il fut envoyé de rechef en France, où il resta deux ans entiers. Il eut ordre en s'en retournant de passer à Bâle, d'où il vint à Florence trouver le Pape Eugène IV, qui avait succédé à Martin V, et qui s'était retiré dans cette ville. Ce Pape le renvoya pour la troisième fois en France; car on était persuadé qu'il n'y avait que le Cardinal de Sainte-Croix qui pût porter les esprits à la paix. Étant revenu de là à Florence, il fut

renvoyé encore à Bâle, d'où il vint à Bologne auprès du Pape, qui le députa à Nuremberg vers Albert, Roi des Romains, pour prévenir le Schisme que causa ensuite le Concile de Bâle. Enfin, à son retour de cette Ambassade à Ferrare, il demeura le reste de ses jours auprès du Pape, qui le fit grand Pénitencier. Il mourut de la pierre, âgé de soixante-huit ans.

La troisième Harangue de Pogge a été faite sur la mort de son ami Niccolo Niccoli, Bourgeois de Florence. Il était né dans cette ville, où son père était marchand; mais il ne fut pas d'humeur à suivre cette profession, car il prit goût à l'étude. Il s'attacha à Louis Marsigli, Moine Augustin et des plus savants de ce temps-là. Sa passion pour les livres n'avait point de bornes. Il en avait rassemblé un si grand nombre de tous les coins de l'Europe, qu'il avait formé la plus belle Bibliothèque de l'Italie; et ce qu'il y a de plus louable, c'est qu'il en laissait l'usage à tout le monde : chacun y pouvait lire et transcrire ce qu'il jugeait à propos. Ce fut lui qui fit venir à Florence Emmanuel Chrysoloras, l'homme de son temps qui entendait le mieux le Grec, Guarin, Jean Aurispa, François Philelphe, tous fort habiles gens. En un mot, c'était le Mécenas de son temps, et outre cela l'homme le plus savant, le plus aimable qu'on puisse concevoir. Il ordonna par son testament qu'on ferait une Bibliothèque publique de ses Manuscrits, qu'il avait rassemblés au nombre de huit cents. Il mourut enfin âgé de soixante-treize ans.

La quatrième Oraison contient le Panégyrique de Laurent de Médicis, qui avait été fort des amis de Pogge. On y fait son éloge en termes généraux : on n'y apprend d'ailleurs rien de particulier sur sa vie.

La dernière Harangue est adressée au Pape Nicolas V. Le but de ce Discours tend à exhorter ce Pontife à la bénéficence et à la libéralité, à joindre la miséricorde à la justice, et à écouter avec docilité les remontrances qu'on pourrait lui faire. Je ne sais quelle était la coutume de ces temps-là, mais aujourd'hui pareille Harangue serait très-mal reçue; ce ne serait pas moins qu'un crime d'État.

Les Lettres de Pogge sont au nombre de quarante-deux. Je parle de celles qui sont dans ce Recueil; car M. Recanati (*Vie Latine de Pogge*) dit qu'il y en a qui n'ont jamais été imprimées, et il en cite plusieurs fragments. Celles qu'on voit ici sont la plupart sans date, et ne sont pas rangées dans un ordre chronologique.

Pendant le séjour que Pogge fit à Constance, il alla faire un tour aux Bains de Thuringe, et il en fait une description fort naïve dans une Lettre qu'il écrit à Niccolo. La liberté avec laquelle on y vivait, paraissait quelque chose d'inconcevable à un homme qui avait toujours demeuré de delà les monts. Les hommes et les femmes, vieilles et jeunes, entraient indifféremment dans les mêmes bains, où ils se divertissaient et badinaient ensemble; les maris voyaient

sans la moindre peine les étrangers patiner leurs femmes; la jalousie est un terme qui leur était inconnu. Cela plaisait fort à notre Auteur : ne se lavant que deux fois par jour, il passait le reste du temps à aller voir les bains, et à jeter aux femmes, selon la coutume, des bouquets de fleurs et de l'argent. Cela excitait une espèce de combat entre elles à qui l'attraperait; et ce qu'il y avait de divertissant pour Pogge, c'est qu'en se chamaillant ainsi, elles laissaient voir leurs beautés les plus cachées; cette Lettre mérite d'être lue aussi bien que la suivante adressée à Léonard Arétin.

Celle-ci contient la Relation de ce qui s'était passé au supplice de Jérôme de Prague. On ne saurait lire, sans être attendri, la Harangue que ce prétendu Hérésiarque prononça devant ses Juges passionnés et prévenus : « Quelle injustice! » dit-il, « pendant trois cent quarante jours que vous » m'avez tenu enchaîné dans un cachot obscur » et infect, destitué de toutes choses, vous avez » toujours écouté mes ennemis, et vous me refusez une seule heure d'audience. Ils ont eu le » temps qu'ils ont voulu pour vous faire croire » que je suis un hérétique, un ennemi de la » Foi, un persécuteur des Ecclésiastiques, et c'est » pour cela sans doute que vous ne voulez pas » m'entendre; parce que vous m'avez jugé avant » que d'avoir pu connaître quel je suis. Cependant vous êtes des hommes et non des Dieux, » vous êtes mortels et vous ne vivrez pas toujours. Vous n'êtes pas non plus infallibles;

» il peut vous arriver de vous tromper vous-
 » mêmes, et d'être séduits par les autres. On dit
 » que toute la lumière et la prudence est ras-
 » semblée ici; il y va donc de votre gloire et de
 » votre intérêt de ne rien faire légèrement, et
 » sans une mûre délibération, de peur de com-
 » mettre quelque injustice. Pour moi, je ne suis
 » qu'un homme de peu d'importance, et quoi-
 » qu'il s'agisse ici de ma vie, je suis mortel, et
 » c'est beaucoup moins pour mon propre in-
 » térêt que je parle, qu'afin d'empêcher que
 » tant de personnes sages ne se portent à quel-
 » que résolution qui les déshonore et qui soit
 » de mauvais exemple. » Ce beau Discours ne
 servit de rien; et, pour trancher court, Jérôme de
 Prague fut condamné à être brûlé vif, peine
 qu'il endura avec toute la constance et la fermeté
 possible. Le bourreau voulant mettre le feu par
 derrière, afin que Jérôme ne le vît pas : « *Met-*
tez, » dit-il, « *le feu par-devant, car si je*
l'avais craint, j'aurais bien pu l'éviter. » —
 « C'est ainsi, » conclut Pogge, « qu'a fini un
 homme excellent au delà de toute créance. J'ai
 été témoin oculaire de cette tragédie et j'en ai
 vu tous les actes. Je ne sais si c'est obstination
 ou incrédulité qui le faisait agir; mais vous eus-
 siez cru voir la mort de quelqu'un des Philoso-
 phes de l'Antiquité. Mutius Scevola mit sa main
 dans le feu, et Socrate prit le poison avec moins
 de courage et d'intrépidité, que Jérôme de Prague
 ne souffrit le supplice du feu. »

Une bonne partie des Lettres qui suivent ne.

sont pas extraordinairement intéressantes; on y apprend pourtant quelques particularités touchant Pogge. Quelques-unes de ces Lettres sont écrites à Guarin de Vérone, et à Léonard Arétin : d'autres à Eneas Silvius, qui fut ensuite Pape sous le nom de Pie II, à Charles Arétin, à Antoine le Panormitan, à Cosme de Médicis, à Scipion de Ferrare, à Justiniani, à Franciscus Barbarus et à beaucoup d'autres. On y voit aussi une Lettre de Philippe-Marie, Duc de Milan, avec la réponse de Pogge. La dernière Lettre est une longue Dissertation apologétique contre Guarin de Vérone, avec lequel il s'était brouillé pour avoir préféré Scipion à César, dans le Parallèle qu'il avait publié de ces deux grands hommes. Ils se réconcilièrent dans la suite.

Les Lettres de notre Auteur sont suivies d'un Traité de sa façon, *sur le malheur des Princes*. Il est écrit en forme de Dialogue entre Charles Arétin, Niccolo, Cosme de Médicis et Pogge. Ils y raisonnent fort librement sur les bonnes et les mauvaises qualités des Princes.

Les *Facetiæ*, ou le Recueil des bons mots et des bons contes, servent de clôture à ce volume. Ce seul Ouvrage a plus contribué à faire connaître Pogge que tout ce qu'il a écrit d'ailleurs. Il fut le premier qui publia quelque chose dans ce goût-là¹, et il a été suivi d'une infinité d'au-

1. Pogge avait plus de soixante-dix ans lorsqu'il écri-

tres, qui souvent ont pillé ses Contes sans lui en faire seulement honneur. C'est ainsi qu'on trouve dans Rabelais, dans les *Cent Nouvelles Nouvelles*, dans l'Arioste, dans les *Ducento Nouvelle* de Celio Malespini¹, dans La Fontaine et dans divers autres, le conte de l'*Anneau de Hans Carvel*, dont l'invention est due à Pogge. Il nous apprend lui-même, dans la seconde *Invective* contre Valla, que ses *Facetiæ* étaient répandues par toute l'Italie, la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, et qu'elles étaient lues de tous ceux qui entendaient le Latin, et approuvées de tous les gens de Lettres : « *Sed quid mirum,* » dit-il, « *Facetias meas, ex quibus liber constat, non placere homini inhumano, vasto, stupido, agresti, dementi, barbaro, rusticano? At ab reliquis aliquanto quam tu doctioribus probantur, leguntur, et in ore et manibus habentur, ut, velis nolis, rumpantur licet tibi Codro ilia, diffusæ sint per universam Italiam, et ad Gallos usque, Hispanos, Germanos, Britannos, cæterasque nationes transmigrarint qui sciant loqui Latine.* »

Un Ouvrage aussi libre que ces *Facetiæ*, ne pouvait manquer de censeurs. Gesner (*Biblioth.*), est un de ceux qui se sont le plus déchaînés contre cet Ouvrage; il l'appelle « *opus turpis-*

vait ses *Facéties* (Voir le Conte CCXL, où il relate un fait arrivé en l'année 1451). — *Note du Traducteur.*

1. Voyez le 1^{er} tome du *Menagiana*, p. 369, édit. de Paris, 1715.

simum, et aquis incendioque dignissimum. » L'Abbé Trithème ne l'a pas moins décrié dans son *Traité de Scriptoribus Ecclesiasticis*. Il en parle en ces termes : « *Spurcitiarum opus, quod Facetias prænotavit, ab illustrium Virorum catalogo merito censuimus repellendum, quoniam ejus lectio devotos offendit, incautis nocet, carnales inficit.* » Érasme faisait allusion à cet Ouvrage, lorsqu'il a dit : « *Poggius, rabula adeo indoctus, ut etiamsi vacaret obscenitate, tamen indignus esset qui legeretur; adeo autem obscenus, ut etiamsi doctissimus fuisset, tamen esset a bonis viris rejiciendus.* » Remarquons ici, par occasion, qu'Érasme s'est contredit sur le chapitre de Pogge : car après en avoir parlé comme d'un ignorant, il en parle ailleurs tout autrement. Dans une Lettre à Cornelius Goudanus, il le traite de « *vir nec inelegans nec indoctus* » ; et dans une autre au même, il dit : « *Quid Ænea Sylvio, quid Augustino Dato, quid Guarino, quid Poggio, quid Gasparino eloquentius ?* » Le bon Ermite Jacques-Philippe de Bergame (*Supp. Chron. ad ann. 1417*) a jugé plus favorablement de ces Contes, auxquels il donne l'épithète de « *pulcherrimus liber.* » Cela n'a pas empêché que le Concile de Trente n'ait mis cet Ouvrage dans l'*Indice expurgatoire*.

Au reste, on a fait des éditions sans nombre de ces Contes, qu'on a souvent joints avec ceux de Henri Bebel, de Nicodème Frischlin, d'Alphonse, Roi d'Aragon, etc. On les a aussi traduits en diverses langues. Pour égayer cet Article, je met-

traï ici un des Contes de Pogge¹ que M. de la Monnoye a traduit en Français et que j'ai oublié d'insérer dans l'édition que j'ai publiée de ses Poésies, il n'y a pas longtemps :

Jean, dit André, fameux Docteur ès Loïs,
Fut pris un jour au péché d'amourette.
Il accollait une jeune soubrette;
Sa femme vint, fit un signe de croix :
« Ho ! ho ! » dit-elle, « est-ce vous ? non, je pense ;
» Vous dont partout on vante la prudence,
» Qu'est donc venu cet esprit si subtil ? »
Le bon André, poursuivant son négoce,
Honteux pourtant : — « Ma foi, » répondit-il,
« Prudence, esprit, tout gît en cette fosse. »

Voilà les Ouvrages contenus dans le volume in-folio. Mais il en a fait beaucoup d'autres qui n'y sont pas renfermés, et que je vais coter après M. Recanati. Il a fait l'Oraison Funèbre de son ami Léonard Arétin, mort à Florence en 1443. M. Baluze publia le premier cette pièce dans le troisième volume de ses *Miscellanea*. M. Bayle semble ne l'avoir pas connue, puisqu'il n'en fait aucune mention dans son *Dictionnaire*, à l'Article de *Léonard Arétin*; elle aurait néanmoins pu lui servir à perfectionner cet Article.

Outre cela, Pogge a composé un *Dialogue contre les Hypocrites*, quelques Livres *sur la situation des Indes et sur le devoir des Princes*, une *Harangue contre les Médisans*, une *Disser-*

1. Ce Conte est le CCXXII^e de la présente édition.

tation dans laquelle il examine *si un Vieillard doit se marier*. Joignez à cela un *Traité des portraits des hommes illustres de la famille des Bondelmonte*, et quelques *Écrits contre le Concile de Bâle*; mais ces deux derniers Ouvrages, qui n'ont jamais vu le jour, se sont perdus.

Il a traduit du Grec de Xénophon la *Vie de Cyrus*, et cinq Livres de Diodore de Sicile. Il entreprit la traduction de Diodore de Sicile par l'ordre du Pape Nicolas V, dont il était Secrétaire, et il la lui dédia; dans cette Dédicace il dit avoir traduit à sa prière la *Vie de Cyrus*, du Grec de Xénophon.

Enfin l'Ouvrage le plus considérable que Pogge composa est l'*Histoire de Florence* écrite en Latin. Son fils Jacques s'avisa, je ne sais pourquoi, de garder l'original par devers lui et d'en publier une traduction Italienne de sa façon. Elle parut pour la première fois à Venise en 1476, in-folio; ensuite on la réimprima dans la même forme à Florence, en 1494; et enfin les Giunti en donnèrent une édition plus correcte dans la même ville en 1598, in-4. Ce n'a été qu'en 1715, que l'*Histoire Latine de Pogge* a vu le jour, sous ce titre : *Poggii Historia Florentina nunc primum edita, notisque et Auctoris vita illustrata ab Jo. Baptista Recanato, Patritio Veneto, Academico Florentino. Venetiis, 1715, in-4*. Je n'entrerai point dans le détail de cette Histoire; je me contente de dire que Pogge a écrit en très-beau style, dans huit Livres, ce qui s'est passé à Flo-

rence depuis 1350 jusqu'à l'année 1455. Les notes de l'Éditeur, qui servent à éclaircir, quelquefois même à corriger le texte, sont curieuses. Au reste personne n'ignore qu'on a accusé notre Historien d'avoir trop favorisé ses citoyens, contre la vérité de l'Histoire, et qu'à cette occasion Sannazar lui reprocha par une ingénieuse Épigramme, qu'en louant sa patrie, et qu'en blâmant l'ennemi, il s'était montré bon citoyen, mais mauvais historien.

*Dum Patriam laudat, damnat dum Poggius Hostem,
Nec malus est Civis, nec bonus Historicus.*

Pogge a fait quelques vers. C'est Paul Jove qui me l'apprend dans l'Éloge de Manuel Chrysoloras. Il dit que ce Savant étant mort à Constance, Pogge lui dressa cette Épitaphe :

*Hic est Emanuel situs,
Sermonis decus Attici,
Qui, dum quærere opem Patriæ
Affectæ studet, huc iit.
Res belle cecidit tuis
Votis, Italia : hic tibi
Linguae restituit decus
Atticæ, ante reconditæ.
Res belle cecidit tuis
Votis, Emanuel : solo
Consecutus in Italo
Æternum decus es tibi,
Qualæ Græcia non dedit,
Bello perditæ Græcia.*

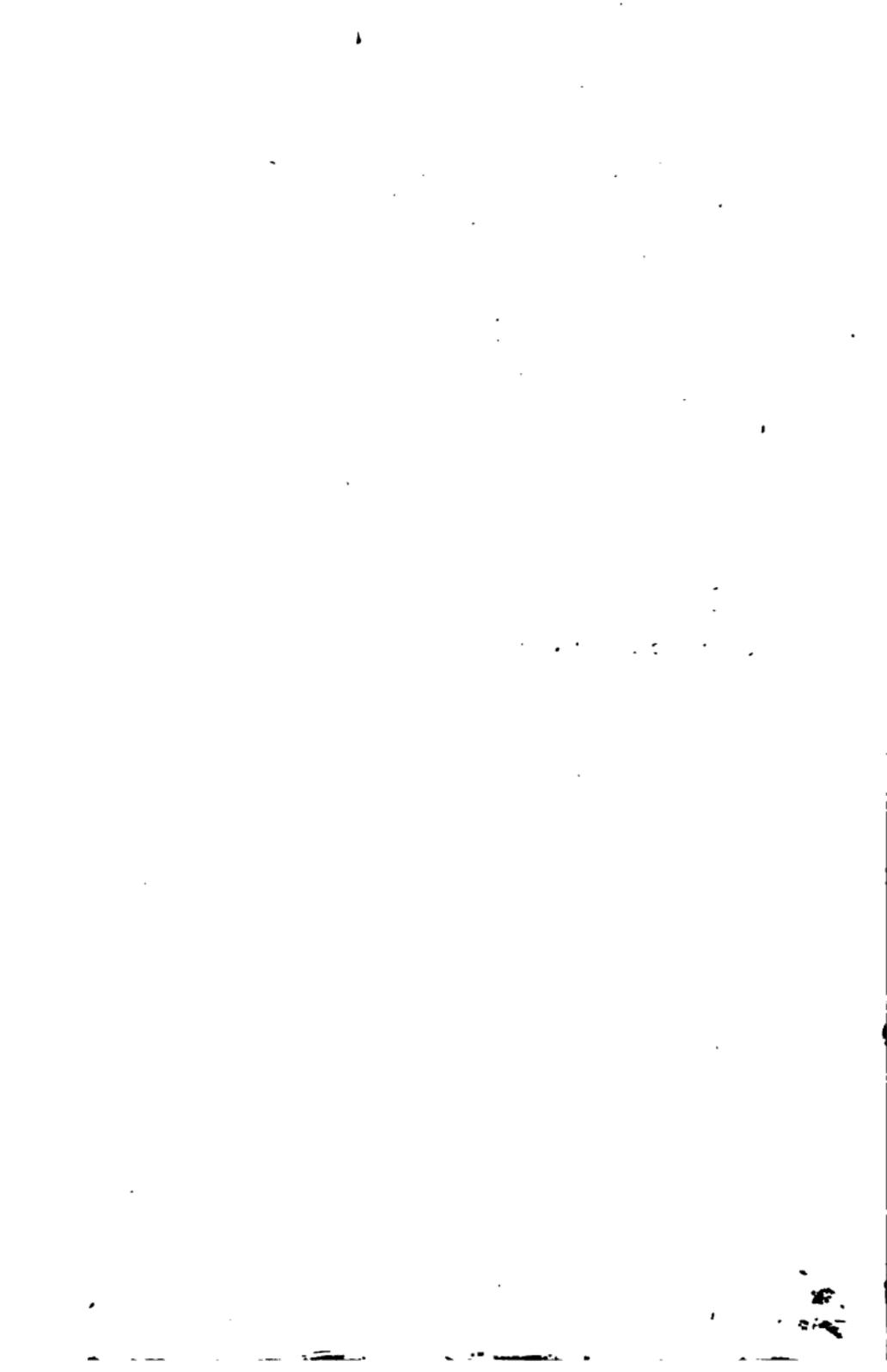
J'ai lu encore, dans une Lettre de Cornelius

Goudanus à Érasme, une Épigramme contre Laurent Valla, que Cornelius attribue à Pogge. On y dit que depuis que Valla est allé aux Enfers, Pluton n'ose plus parler Latin, et que Jupiter aurait donné à ce Critique une place dans les Cieux, s'il n'eût craint sa langue. On ne saurait mieux exprimer l'humeur mordante d'un Grammairien. « *In Laurentium invehitur Poggius tali tetrasticho :*

*infernus postquam defunctus Valla petivit,
Non audet Pluto verba Latina loqui.
Jupiter hunc superis dignatus honore fuisset,
Censorem linguæ sed timet ipse suæ. »*

Trithème rapporte ces mêmes vers dans son *Traité de Scriptoribus Ecclesiasticis*; mais il ne dit pas que Pogge en soit l'Auteur.







PRÉFACE
DE
POGGE FLORENTIN

TRÈS-ILLUSTRE ORATEUR
ET SECRÉTAIRE APOSTOLIQUE, AU LIVRE
DES FACÉTIES

*Avis aux envieux de ne pas reprendre, dans
ces Facéties, le laisser-aller du style.*

IL y a bien des gens, je le prévois, qui blâmeront ces menus propos, soit comme choses frivoles et peu dignes d'un homme grave, soit parce qu'ils auraient désiré y trouver une manière

*Ne æmuli carpant Facetiarum opus, propter
eloquentiæ tenuitatem.*

MULTOS futuros esse arbitror qui has nostras confabulationes, tum ut res leves et viro gravi indignas reprehendant, tum in eis

de dire plus ornée, un style plus soutenu. Si je leur réponds, comme je l'ai vu dans mes lectures, que nos Ancêtres, ces hommes si sages et si doctes, ont pris plaisir aux contes, aux bons mots et aux plaisanteries, et que, loin de pouvoir en être blâmés, ils ont mérité qu'on les louât, j'aurai assez fait, ce me semble, pour regagner leur estime. Quel reproche puis-je encourir pour avoir en cela, au moins, faute de mieux, imité nos pères, ou passé studieusement à écrire le temps que les autres perdent à bavarder dans les sociétés et les réunions, surtout si mon

ornatiorem dicendi modum et majorem eloquentiam requirant. Quibus ego si respondeam, legisse me nostros Majores, prudentissimos ac doctissimos viros, facetiis, jocos et fabulis delectatos, non reprehensionem, sed laudem meruisse, satis mihi factum ad illorum existimationem putabo. Nam qui mihi turpe esse putem hac in re, quandoquidem in cæteris nequeo, illorum imitationem sequi, et hoc idem tempus quod reliqui in circulis et cœtu hominum confabulando conterunt, in scribendi cura consumere, præsertim cum

travail est bon en lui-même et peut procurer quelque plaisir aux lecteurs? Or, c'est chose excellente et presque nécessaire, les philosophes le recommandent, d'arracher de temps à autre notre esprit à ses préoccupations habituelles, de faire trêve aux pensées tristes et aux soucis qui l'accablent, de le provoquer à l'enjouement et à la gaieté par quelque plaisante récréation. Chercher des effets de style dans ces choses de peu de valeur, dans ces joyusetés qu'il faut prendre sur le mot ou rapporter telles qu'elles ont été dites, serait le fait d'un homme qui

neque labor inhonestus sit, et legentes aliqua jucunditate possit afficere? Honestum est enim ac ferme necessarium, certe quod sapientes laudarunt, mentem nostram variis cogitationibus ac molestiis oppressam, recreari quandoque a continuis curis, et eam aliquo jocandi genere ad hilaritatem remissionemque converti. Eloquentiam vero in rebus infimis, vel in his in quibus ad verbum vel facetiæ exprimendæ sunt, vel aliorum dicta referenda quærere, hominis nimium curiosi esse videtur. Sunt enim quædam quæ

s'étudie trop. Ces sortes de récits ne demandent pas à être ornés : il convient de les dire tels qu'ils ont jailli de la bouche des personnages mis en scène.

On croira peut-être que je cherche à excuser de la sorte mon manque d'esprit; je le veux bien. Que ceux qui sont de cet avis reprennent ces contes, les parent et les polissent à leur gré; je les y engage : ils donneront à l'âge présent l'honneur d'avoir enrichi la langue Latine, de l'avoir assouplie aux compositions légères. L'exercice dans ce genre de style ne peut avoir que de l'utilité et apprendre à bien écrire. Moi-même, j'ai voulu tenter l'expérience,

ornatius nequeant describi, cum ita recensenda sint, quemadmodum protulerunt ea hi qui in confabulationibus conjiciuntur.

Existimabunt aliqui forsan hanc meam excusationem ab ingenii culpa esse profectam, quibus ego quoque assentior. Modo ipsi eadem ornatius politiusque describant, quod ut faciant exhortor, quo lingua Latina etiam levioribus in rebus hac nostra ætate fiat opulentior. Proderit enim ad eloquentiæ do-

voir s'il était possible de rendre, sans tomber dans l'absurde, bien des idées que l'on réputait difficile d'exprimer en Latin : il ne s'agissait là ni de rechercher des ornements superflus, ni de viser à l'ampleur oratoire, et je serai satisfait si l'on juge que je n'ai pas raconté avec trop de maladresse.

Au reste, qu'ils s'épargnent la lecture de mes *Menus propos* (c'est le nom que je veux leur donner), ces trop rigides censeurs, ces critiques acharnés à tout reprendre. Mon désir est d'être lu par les gens d'esprit et les bons vivants (comme autrefois Lucilius par les Consentins et les Tarentins). Si

ctrinam ea scribendi exercitatio. Ego quidem experiri volui, an multa quæ Latine dici difficulter existimantur, non absurde scribi posse viderentur, in quibus cum nullus ornatus, nulla amplitudo sermonis adhiberi queat, satis erit ingenio nostro, si non inconcinne omnino videbuntur a me referri.

Verum facessant ab istarum *confabulationum* lectione (sic enim eas appellari volo) qui nimis rigidi censores, aut acres existimatores rerum existunt. A facetis enim et humanis

mes lecteurs sont trop incultes pour me goûter, je ne les empêche pas de penser ce qu'ils voudront : je leur demande seulement de ne pas condamner un auteur qui n'a écrit que pour se délasser l'esprit et pour exercer sa plume.

(sicut Lucilius a. Consentinis et Tarentinis) legi cupio. Quod si rusticiores erunt, non recuso quin sentiant quod volunt, modo scriptorem ne culpent, qui ad levationem animi hæc et ad ingenii exercitium scripsit.





LES FACÉTIES
DE
POGGE FLORENTIN



I

CONTE PREMIER. — D'UN PAUVRE MATELOT
DE GAËTE

LES gens de Gaëte, j'entends ceux du peuple, cherchent le plus souvent leur vie sur mer. Un d'eux, matelot aussi pauvre que possible, après avoir longtemps erré de côté et d'autre pour gagner quelque argent, revint au logis après environ cinq ans d'ab-

I

FABULA PRIMA CUJUSDAM CAJETANI PAUPERIS NAUCLERI

CAJETANI, qui plebei sunt, ut plurimum navigio victum quærunt. Nauclerus ex eis admodum pauper, cum ad varia loca lucri causa, relicta domi uxore juvencula, et tenui supellectile, na-

sence ; il avait laissé une femme toute jeune et un mobilier des plus modestes. Aussitôt débarqué, il court en toute hâte revoir sa femme qui, dans l'intervalle, désespérant de son retour, s'était mise en ménage avec un autre. A peine entré, il voit sa maison restaurée en grande partie, embellie et agrandie : il s'étonne et demande à sa femme comment leur maisonnette, si laide jadis, s'était transformée : — « C'est, » répond la femme, « grace à l'assistance de Dieu, secourable à tout le monde. » — « Que Dieu soit béni, » dit l'homme, « pour tout le bien qu'il nous a fait ! » Il voit ensuite la chambre à coucher, un lit élégant, des meubles plus somptueux que ne le comportait la condition de sa femme, et lui demande encore d'où tout cela lui est venu : « Par la grace » de Dieu, » répond-elle. L'homme remercie

vigasset, post quintum ferme annum rediit. E navi e vestigio ad visendum uxorem (quæ interim viri reditum desperans cum alio convenerat), domum proficiscitur. Ingressus, cum eam majori ex parte instauratam in meliusque auctam vidisset, admiratus, uxorem quæsivit quo modo domuncula, antea informis, esset perpolitata. Respondit statim mulier, sibi in ea re ejus, qui omnibus fert opem, Dei gratiam affuisse : « Benedicatur, » inquit vir, « Deus, pro tanto hoc beneficio » erga nos suo ! » Videns insuper cubile, lectumque ornatiorem, reliquamque suppellectilem mundam ultra quam ferret uxoris conditio, cum percontatus esset, unde illa quoque provenissent,

derechef le Seigneur de s'être montré si généreux envers lui. Il remarque aussi quelques autres objets qui lui paraissent nouveaux et extraordinaires dans sa maison : encore et toujours les largesses de Dieu. L'homme finissait par s'étonner d'une telle profusion de faveurs, quand arrive un gentil bambin âgé de plus de trois ans, qui fait à sa mère d'enfantines caresses ; le mari le regarde et demande quel est cet enfant. La femme lui répond qu'il est bien à elle. Abasourdi, l'autre s'enquiert comment, lui absent, a pu lui venir cette progéniture : la femme affirme toujours que c'est par la grace de Dieu. Pour le coup, notre homme s'indigne de cette surabondance de grace divine, qui a été jusqu'à lui donner des héritiers : « Ah ! oui, » dit-il, « je dois savoir beau-

et Dei indulgentiam illa sibi subministrasse asseveravit : gratias iterum vir Deo egit, qui tam liberalis in se fuisset. Eodem modo, et aliis quibusdam, quæ nova domi et insueta videbantur, conspectis, cum largioris Dei munificentiam affuisse diceret, virque ipse tam profusam erga se Dei gratiam admiraretur, supervenit scitulus puer triennio major, blandiens (ut mos est puerorum) matri. Conspicanti hunc marito sciscitantique quisnam puer esset, suum etiam uxor respondit. Stupenti, quærentique viro, unde se absente puer provenisset, Dei quoque in eo acquirando sibi astitisse gratiam mulier affirmavit, Tunc vir indignatus divinam gratiam etiam in procreandis filiis sibi adeo exuberasse : « Multas

» coup de gré à Dieu, qui a pris tant de souci
 » de mes affaires! » Il trouvait que Dieu avait
 poussé l'attention un peu trop loin, en s'oc-
 cupant de lui procurer des enfants pendant
 son absence.

II

D'UN MÉDECIN QUI SOIGNAIT LES FOUS

Nous causions entre nous des peines inu-
 tiles, de la folie, si l'on veut, de ceux qui,
 pour chasser aux oiseaux, entretiennent des
 chiens ou des faucons : « Il avait bien raison
 de se moquer d'eux, ce fou de Milan, » dit
 alors Paul de Florence. Sur notre prière de
 raconter l'histoire : « Il y avait autrefois, »
 dit-il, « un Milanais, Médecin de fous et d'a-

» jam, » inquit, « gratias Deo habeo agoque, qui
 » tot cogitationes suscepit de rebus meis. » Visum
 est homini, Deum nimium curiosum fuisse, qui
 etiam de comparandis, se absente, liberis cogi-
 tarit.

II

DE MEDICO QUI DEMENTES ET INSANOS CURABAT

Plures colloquebantur de supervacua cura, ne
 dicam stultitia, eorum qui canes aut accipitres
 ad aucupium alunt. Tum Paulus Florentinus :
 « Recte hos, » inquit, « risit stultus Mediola-
 » nensis. » Cum narrari fabulam posceremus :
 « Fuit, » inquit, « olim civis Mediolani demen-

liénés, qui entreprenait de guérir en un temps déterminé ceux qu'on lui confiait. Voici quel était son traitement : il avait dans sa maison une cour, et dans cette cour une mare d'une eau sale et fétide ; il y maintenait dedans, tout nus et attachés à un pieu, les fous qu'on lui amenait ; les uns plongeaient jusqu'aux genoux, d'autres jusqu'aux aines, quelques-uns plus avant, selon le degré du mal. Il les laissait ainsi pourrir dans l'eau, immobiles, jusqu'à ce qu'il les vît revenir à la raison. On lui amena, entre autres, certain fou qu'il mit dans l'eau jusqu'aux cuisses et qui, au bout d'une quinzaine, commença à recouvrer son bon sens ; il supplia le Médecin de le retirer de là. Celui-ci l'exonéra du supplice, à la condition qu'il ne sortirait pas de la cour. Au bout de quelques jours d'obéissance, il lui

tium et insanorum Medicus, qui ad se delatos intra certum tempus sanandos suscipiebat. Erat autem curatio hujusmodi : habebat domi aream, et in ea lacunam aquæ fœtidæ atque obscenæ, in quam nudos ad palum ligabat eos qui insani adducebantur : aliquos usque ad genua, quosdam inguine tenus, nonnullos profundius pro insanis modo, ac eos tamdiu aqua atque inedia macerabat, quoad viderentur sani. Allatus est inter cæteros quidam, quem usque ad femur in aquam posuit, qui post quindecim dies cœpit respiscere, ac curatorem rogare, ut ex aqua reduceretur. Ille hominem exemit a cruciatu, ea tamen conditione, ne aream egrederetur. Cui cum diebus aliquot

permet de se promener par toute la maison, pourvu qu'il ne dépassât pas la porte de la rue; cependant, ses autres compagnons, fort nombreux, étaient toujours dans l'eau. Le fou se conforma scrupuleusement aux ordres du Médecin.

» Un jour qu'il était sur le pas de la porte et qu'il n'osait s'aventurer plus loin, tant la fosse lui inspirait de terreur, un jeune Cavalier portant un faucon et suivi de deux chiens, de ceux qu'on appelle des chiens de chasse, vint à passer; le fou l'appela, étonné de la nouveauté du fait, car il ne se rappelait pas ce qu'il avait vu dans sa folie. Le jeune homme s'étant approché: « Holà ! » dit le fou, « écoute-
 » moi un instant, je te prie, et réponds, s'il te
 » plaît : l'animal qui te porte, qu'est-ce que
 » c'est et pourquoi en as-tu un ? — C'est un

paruisset, ut universam domum perambularet, item ut exteriorem januam non egrederetur permisit; reliquis sociis, qui plures erant, in aqua relictis. Paruit diligenter Medici mandatis.

» Stans vero aliquando super ostium, neque enim egredi audebat timore lacunæ, advenientem Equestrem juvenem cum accipitre et duobus canibus, ex his qui sagaces dicuntur, ad se vocavit, rei motus novitate, neque enim, quæ ante in insania viderat, tenebat memoria. Cum accessisset juvenis : « Heus tu, » inquit ille, « ausculta, » oro, me paucis, ac, si libet, responde : hoc quo » veheris, quid est, et quamobrem illud tenes ? » — Equus est, » inquit, « et aucupii gratia. »

» cheval, » répondit le cavalier, « et il me sert
 » à la chasse aux oiseaux. — Et ce que tu tiens
 » sur le poing, comment cela s'appelle-t-il ? à
 » quoi cela sert-il ? — C'est un faucon dressé à
 » prendre des sarcelles ou des perdrix. — Et
 » ces bêtes qui t'accompagnent, dis-moi,
 » qu'est-ce que c'est ? à quoi te servent-elles ?
 » — Ce sont des chiens ; ils sont dressés à la
 » chasse et flairent la piste du gibier. — Bien ;
 » mais ce gibier qu'il faut tant d'affaires pour
 » attraper, qu'est-ce qu'il vaut, si tu fais le
 » total de tes chasses de toute l'année ? — Je
 » ne sais trop, » répondit le jeune homme,
 « cela ne dépasse pas six ducats. — Et que te
 » coûtent, » reprit le fou, « ton cheval, tes
 » chiens, ton faucon ? — Cinquante ducats, »
 dit l'autre. Alors, tout étonné de la sottise du

Tum deinceps : « Vero hoc quod manu gestas,
 » quid vocatur et in qua re illo uteris ? — Acci-
 » piter, » répondit, « et aucupio aptus querque-
 » dularum et perdicum. » Tum alter : « Hi qui
 » te comitantur, qui sunt, age, et quid prosunt
 » tibi ? — Canes, » ait, « et aucupio accommodati
 » ad investigandas aves. — Hæ autem aves, qua-
 » rum capiendarum causa tot res paras, cujus
 » præti sunt, si in unum conferas totius anni
 » capturam ? » Parum quid nescio cum respon-
 disse, et quod sex aureos non excederent, subdit
 homo : « Quænam est equi, canumque et acci-
 » pitris impensa ? — Quinquaginta aureorum, »
 affirmavit. Tum admiratus stultitiam Equestris
 juvenis : « Ho, ho, » inquit, « abi hinc ocys,

jeune Cavalier : « Oh! oh! » dit-il, « va-t'en »
 » bien vite, je t'en prie, sauve-toi avant que
 » le Médecin ne rentre, car, s'il te trouve ici,
 » il te prendra pour le plus grand fou qu'il y
 » ait au monde, et pour te guérir, il te plon-
 » gera dans la fosse avec tous les autres ma-
 » lades, et au plus creux encore : il t'y mettra
 » jusqu'au menton. » — C'était dire que le
 goût de la chasse est la plus grande des folies,
 sauf pour les gens riches, de temps en temps,
 et comme exercice corporel. »

III

DE BONACCIO DE' GUASCI, QUI SE LEVAIT SI TARD

Bonaccio, spirituel jeune homme de la
 famille des Guasci, qui se trouvait avec nous

» oro, atque adeo avola, antequam Medicus do-
 » mum redeat. Nam si hic te compererit, veluti
 » insanissimum omnium qui vivant, in lacunam
 » suam conjiciet curandum cum cæteris mente
 » captis, atque ultra omnes usque ad mentum in
 » aquam summam collocabit! » — Ostendit au-
 cupii porro studium summam esse amentiam,
 nisi aliquando et ab opulentis, et exercitii gratia
 fiat. »

III

BONACII GUASCI QUI TAM TARDE E LECTO SURGEBAT

Bonacius, adolescens facetus ex familia Guas-
 corum, dum essemus Constantiæ, admodum tarde

à Constance, sortait fort tard du lit. Comme ses amis lui reprochaient cette paresse et lui demandaient ce qu'il faisait au lit, il leur répondit en souriant : « J'écoute plaider et » replaider une cause intéressante. Chaque » matin, à peine suis-je réveillé, que se présentent à moi deux figures en habit de femme : » la Diligence et la Paresse. L'une m'exhorte » à me lever, à agir, à ne pas perdre ma » journée au lit. L'autre la reprend vivement » et m'engage à ne pas bouger : il fait froid » dehors et l'on est chaudement entre les » draps, le corps a besoin de repos ; il ne faut » pas toujours travailler. La Diligence recommence ses arguments. Pendant tout le » temps qu'elles discutent et se répondent, » moi, en juge impartial, je me fais conscience d'incliner pour l'une ou l'autre par-

surgebat e lecto. Cum socii eam tarditatem culparent, quidne tamdiu in lecto ageret, percunctarentur, subridens respondit : « Litigantes disceptantesque ausculto. Adsunt enim mane mihi e » vestigio cum expergiscor duæ habitu muliebri, » Sollicitudo videlicet et Pigritia : quarum altera » surgere hortatur et aliquod operis agere, neque » diem in lecto terere : altera, priorem increpans, » quiescendum asserit, et propter frigoris vim in » calore lecti permanendum, indulgendumque » corporis quieti, neque semper laboribus vacandum. Prior insuper rationes suas tuetur. Ita » ut, cum diutius disputent atque altercentur, » ego, tanquam æquus iudex, nullam in partem

» tie ; je les écoute plaider, espérant qu'enfin
 » elles se mettront d'accord. Si je me lève si
 » tard, c'est que j'attends l'issue du débat. »

IV

D'UN JUIF CONVERTI AU CHRISTIANISME

On engageait fort un Juif à se convertir à la foi du Christ, mais il ne pouvait se décider à se défaire de ses biens. « Donnez-les aux » pauvres, » lui disait-on, « puisque selon » la parole de l'Évangile, qui est la vérité » même, ils vous seront rendus au centuple. » A la fin persuadé, il se convertit et distribua ses biens aux indigents, aux pauvres et aux mendiants. Tout le long du mois, ce fut à qui des Chrétiens l'hébergerait honorable-

» declinans, audio disputantes, expectans quoad
 » sint sententia concordēs. Hoc fit ut surgam tar-
 » dius, exspectans litis finem. »

IV

DE JUDEO NONNULLORUM SUASU CHRISTIANO FACTO

Judæum cum multi hortarentur ad Christi fidem, ægre ille bona sua dimittebat. Suadebant complures, ut ea daret pauperibus, quoniam, secundum Evangelicam sententiam, quæ esset verissima, centuplum esset accepturus. Persuasus tandem ad fidem conversus est, distributis inter pauperes, egenos et mendicos bonis. Inde per mensem fere

ment; partout on le choyait, on exaltait ce qu'il venait de faire. Cependant il n'avait plus qu'une existence précaire, et il attendait chaque jour le centuple qui lui avait été promis. Bientôt on se fatigua d'avoir à le nourrir; les hôtes se faisaient rares, et notre homme devint si misérable, qu'il lui fallut aller à l'hôpital. Il y tomba malade, pris par en bas d'un flux de sang qui le mit à la dernière extrémité. Désespérant de jamais guérir et plein de défiance aussi vis-à-vis du centuple, un jour que le malaise le poussait à aller respirer au grand air, il sortit du lit et s'en alla dans un petit pré voisin pour se soulager le ventre. L'opération terminée, comme il cherchait une poignée d'herbe pour se torcher le derrière, il trouva un linge roulé tout plein de

hospitio exceptus est honorifice a diversis Christianis; cum ei omnes blandirentur, et laudarent factum. Ille tamen, qui precario viveret, exspectabat in dies centupli promissionem: et cum multos satiety cibandi hominis cepisset, jamque rarus invitator reperiretur, cœpit homo admodum egere, ita, ut ei necesse esset divertere ad hospitale quoddam, in quo morbo correptus ad extremum vitæ devenit, cum sanguis per posteriora efflueret. Desperans itaque salutem, et simul pollicitationis diffisus centupli, ex anxietate quadam aerem quærens, egressus est lectum ad secessum ventris in pratulum propinquum: ubi cum constitisset, quæsitis post egestionem ad tergendum anum herbis, invenit involutum linteam refer-

pierreries. Devenu riche du coup, il consulta des Médecins, se guérit, acheta une maison, des terres, et vécut dès lors dans la plus grande opulence. Tout le monde lui disait : « Eh bien ! ne vous l'avions-nous pas prédit, » que Dieu vous rendrait vos biens au centuple ? — Oui, » répondit-il ; « mais il a permis d'abord que je rendisse le sang jusqu'à » en mourir. » Ce mot s'applique à ceux qui sont lents à accorder ou à reconnaître un bienfait.

V

D'UN IMBÉCILE QUI CROYAIT QUE SA FEMME
AVAIT « DUOS CUNNOS »

Un paysan de nos contrées, assez peu avisé

tum pretiosis lapidibus. Quare ditior factus, adhibitis Medicis convaluit, atque domo empta et possessionibus, vixit postmodum in summa rerum opulentia. Cum ergo diceretur ab omnibus : « Ecce, nonne verum prædiximus, tibi » Deum centuplum redditurum ? — Reddidit, » inquit ille, « sed tamen prius ut usque ad interitum cacarem sanguinem permisit. » Dictum contra eos qui tardi in beneficio dando et reddendo existunt.

V

DE HOMINE INSULSO QUI EXISTIMAVIT DUOS CUNNOS IN UXORE

Homo e nostris rusticanus, et haud multum

et certainement novice au jeu d'amour, vint à se marier. Or, il arriva qu'une nuit sa femme, *renes versus virum volvens*, avait mis *nates in ejus gremio*; l'arc était bandé, le trait partit, et, par hasard, toucha juste. Là-dessus, voilà notre homme qui s'extasie et demande à sa femme si elle en aurait deux. — « Mais oui, » répond-elle. — « Ho, ho ! » dit-il, « j'en ai bien assez d'un, l'autre est » du superflu. » Alors la femme qui était fine, et à qui le Curé de la paroisse contait fleurette : — « Nous pouvons, » dit-elle, « faire » l'aumône du second ; donnons-le à l'Église et » à notre Curé : cela lui sera bien agréable, » sans te priver de rien, puisqu'un seul te » suffit. » L'homme approuva aussitôt, tant pour faire plaisir au prêtre que pour se débarrasser d'une chose inutile. On invite le

prudens, certe in coitu mulierum rudis, sumpta uxore, cum illa aliquando in lecto renes versus virum volvens, nates in ejus gremio posuisset, erecto telo uxorem casu cognovit. Admiratusque postmodum et rogans mulierem, an duos cunnos haberet, cum illa annuisset : — « Ho, ho, » inquit, « mihi unus satis est, alter vero superfluus. » Tum callida uxor, quæ a Sacerdote parochiano diligebatur : « Possumus, » inquit, « ex hoc elemosy- » nam facere; demus eum Ecclesiæ et Sacerdoti » nostro, cui hæc res erit gratissima, et tibi nihil » oberit, cum unus sufficiat tibi. » Assentit vir uxori, et in gratiam sacerdotis, et ut se onere superfluo levaret. Igitur, eo vocato ad cœnam, causaque exposita, cum sumpto cibo lectum unum

Curé à souper, on lui expose l'affaire, et, le repas achevé, tous trois se couchent dans le même lit, la femme au milieu, le mari par devant, l'autre par derrière, pour qu'il prit possession de ce qui lui était abandonné. Le Prêtre goulû, friand d'un morceau depuis longtemps convoité, entama le premier sa part. La femme, elle aussi, y mettait du sien, laissant échapper quelques soupirs. Alors le mari eut peur qu'on n'empiétât sur son terrain : « Observe bien la convention, ami, » s'écria-t-il, « use de ce qui t'a été donné, mais laisse » ma part intacte. — Dieu m'en fasse la » grace, » répondit le Curé; je n'envie pas ce » que tu possèdes, et ne demande qu'à pro- » fiter de ce qui appartient à l'Église. » A ces mots, notre imbécile s'apaisa et l'invita à jouir en toute liberté de ce qu'il avait concédé à l'Église.

tres ingrederentur, ita ut mulier media esset, vir anteriori parte, posteriori alter ex dono uteretur, Sacerdos famelicus concupitique cibi avidus, prior aggreditur aciem sibi commissam : qua in re uxor quoque submurmurans strepitum quemdam edebat. Tunc vir timens ne partes suas aggredere- tur : « Serva, » inquit, « amice, inter nos con- » venta, et tua portione utere, meam intactam » relinquens. » Huic Sacerdos : — « Det mihi gra- » tiam Deus, » inquit, « nam tua parvi facio, ut » bonis tantum Ecclesiæ uti possim. » His verbis acquiescens stultus ille, quod Ecclesiæ concesserat, libere uti jussit.

VI

D'UNE VEUVE QUI SE LIVRA PAR LUXURE
A UN PAUVRE

L'espèce des hypocrites est la pire qu'il y ait au monde. On parlait un jour de ces gens-là dans une réunion où je me trouvais, et l'on disait que tout leur vient en abondance; que, convoitant ardemment les dignités et les richesses, ils feignent et dissimulent si bien, qu'ils paraissent subir les honneurs malgré eux, et pour obéir aux ordres de leurs supérieurs. Un des assistants dit alors : « Ils ressemblent à un saint homme de ma connaissance, un certain Paul, qui habitait Pise, un de ces pauvres qu'on appelle des Apôtres et qui ont pour habitude de s'installer sur le

VI

DE VIDUA ACCENSA LIBIDINE CUM PAUPERE

Hypocritarum genus pessimum est omnium qui vivant. Cum de his semel in cœtu me præsentis sermo exortus esset, diceretur que omnia hypocritis abundare, qui, cum dignitatum atque bonorum ambitionem ardeant, tamen simulando ac dissimulando agunt, ut non sponte, sed inviti ac superiorum præcepto honores assequi videantur : tum quidam ex astantibus dixit eos similes Paulo cuidam Beato qui habitabat Pisis, unus ex eis qui vulgo Apostoli vocantur, quorum est con-

pas des portes, sans rien demander. » Nous le priâmes de s'expliquer : « C'était, » dit-il, « ce Paul surnommé *il Beato*, à cause de la sainteté de sa vie. Il venait s'asseoir de temps en temps sur le seuil d'une veuve qui lui faisait l'aumône de quelque nourriture. A force de le regarder, comme c'était un beau garçon, elle s'éprit de lui, et un jour, après lui avoir donné à manger, elle le pria de revenir le lendemain : elle lui préparerait un bon dîner. Le pauvre revint plus d'une fois ; enfin, la veuve le pria d'entrer prendre son repas ; il ne demandait pas mieux, et, quand il se fut plantureusement farci le ventre de viande et de vin, voici que la femme, dans son impatience amoureuse, se met à l'embrasser, à le baiser, et lui signifie qu'il ne sortira pas sans avoir lié avec elle intime con-

suetudo sedere ad ostium nihil petentes. Cum ut nobis exponeret quis is fuisset rogaremus : « Paulus, » inquit, « qui, propter vitæ sanctimoniam, Beatus vulgo cognominabatur, sedit aliquando cujusdam viduæ ad ostium, quæ sibi cibum præbebat in eleemosynam. Illa, conspicata sæpius virum (erat enim formosus) exarsit in Paulum, ciboque dato rogavit, ut postridie rediret, se curaturam ut bene pranderet. Cum frequens domum mulieris accessisset, illa tandem rogavit hominem ut intus accederet ad sumendum cibum; annuit hic, et cum opipare ventrem cibo potuque farsisset, mulier, libidinis impatiens, virum amplectitur, osculaturque, asserens non inde abitu-

naissance. Notre homme fait mine de résister, d'avoir en horreur la rage lubrique de la dame ; elle le presse plus tendrement ; à la fin il fallut céder : « Puisque tu veux com- » mettre ce gros péché, » dit-il, « Dieu m'en » soit témoin, tu seras seule coupable ; pour » moi, je n'ai rien à me reprocher. Prends » toi-même *hanc maledictam carnem* » (*jam enim virga erecta erat*) « et fais-en ce que tu » voudras : je ne veux pas même y mettre la » main. » — De la sorte, il besogna la com- mère bien malgré lui ; et puisque, par abstinence, il n'avait pas touché sa propre chair, c'était la dame qui endossait tout le péché. »

rum priusquam se cognoscat. Ille reluctanti similis, ac detestans mulieris ferventem cupiditatem, cum illa obscenius instaret, tandem cedens viduæ importunitati : « Postea quam, » inquit, « tantum malum patrare cupis, testor Deum, » opus tuum erit : ego procul absum a culpa. Tu » ipsa, » inquit, « cape hanc maledictam carnem » (*jam enim virga erecta erat*), « et ipsamet utere, » ut lubet : ego enim eam minime tangam. » — Ita invitus mulierem subegit, licet propter abstinentiam non tangeret carnem suam, totum peccatum tribuens mulieri. »

VII

D'UN PRÉLAT A CHEVAL

J'allais un jour au palais du Pape. Passait à cheval un de nos Evêques, probablement fort préoccupé, car il ne prit pas garde que quelqu'un se découvrait pour le saluer. Celui-ci crut que c'était hauteur ou dédain : « En voilà un, » dit-il, « qui n'a pas laissé » chez lui la moitié de son âne. Il l'emmène » avec lui tout entier. » Il voulait dire par là que c'est le fait d'un âne de ne pas répondre aux marques de respect.

VII

DE EQUESTRI PALLIATO

Ibam semel ad Pontificis palatium. Transibat quidam e nostris palliatus equester, et forsan implicitus curis, hunc quispiam cum detecto capite revereretur, non animadvertit Episcopus. At ille superbia aut arrogantia factum existimans : « Hiç, » inquit, « asini sui medietatem nequa- » quam reliquit domi, sed totum secum defert. » Significans eum asinum, qui se reverentibus non responderet.

VIII

BON MOT DE ZUCCHARO

En traversant je ne sais quelle ville, Zuccharo (un homme d'esprit s'il en fut) et moi, nous arrivâmes à un endroit où se célébrait une noce. C'était le lendemain du jour où la mariée était entrée sous le toit conjugal; nous nous arrêtâmes quelque temps pour nous amuser à regarder danser garçons et filles. Zuccharo se mit à sourire : « Voilà des gens », dit-il, « qui ont usé hier de leurs droits matrimoniaux; moi, il y a longtemps que j'ai abusé de mes droits patrimoniaux. » C'était une plaisanterie sur son propre compte : il avait, en effet, vendu tout son patrimoine pour le dissiper à table et au jeu.

VIII

DICTUM ZUCHARI

Perambulantes aliquam urbem vir facetissimus omnium qui viverent Zucharus egoque, pervenimus ad locum ubi celebrabantur nuptiæ. Postridie quam sponsa domum venerat, stetimus paululum animi relaxandi gratia, respicientes una psallentes viros ac mulieres. Tum subridens Zucharus : « Isti, » inquit, « matrimonium consummarunt, ego jam patrimonium consumpsi. » Facete in se ipsum dixit, qui, venditis paternis bonis, patrimonium omne comedendo ludendoque consumpserat.

IX

D'UN PODESTAT

Certain Podestat, envoyé à Florence, réunit le jour de son entrée les notables de la ville dans la cathédrale et leur fit le discours d'usage : un long et ennuyeux discours. Pour se faire valoir, il commença par dire qu'il avait été sénateur à Rome : tout ce qu'il y avait fait, tout ce que d'autres avaient fait ou dit à sa plus grande gloire fut prolixement développé. Après quoi, il détailla son départ de Rome et son escorte ; il dit que le premier jour du voyage, il s'était transporté à Sutri, et narra tout ce qu'il y avait fait, de point en point. Puis il raconta, jour par jour, où il s'était rendu, où on l'avait reçu, quelles

IX

DE PRÆTORE

Quidam iturus Florentiam Prætor, qua die urbem introivit, habuit de more in majori templo coram prioribus civitatis sermonem longum sane et molestum ; nam ordiri in suam commendationem cœpit, se fuisse Romæ senatorem, ubi quicquid ab se, itemque a reliquis in suam laudem honoremque dictum factumve exstiterat, prolixo sermone explicavit. Exitum deinceps ex Urbe comitatumque recensuit : primo die Sutrium contulisse se dixit, et quæ ibi a se acta erant singu-

avaient été ses actions de tout genre. Il avait parlé plusieurs heures et il n'était pas encore à Sienne. Tout le monde était excédé de la longueur de cet odieux discours : la fin ne venait pas, et il semblait que la journée tout entière se passerait à entendre ces niaiseries. La nuit s'approchait; un plaisant de l'assemblée se pencha à l'oreille du Podestat : « Monseigneur, » lui dit-il, « il se fait tard; » dépêchez-vous. Si vous n'arrivez pas à Florence aujourd'hui même, puisque c'est le jour fixé pour votre entrée, vous aurez manqué votre mission. » A ces mots, notre homme, aussi bête que bavard, se hâta de dire qu'il était arrivé à Florence.

latim. Tum dietim quo in loco hospitiove fuisset, ac quicquid ab eo gestum, quaque de re esset narravit. Plures horæ jam hac in narratione transierant, et nondum pervenerat Senas. Cum omnibus sermonis odiosi longitudo infensa esset, neque finis fieret dicendi, videbatur autem ille universum diem in his fabulis consumpturus, et cum nox jam appropinquaret, tunc unus ex assistantibus jocabundus ad aurem Prætoris accedens : « Domine, » inquit, « hora jam tarda est, festinus iter oportet. Nam nisi hodie Florentiam intraveritis, cum hodiernus dies sit vobis constitutus ad veniendum, officium hoc amittetis. » Hoc intellecto, stultus homo ac loquax tandem retulit se Florentiam venisse.

X

D'UNE FEMME QUI TROMPA SON MARI

Pietro, mon compatriote, m'a raconté un jour une plaisante histoire et qui peint bien la malice du sexe. Il était au mieux avec la femme d'un laboureur assez naïf, qui passait la plupart de ses nuits aux champs pour éviter ses créanciers. Un jour que Pietro était avec la femme, le mari, qu'on n'attendait pas, revint au crépuscule; elle fit vite cacher l'amant sous le lit, et, se tournant vers son homme, lui reprocha vivement d'être revenu : « Tu veux donc, » lui dit-elle, « pour- »
 » rir dans les cachots? Tout à l'heure les gens » du Podestat ont fouillé la maison entière

X

DE MULIERE QUÆ VIRUM DEFRAUDAVIT

Petrus contribulis meus olim mihi narravit fabulam ridiculosam et versutia dignam muliebri. Is rem habebat cum foemina nupta agricolæ haud multum prudenti, et is foris in agro sæpius ob pecuniam debitam pernoctabat. Cum aliquando amicus intrasset ad mulierem, vir insperatus rediit in crepusculo : tum illa, subito collocato subtus lectum adultero, in maritum versa, graviter illum increpavit, quod redisset, asserens velle eum degere in carceribus : « Modo, » inquit, « Prætoris satellites ad te capiendum

» pour te trouver et te mener en prison ; je
 » leur ai dit que tu passais d'habitude la nuit
 » dehors, et ils sont partis, mais en mena-
 » çant de revenir bientôt. » L'homme, épou-
 vanté, cherchait le moyen de s'en aller, mais
 déjà les portes de la ville étaient fermées :
 « Malheureux, » lui dit sa femme, « si tu es
 » pris, tu es perdu ! » Il lui demandait, tout
 tremblant, un bon conseil. Prompte aux ex-
 pédients, elle lui dit : « Monte dans ce colom-
 » bier, tu y passeras la nuit ; moi, je ferme-
 » rai la porte en dehors et j'enlèverai l'échelle,
 » de manière que personne ne te soupçonne
 » là. » Aussitôt dit, aussitôt fait. La femme
 ferma la porte, enleva l'échelle, pour qu'il ne
 fût pas possible à son mari de rentrer, et fit
 sortir l'amant de sa prison. Celui-ci, simu-

» universam domum perscrutati sunt, ut te abri-
 » perent ad carcerem : cum dicerem te foris dor-
 » mire solitum, abierunt, comminantes se paulo
 » post reversuros. » Quærebat homo perterritus
 abeundi modum : sed jam portæ oppidi clausæ
 erant. Tum mulier : « Quid agis, infelix ? Si ca-
 » peris, actum est. » Cum ille uxoris consilium
 tremens quæreret, illa ad dolum prompta : « As-
 » cende, » inquit, « ad hoc columbarium : eris
 » ibi hac nocte, ego ostium extra occludam, et
 » removebo scalas, ne quis te ibi esse suspicari
 » queat. » Ille uxoris paruit consilio. Ea, obse-
 rato ostio, ut viro facultas egrediendi non esset,
 amotis scalis, hominem ex ergastulo eduxit, qui
 simulans lictores Prætoris iterum advenisse, ma-

lant le retour des sbires du Podestat, se mit à faire un vacarme épouvantable, et la femme de prendre aussitôt la défense de son mari, qui tremblait de peur au fond de sa cachette. Enfin, le tumulte apaisé, ils se mirent au lit et consacrèrent la nuit à Vénus; le mari se tint coi dans l'ordure avec les pigeons.

XI

D'UN PRÊTRE QUI IGNORAIT LE JOUR DE LA FÊTE DES RAMEAUX

Aello est un bourg tout à fait perdu au fond de nos montagnes des Apennins. Il y avait là un Curé plus inculte encore et plus ignorant que les paysans. Faute de connaître les temps et les saisons, il n'annonça pas même

gna excitata turba, muliere quoque pro viro loquente, ingentem latenti timorem incussit. Sedato tandem tumultu, ambo in lectum profecti ea nocte Veneri operam dederunt; vir delituit inter stercora et columbos.

XI

DE SACERDOTE QUI IGNORABAT SOLENNITATEM PALMARUM

Aellum oppidum est in nostris Apennini montibus admodum rusticanum. In eo habitabat Sacerdos rudior atque indoctior incolis. Huic cum ignota essent tempora, annique varietates, nequa

le Carême à ses paroissiens. Mais, étant venu à Terra-Nuova pour le marché qui se tient la veille des Rameaux, il vit le clergé occupé à préparer pour le lendemain des palmes et des branches d'olivier ; il se demanda d'abord ce que cela voulait dire et finit par s'apercevoir de sa faute : le Carême était déjà passé sans qu'il l'eût fait observer à ses ouailles. De retour au bourg, il prépara des rameaux et des palmes pour le jour suivant, et montant alors en chaire : « C'est aujourd'hui, » dit-il, « le jour, où suivant l'usage, se distri- » buent les palmes et les rameaux ; Pâques » sera dans huit jours ; nous n'aurons ainsi à » faire pénitence que pendant une semaine ; » notre jeûne sera de courte durée, et voici » pourquoi : cette année, le Carnaval est

quam indixit Quadragesimam populo. Venit hic ad Terram Novam, ad mercatum sabbato ante solennitatem Palmarum. Conspectis sacerdotibus olivarum ramos ac palmulas in diem sequentem parantibus, admiratus quidnam id sibi vellet, cognovit tunc erratum suum, et Quadragesimam nulla observatione suorum transisse. Reversus in oppidum et ipse ramos palmasque in posterum diem paravit, qui, advocata plebecula : « Hodie, » inquit, « est dies, quo rami olivarum palmarum- » que dari ex consuetudine debent : octava die » Pascha erit ; hac tantum hebdomada agenda est » pœnitentia, neque longius habemus hoc anno » jejunium, cujus rei causam hanc cognoscite : » Carnisprivium hoc anno fuit lentum ac tardum,

» venu très-lentement et très-péniblement ;
 » il a été retardé par les neiges et les mau-
 » vais chemins qui l'empêchaient de franchir
 » les montagnes. Le Carême, à sa suite, avait
 » beaucoup de peine à marcher et ne pou-
 » vait porter avec lui plus d'une semaine ;
 » il a laissé les autres en route. Ainsi donc,
 » pendant ce peu de temps que le Carême
 » restera chez vous, venez à confesse et faites
 » tous pénitence. »

XII

DE PAYSANS CHARGÉS PAR LEURS CONCITOYENS D'ACHETER UN CHRIST ET AUXQUELS ON DEMANDE S'ILS LE VEULENT MORT OU VIF

On dépêcha du même village à Arezzo de bonnes gens chargés d'acheter un Christ de

» quod propter frigora et difficultatem itinerum
 » hos montes nequivit superare; ideoque Qua-
 » dragesima adeo tardo ac fesso gradu accessit,
 » ut jam nil amplius quam hebdomadam unam
 » secum ferat, reliquis in via relictis. Hoc ergo
 » modico tempore, quo vobiscum mansura est,
 » confitemini, et pœnitentiam agite omnes. »

XII

DE RUSTICIS NUNCIIS INTERROGATIS AN VELLENT CRUCIFIXUM VIVUM AN MORTUUM AB OPIFICE EMERE

Ex hoc quidem oppido missi sunt quidam Aretium ad emendum ligneum Crucifixum, qui

bois pour l'église du pays. Ils se rendirent chez un fabricant de ces sortes d'objets, et, dès les premiers mots, l'homme, voyant qu'il avait affaire à des rustauds, à de vraies bûches, saisit l'occasion de se moquer d'eux : il leur demanda s'ils voulaient un Christ mort ou vivant. Les bonnes gens, après avoir pris le temps de réfléchir et s'être consultés à l'écart, déclarèrent enfin qu'ils le préféraient en vie : si leurs concitoyens n'en sont pas contents, ils le tueront tout de suite.

XIII

MOT D'UN CUISINIER A L'ILLUSTRISSE DUC DE MILAN

L'ancien Duc de Milan, Prince d'un goût délicat en toutes choses, possédait un cuisi-

in ecclesia eorum poneretur. Deducti ad hujusmodi opificem quemdam, cum rudes et veluti stipites essent, opifex risus materiam auditis hominibus quærens, vivumne an mortuum Crucifixum vellent, postulavit. Illi, sumpto paulo temporis ad consultandum, secreto collocuti, demum responderunt se vivum malle : nam si eo modo suo populo non placeret, se illum e vestigio occisuros.

XIII

DICTION DE COCI ILLUSTRISSE DUCI MEDIOLANENSI HABITUM

Dux Mediolani senior, Princeps in omnibus rebus elegantie singularis, habebat cocum egre-

nier hors ligne qu'il avait envoyé en France pour apprendre à confectionner des ragoûts. Pendant la guerre qu'il soutint contre les Florentins, il lui vint un jour un messenger de mauvaises nouvelles, qui le troubla profondément. Quelques moments après, comme on lui servait à table différents plats, il leur trouva je ne sais quel goût désagréable, les repoussa en disant qu'ils étaient mal assaisonnés, et, ayant fait venir son cuisinier, lui reprocha durement de ne pas savoir son métier. Celui-ci, qui ne ménageait pas ses mots, répliqua : « Si les Florentins vous » ôtent le goût et l'appétit, est-ce ma faute ? » Mes plats sont excellents et confectionnés » suivant les règles de l'art, mais les Florentins vous échauffent et vous fônt perdre » l'appétit. » Le Duc, qui était homme d'es-

gium, quem usque ad Gallos ad perdiscenda obsonia miserat. Bello, quod ingens cum Florentinis Dux habuit, cum ei aliquando non satis prosper nuncius advenisset, admodum turbavit Ducis mentem. Oblatis postmodum ad mensam epulis, sapes nescio quos cum Dux improbasset, epulas insuper, ut non rite conditas, esset aspernatus, accitum cocum, veluti ignarum artis aspere increpavit. Tum ille, ut erat liberior in eloquendo : « Si Florentini, » inquit, « tibi gustum » atque appetitum auferunt, quæ mea est culpa ? » Cibi enim mei saponi sunt, et summa arte compositi : sed te nimium concalefaciunt, et appetitum auferunt Florentini. » Risit ille, ut era

prit, se mit à rire de la plaisante et libre réponse de son cuisinier.

XIV

MOT DU MÊME CUISINIER AU MÊME ILLUSTRE PRINCE

Le même cuisinier, au cours de cette guerre, plaisanta encore à la table du Duc, un jour qu'il le voyait inquiet et accablé de soucis : « Comment pourrait-il ne pas être tourmenté ? » dit notre homme ; « il veut deux choses impossibles : n'avoir pas de frontières et engraisser Francesco Barbavare, cet homme si riche et d'une si grande cupidité. » Le cuisinier raillait ainsi à la fois l'ambition immodérée du Duc et l'insatiable

humanissimus, coci facetam in respondendo libertatem.

XIV

EJUSDEM COCI DICTUM AD PRÆLIBATUM
ILLUSTREM PRINCIPEM

Idem cocus, bello insuper vigente, jocatus ad mensam Ducis, cum videret eum anxium atque afflictum curis : « Non mirum esse, » inquit, « illum torqueri : nam duo impossibilia Dux conatur : unum, ne habeat confinia : alterum, ut pinguem reddat Franciscum Barbavaram, hominem opulentum, summaque cupiditate flagrantem. » Hoc dicto perstringens et dominandi

avidité de Francesco pour les richesses et les dignités.

XV

REQUÊTE DU MÊME CUISINIER AU SUSDIT PRINCE

Ce cuisinier, voyant une foule de gens solliciter toutes sortes de faveurs, choisit le moment où le Duc était à table pour le prier instamment de faire de lui un âne. Le Duc, ne comprenant rien à cette requête, lui demanda pourquoi il aimait mieux être un âne qu'un homme : — « C'est que je m'aperçois, » répondit le cuisinier, « que tous ceux que » vous élevez, auxquels vous donnez des hon- » neurs et des charges, aussitôt gonflés d'im- » portance et d'orgueil, pleins d'insolence, » deviennent vraiment des ânes. Moi aussi,

appetitum Ducis immoderatum, et Francisci im-
mensam opum atque ambitionis cupiditatem.

XV

PETITIO EJUSDEM COCI AD PRÆDICTUM PRINCIPEM

Is ipse cum multi peterent varia beneficii loco, summpere in cœna Ducem rogavit, ut se asinum faceret. Miratus Dux quid sibi ea postulatio vellet, cur se asinum quam hominem mallet : « Atqui » omnes video, » inquit ille, « quos in sublime » extulisti, quibus honores et magistratus de- » disti, superbia et fastu elatos atque insolentes

» je voudrais bien que vous fissiez de moi
» un âne. »

XVI

DE GIANNOZZO VISCONTI

. Antonio Lusco était un homme de beaucoup d'esprit et de savoir. Quelqu'un de sa connaissance lui soumit un jour une lettre qu'il voulait adresser au Pape; Lusco lui conseilla d'en modifier et d'en retoucher certain passage. L'autre la lui rapporta telle quelle, comme s'il l'avait corrigée. Après y avoir jeté les yeux : « Est-ce que tu me prends par » hasard pour Giannozzo Visconti ? » dit Antonio Lusco. Nous lui demandâmes ce que cela signifiait : « Giannozzo, » dit-il, « notre

» evasisse asinos. Itaque ego quoque asinus a te
» fieri cupio. »

XVI

DE JANNOTO VICECOMITE

Antonius Luscus, vir facetissimus ac doctissimus, cum ei notus quidam litteras apud Pontificem expediendas obtulisset, atque ipse in certo loco corrigere atque emendare jussisset; ille autem postridie litteras easdem retulisset, veluti emendatas, inspectis litteris : « Tu me, » inquit, « Jannotum Vicecomitem forsitan putasti. » Cum quæreremus quidnam hoc dictum sibi vellet : « Jannotus, » ait, « olim Prætor fuit noster Vicen-

tait un coup d'œil et disait : « Cette lettre est » fort bien maintenant; va, pose mon cachet » et adresse-la au Duc. » — Il avait l'habitude de faire de même pour toutes ses lettres. »

XVII

D'UN TAILLEUR DE VISCONTI, PAR MANIÈRE DE
COMPARAISON

Le Pape Martin avait chargé Antonio Lusco de rédiger une lettre; après l'avoir lue, il lui ordonna de la soumettre à l'un de mes amis en qui il avait la plus grande confiance. Celui-ci, qui était à table et tant soit peu échauffé par le vin, la désapprouva complètement, et dit qu'il fallait la refaire. Antonio dit alors à

meret, inspecta paululum epistola : « Nunc bene » se habet, » inquit, « vade et obsigna, atque ad » Ducem destina. » — Hoc in omnibus epistolis suis facere consuevit. »

XVII

DE SUTORE QUODAM VICECOMITIS PER VIAM COMPARATIONIS

Commiserat olim Martinus Pontifex Antonio Lusco litteras quasdam conficiendas, quas cum postmodum legisset, jussit Pontifex illas legendas quoque deferri ad quemdam amicum nostrum, in quo plurimum confidebat. Ille autem cum paulo esset in cœna concalefactus a vino,

Bartolommeo de' Bardi, qui se trouvait là : « Je corrigerai ma lettre de la même façon que le tailleur élargit le haut-de-chausses de Jean-Galeas Visconti; demain, avant qu'il n'ait mangé ni bu, je reviendrai et la lettre sera parfaite. » Bartolommeo lui demanda ce que cela signifiait : « Jean-Galeas Visconti, père de l'ancien Duc de Milan, était, » dit Antonio, « un homme de haute taille, très-gras et d'un embonpoint excessif. Quand il s'était farci le ventre, ce qui lui arrivait souvent, d'un tas de victuailles et de boissons et qu'il allait se coucher, il faisait appeler son tailleur, l'accablait d'invectives, lui reprochait de lui avoir fait un haut-de-chausses trop étroit et lui commandait de l'élargir de façon qu'il ne le gênât plus : — « Il sera fait, » disait

litteras penitus improbavit, et alium in modum componi jussit. Tunc Antonius Bartholomeo de Bardis, qui aderat : « Faciam, » inquit, » in litteris meis, quod olim sutor in farsitio, quod appellant, Joannis Galeatii Vicecomitis egit : cras antequam edat, vel bibat, redibo, et litteræ bene erunt. » Deinde percontanti quidnam hoc esset Bartholomeo : « Joannes Galeatius Vicecomes, » inquit Antonius, « pater senioris Ducis Mediolani, erat vir magnus, pinguis et corpulentus. Is cum sæpius multo cibo et potu ventrem farsisset, post cœnam cum iret cubitum, vocari ad se sutores suum jubebat, quem acriter redarguens aiebat fecisse illum sibi farsitium nimis arctum, mandabatque ampliari, ne sibi esset molestum :

le tailleur, « suivant votre désir; demain » matin, ce vêtement vous ira à merveille. » Il prenait l'habit et le jetait sur un portemanteau, sans y rien changer. On lui disait : « Pourquoi n'élargissez-vous pas ce vêtement » que la grosse bedaine de Monseigneur fait » craquer? — Demain, » répondait-il, « quand » Monseigneur se lèvera, la digestion faite, » et qu'il aura chié copieusement, l'habit lui » sera très-large. » Le matin, il rapportait le haut-de-chausses, et Visconti, l'ayant endossé, disait : « Il me va bien maintenant; il ne me » gêne plus nulle part. » — Antonio disait de même que sa lettre plairait, une fois le vin cuvé.

— « Factum erit, » aiebat sutor, « ut jubes : cras » optime erit. » Deinde acceptam vestem projeciebat ad perticam, nihil immutans. Cum dicerent cæteri : « Cur non amplias vestem hanc quæ nimum ventrem Domini urget? » hic : — « Cras, » inquit, « cum Dominus post digestionem surrexerit, ac ierit cacatum, vestis erit amplissima. » Mane portabat farsitium, quo ille induto : « Nunc » bene est, » dicebat, « nullo in loco me offendit. » — Eodem modo Antonius epistolam suam digesto vino placituras dixit.

XVIII

PLAINTE PORTÉE A FACINO CANE, AU SUJET
D'UN VOL

Un quidam se plaignait à Facino Cane, qui fut un homme cruel et l'un des meilleurs généraux de notre temps, d'avoir été, en route, dépouillé de son manteau par un de ses soldats. Facino le regarde, le voit vêtu d'un excellent pourpoint, et lui demande s'il portait ce vêtement-là le jour du vol : — « Oui, » répondit l'autre. — « Hors d'ici, » donc, » reprit Facino : « celui que tu prétends t'avoir volé n'est pas un de mes soldats : jamais aucun des miens ne t'aurait » laissé sur le dos un si bon pourpoint. »

XVIII

QUERIMONIA SPOLII CAUSA AD FACINUM CANEM FACTA

Apud Facinum Canem, qui fuit vir crudelis, ac dux præcipuus in hac nostri temporis militia, querebatur quidam se spoliatum chlamyde in via a quodam suo milite. Hunc intuens Facinus vestitum tunica bona, quæsivit an illam, cum spoliaretur, gestasset. Cum ille annueret : — « Abi, » inquit ; « hic quem dicis te spoliasse nequaquam » est ex meis militibus. Nam nullus meus unquam tibi tam bonam tunicam reliquisset. »

XIX

EXHORTATIONS D'UN CARDINAL AUX SOLDATS
DU PAPE

C'était dans le Picentin, pendant la guerre que le Cardinal d'Espagne soutenait contre les ennemis du Pape. Les deux armées se trouvèrent en présence, et il fallait absolument que les partisans du Pape fussent vainqueurs ou vaincus. Le Cardinal encourageait les soldats à se battre, par de beaux discours; il jurait que ceux qui tomberaient dans la bataille souperaient avec Dieu et avec les anges; que tous leurs péchés leur seraient remis : il espérait ainsi leur donner du cœur à aller se faire tuer. A bout de promesses, il

XIX

EXHORTATIO CARDINALIS AD ARMIGEROS PONTIFICIS

Cardinalis Hispaniensis, bello, quod eo autore gestum est in Piceno adversus Pontificis hostes, cum aliquando ad aciem ventum esset, in qua vincere vel vinci eos qui Pontificem sequebantur necesse erat, hortabatur milites ad pugnam pluribus verbis, asserens qui in illo prælio cecidissent, cum Deo et Angelis pransuros; peccatorum enim omnium veniam propositam occumbentibus affirmabat, quo morti se alacrius offerrent. His exhortationibus usus, excedebat pugna. Tum unus ex astantibus militibus : « Cur tu, » inquit,

se retirait de la mêlée, quand un des soldats lui dit : « Et toi? tu ne veux donc pas souper » avec nous? — Non, » répondit-il, « ce n'est » pas mon heure; je n'ai pas encore faim. »

XX

RÉPONSE A UN PATRIARCHE

Le Patriarche de Jérusalem, qui dirigeait toute la Chancellerie Apostolique, convoqua un jour les avocats pour résoudre certaine question et fit à plusieurs d'entre eux je ne sais quels vifs reproches. Tommaso Biraco, l'un d'eux, répondit pour tous les autres avec beaucoup de vivacité; le Patriarche, se tournant alors vers lui, s'écria : « Tu as une mauvaise tête. » Mais Biraco, en homme prompt

« non et ad hoc prandium una nobiscum accedis? » At ille : — « Tempus prandii nondum est » mihi, quoniam nondum esurio. »

XX

PATRIARCHE RESPONSIO

Patriarcha Hierosolymitanus, qui totam Cancellariam Apostolicam regebat, convocatis aliquando certam ob causam discutiendam advocatis, nonnullos nescio quidem verbis acriter castigavit. Huic cum unus præ cæteris Thomas Biracus liberius respondisset, versus in eum Patriarcha inquit : « Malum caput habes. » At ille, ut erat

à la riposte et qui a le mot pour rire : — « Vous parlez bien, » répliqua-t-il, « la vérité pure » sort de votre bouche, on ne peut rien dire » de plus exact. Car si j'avais une bonne tête, » nos affaires seraient en meilleur état et nous » n'aurions pas besoin de discuter ainsi. — » Tu t'accuses donc toi-même? » reprit le Patriarche. — « Point du tout, » riposta l'autre, « ce n'est pas moi que j'accuse d'être mauvais, c'est ma tête. » Il se moquait ainsi du Patriarche, qui était à la tête de tous les avocats et à qui on s'accordait à en reconnaître une un peu dure.

XXI

DU PAPE URBAIN VI

Un autre plaisanta doucement Urbain VI,

homo promptus ad lacesendum ac perfacetus : — « Recte, » inquit, « ac vere loqueris : nihil enim » verius potest dici. Nam, si bonum caput habere, » rem, satis meliori loco res nostræ essent, neque » hac opus esset controversia. — Te igitur ipsum » culpas? » ait Patriarcha. Tum ille : — « Non me, » inquit, « sed caput reprehendo. » Facete in ipsum, qui advocatis omnibus præerat, Patriarcham lusit, qui duro paulum capite existimabatur.

XXI

DE URBANO PONTIFICE SEXTO

Alter Urbanum, olim summum Pontificem

naguère Souverain Pontife. Un jour qu'il contredisait le Pape avec trop d'aigreur : « Tu as » une mauvaise tête, » lui dit Urbain.—« C'est » justement ce que l'on dit de vous dans le » peuple, Saint-Père, » répondit l'autre.

XXII

D'UN PRÊTRE QUI, AU LIEU D'ORNEMENTS SACERDOTAUX, APORTE DES CHAPONS A SON ÉVÊQUE

Un Évêque d'Arezzo, nommé Angelo, que nous avons connu, convoqua un jour son clergé pour un Synode et ordonna à tous ceux qui étaient revêtus de quelque dignité de se mettre en route avec leurs habits sacerdotaux, ou, comme on dit en Italien, avec *cappe e cote*. Certain Prêtre à qui ces vêtements fai-

Sextum, leviter perstrinxit. Nam cum ille nescio quid acrius a Pontifice contenderet : « Malo capite » es, » inquit Urbanus. Tum ille :—« Hoc idem, » inquit, « et de te vulgi dicunt homines, Pater » Sancte. »

XXII

DE SACERDOTE QUI, LOCO ORNATUS, CAPONES
EPISCOPO PORTAT

Episcopus Aretinus, Angelicus nomine, quem novimus, aliquando convocavit ad Synodum sacerdotes suos, præcipiens, ut qui aliqua in dignitate essent, cum cappis et cottis (sunt enim hæ vestes sacerdotales) ad Synodum proficiscerentur.

saient défaut, réfléchissait tristement chez lui, ne sachant comment se les procurer. Sa gouvernante, qui le voyait tout pensif, la tête basse, lui demanda la cause de son chagrin : il répondit que, d'après les ordres de l'Évêque, il fallait aller au Synode avec *cappe e cotte* : — « Mais, mon bon maître, » reprit la gouvernante, « vous n'avez pas bien compris » le sens de cette injonction : Monseigneur » n'exige pas *cappe e cotte*, mais bien *capponi cotti*¹ ; voilà ce qu'il faut lui porter. » Le Prêtre se rendit à l'avis de cette femme ; il emporta des chapons cuits et fut très-bien reçu. L'Évêque dit même en riant que lui seul, parmi tous ses confrères, avait bien compris le sens du mandement.

Quidam Presbyter, cui hæc vestimenta deerant, mœstus domi erat, ignorans undenam ea sibi pararet. Hunc cogitabundum vultu demisso conspiciata ancilla, quam domi nutriebat, cum quæsisset mœroris causam, dixit sibi cum cappis et cottis, secundum Episcopi edictum, eundem ad Synodum esse : — « Atqui, » inquit, « o bone vir, non » recte vim mandati hujus cognovisti : non enim » cappas et cottas, sed capones coctos Episcopus » postulat, qui tibi sunt deferendi. » Apprehendit Sacerdos muliebre consilium, et secum capones coctos deferens, optime ab Episcopo fuit susceptus, qui per risum retulit, hunc sacerdotem solum rectius quam cæteros edicti sententiam cognovisse.

1. Des chapons cuits.

XXIII

D'UN DE MES AMIS QUI SE VOYAIT AVEC PEINE PRÉFÉRER BIEN DES GENS AU-DESSOUS DE LUI PAR LEUR SCIENCE ET LEUR VERTU

Dans la Curie Romaine, c'est presque toujours le hasard qui l'emporte, et il y a très-rarement place pour le talent ou pour la vertu ; tout s'y obtient par les intrigues ou par la chance, sans parler de l'Argent, qui est vraiment le maître du Monde. Un de mes amis, se voyant avec peine préférer des hommes d'un savoir et d'un mérite très-inférieurs aux siens, s'en plaignait à Angelotto, Cardinal de Saint-Marc : on ne tenait aucun compte de sa valeur, on lui préférait des gens qui ne pouvaient, sous aucun rapport, lui être comparés. Il rappelait

XXIII

DE AMICO QUI ÆGRE FEREBAT MULTOS SIBI PRÆFERRI
DOCTRINA ET PROBITATE INFERIORES

In Curia Romana ut plurimum Fortuna dominatur, cum perraro locus sit vel ingenio, vel virtuti ; sed ambitione et opportunitate parantur omnia, ut de nummis sileam, qui ubique terrarum imperare videntur. Amicus quidam, qui ægre ferebat præferri sibi multos doctrina et probitate inferiores, querebatur apud Angelotum Cardinalem Sancti Marci, nullam haberi suæ virtutis rationem, seque postponi his, qui nulla in re sibi pares essent. Sua insuper studia com-

ses études, le mal qu'il s'était donné pour devenir savant. Le Cardinal était toujours disposé à railler les vices de la Curie : — « Ici, » dit-il, « la science et le mérite ne servent à » rien. Mais, ne te décourage pas ; travaille » quelque temps à désapprendre ce que tu » sais et à apprendre les vices que tu ignores, » si tu veux te faire bien venir du Pape. »

XXIV

D'UNE FEMME FOLLE

Une femme de mon pays, que tout le monde croyait folle à lier, était menée par son mari et ses plus proches parents à une sorcière sur laquelle on comptait pour la guérir. Ces gens, au moment de traverser à gué l'Arno, la pla-

mémoravit, et in discendo labores. Tum promptus ad lacesendum Curie vitia Cardinalis : — « Hic scientia et doctrina, » inquit, « nihil pro- » sunt. Sed perge et aliquod tempus ad dediscen- » dum et addiscendum vitia vaca, si vis Pontifici » acceptus esse. »

XXIV

DE MULIERE PHRENETICA

Mulier ex meo municipio, cum videretur phrenetica, ducebatur a viro et genere proximis ad foeminam fatidicam quamdam, cujus ope vel opere curaretur. Cum per Arnun fluvium trans-

cèrent à califourchon sur le dos du plus robuste de la bande : mais la voilà aussitôt qui se met à remuer des f...es, *similis coeunti*, et à crier de toutes ses forces, à plusieurs reprises : « Je veux qu'on me f...e ! » C'était indiquer la cause de son mal. Celui qui la portait fut pris d'un rire si violent, qu'il se laissa tomber à l'eau avec elle. Tous les autres éclatèrent, en apprenant quel remède demandait ce genre de folie : « Ce ne sont » pas des sortilèges, c'est autre chose qu'il lui » faut, » dirent-ils, « pour la guérir, » et se tournant vers le mari : « Tiens, c'est toi qui » seras le meilleur médecin de ta femme. » Là-dessus chacun revint sur ses pas, et le mari s'étant mis en devoir, la malade retrouva son bon sens. — Tel est le meilleur remède à la folie des femmes.

ituri mulierem supra dorsum hominis validioris imposuissent, cœpit illa e vestigio nates movere, simili coeunti, ac magna voce clamitans : « Ego, » inquit, sæpius verba iterans, « vellem futui, » quibus vocibus causam expressit morbi. Qui ferebat fœminam, adeo est in risum effusus, ut una cum ea in aquam caderet. Tum ridentes omnes, cum insanix medelam cognovissent, non esse opus incantationibus asserunt, sed coitu, ad sanitatem restituendam. Et in virum versi : « Tu, » inquit, « optimus uxoris curator eris. » Redeuntibus igitur illis, cum vir uxorem cognovisset, mens pristina rediit. — Hæc optima ad mulierum insaniam est medela.

XXV

D'UNE FEMME QUI SE TENAIT SUR LA RIVE DU PÔ

Deux femmes, de celles qui servent à soulager l'humanité souffrante, allaient à Ferrare en bateau ; des fonctionnaires municipaux les accompagnaient. Une commère, debout sur la rive du Pô, les aperçut : « Imbéciles, » dit-elle aux hommes, « croyez-vous par hasard que les putains vous manqueront à Ferrare ? Il y en a plus que d'honnêtes femmes à Venise. »

XXV

DE MULIERE SUPRA PADUM ASTANTE

Ferebantur navicula Ferrariam, una cum certis curialibus, duæ mulieres, ex his quæ serviunt indigentibus. Tum mulier quædam supra Padum astans, foeminas conspicata : « O stulti, » inquit, « an putabatis meretrices vobis Ferrariæ defuturas, cum certe plures inveniuntur hic quam Venetiis probæ mulieres ? »

XXVI

DE L'ABBÉ DE SEPTIMO

L'Abbé de Septimo, homme extrêmement gros et gras, se rendant sur le soir à Florence, demanda en chemin à un paysan : « Crois-tu » que je pourrai passer la porte ? » L'Abbé entendait par là s'il arriverait à la ville avant que les portes ne fussent fermées. Le paysan, équivoquant sur l'embonpoint du personnage : — « Parbleu ! » dit-il, « une charrette » de foin y passe bien ! vous passerez aussi. »

XXVI

DE ABBATE SEPTIMI

Abbas Septimi, homo corpulentus et pinguis, vesperi Florentiam proficiscens, interrogavit rusticum obvium, an portam se ingredi existimaret. Intellexit Abbas an putaret se perventurum in urbem, antequam clauderentur portæ. Ille vero in pinguedinem jocatus : — « Atqui, » inquit, « currus fœni, nedum tu, portam introiret. »

XXVII

LA SŒUR D'UN CITOYEN DE CONSTANCE DEVIENT
GROSSE

Pour montrer quelle sorte de liberté on réclamait pendant le Concile de Constance, un noble Évêque d'Angleterre raconta, dans une nombreuse assemblée de Prélats, l'histoire que voici : « Il y avait à Constance, » dit-il, « un jeune homme dont la sœur, qui n'était pas mariée, devint enceinte. L'enflure du ventre lui ayant tout révélé, le voici qui tire son épée, demande ce que c'est, d'où cela lui est venu, et fait mine de la vouloir frapper. La jeune fille, épouvantée, s'écrie : « C'est » l'œuvre du Concile ; c'est du Concile que je » suis grosse! » A ces mots, le jeune homme,

XXVII

CIVIS CONSTANTIÆ SOROR GRAVIDA FACTA

Nobilis Episcopus ex Britannii, ad ostendendam quam tunc multi requirebant Concilii Constantiensis libertatem, in magno Prælatorum conventu hoc attulit testimonium. Fuisse ait Constantiæ civem, cujus soror innupta gravida facta erat. Cum fratri tumor ventris innotuisset, accepto gladio, quid id esset, aut unde id prodisset, quæsivit, percussori similis. Tum juvenis exterrita, id esse ait Concilii opus, seque ex Concilio prægnantem. Hoc intellecto frater, Concilii

plein de crainte et de respect pour la sainte Assemblée, n'osa châtier sa sœur. Parmi les libertés de toutes sortes qu'on réclamait, il mettait au premier rang celle de faire l'amour. »

XXVIII

MOT DE L'EMPEREUR SIGISMOND

Quelqu'un se plaignait devant l'Empereur Sigismond de ce qu'on manquait de liberté dans le Concile de Constance : — « Certes, » dit l'Empereur, « s'il n'y avait pas ici entière » liberté, vous ne parleriez pas de la sorte. » Quand on a son franc parler, c'est signe, en effet, qu'on jouit d'une grande liberté.

metu ac reverentia, sororem impunitam reliquit. Cum cæteri aliarum rerum libertatem quærent, ille prætulit licentiam futuendi.

XXVIII

SIGISMUNDI IMPERATORIS DICTUM

Sigismundus quoque Imperator cuidam coram eo querenti Constantiæ libertatem non esse : — « Atqui, » inquit, « nisi hic summa esset libertas, » tu tam libere minime loquereris. » Libere enim loqui magnæ libertatis est signum.

XXIX

PROPOS DE LORENZO, PRÊTRE ROMAIN

Le jour où le Romain Angelotto fut fait Cardinal par le Pape Eugène, un prêtre facétieux, nommé Lorenzo, rentra chez lui enchanté, joyeux, en proie à la plus folle et la plus expansive gaieté. Ses voisins lui demandèrent ce qui lui était arrivé d'extraordinaire pour donner lieu à de tels éclats de joie : — « C'est, » dit-il, « que j'ai maintenant les plus » grandes espérances : voilà qu'on nomme » Cardinaux les insensés et les fous; puisque » Angelotto est encore plus fou que moi, je » vais donc bientôt être Cardinal, moi aussi. »

XXIX

DICTUM SACERDOTIS LAURENTII ROMANI

Qua die Angelotus Romanus factus est a Pontifice Eugenio Cardinalis, quidam Laurentius sacerdos urbanus domum rediit, hilaris, applaudens, totusque in risum ac lætitiã effusus. Cum rogarent vicini, quidnam sibi obtigisset novi, quod tam lætus et alacris esset : — « Bene, » inquit, « est; magna in spe sum, posteaquam de » mentes et insani Cardinales fieri cœperunt, » prope diem cum Angelotus amentior me sit, » Cardinalem me quoque esse futurum. »

XXX

CONVERSATION DE NICCOLO D'ANAGNI

Niccolo d'Anagni s'est moqué, presque dans les mêmes termes, du Pape Eugène, qui, disait-il, n'avait de faveurs que pour les sots et les ignorants. Nous étions plusieurs réunis dans le palais, devisant, comme d'ordinaire, de choses et d'autres; quelques-uns d'entre nous se plaignaient de l'injustice du sort et accusaient la Fortune de leur être toujours défavorable. Alors Niccolo, docte personnage, d'humeur légère et d'une langue bien affilée : « Il n'y a personne au monde, » dit-il, « envers qui la Fortune ait été aussi injuste » qu'envers moi. C'est aujourd'hui le règne

XXX

CONFABULATIO NICOLAI ANAGNINI

In hanc ferme sententiam Nicolaus Anagninus jocosus est in Pontificem Eugenium, quem dicebat plurimum stultis et insipientibus favere. Nam cum essemus complures, variis de rebus, ut fit, in palatio confabulantes, quidam iniquitatem Fortunæ maxime accusabant, querebanturque eam rebus suis admodum adversam. Tum Nicolaus, vir doctissimus, sed ingenio inconstanti et procaci lingua : « Nullus est omnium qui vivat, » inquit, « cui magis quam mihi Fortuna fuerit inimica. » Nam cum hoc tempore sit Stultitiæ regnum, in

» de la Sottise; chaque jour, nous voyons
 » élever aux plus hautes dignités, appeler aux
 » charges, presque tout ce qu'il y a de fous
 » parmi nous, jusqu'à cet Angelotto. Je suis,
 » de tous ces fous, le seul qui n'aie rien ob-
 » tenu : il n'y a que moi pour être ainsi mal-
 » traité de la Fortune. »

XXXI

D'UN PRODIGE

La nature a enfanté cette année plusieurs monstres en divers endroits. Sur le territoire de Sinagaglia, dans le Picentin, une vache a mis bas un dragon d'une grosseur extraordinaire. Il avait la tête plus grosse que celle d'un veau, le cou long d'une aune, le corps épais

» diem omnes fere amentes atque insanos, tum
 » Angelotum quoque novimus inter eos ad am-
 » plas dignitates atque officia extolli. Ego solus
 » relictus sum ex omnium dementium numero,
 » cui mihi solius accidit malignitate Fortunæ. »

XXXI

DE PRODIGIO

Monstra hoc anno plura diversis in locis natura edidit. In agro Senagaliensi in Piceno, bos quemdam serpentem peperit miræ magnitudinis. Capite erat grossiori quam sit vituli, collo longo ad

comme celui d'un chien, mais plus long. Après l'avoir mis bas, la vache en se retournant ne l'eut pas plutôt aperçu, qu'elle poussa un grand mugissement et voulut s'enfuir épouvantée; le dragon se dressa tout à coup, lui entoura de sa queue les jambes de derrière, appliqua sa bouche sur ses mamelles et suçà tout le lait qu'elles contenaient; puis, il lâcha la vache et s'enfuit dans la forêt voisine. Les mamelles, et la partie des jambes que le dragon avait enlacée de sa queue, restèrent longtemps noires et comme brûlées. Les bergers, au troupeau de qui appartenait cette vache, affirmèrent avoir vu le prodige. Depuis, la vache a mis bas un veau; tout cela est rapporté dans une lettre adressée à Ferrare.

mensuram ulnæ, corpore cani similis terete et longiore. Hunc editum cum bos conversa respexisset, magnoque mugitu edito exterrita aufugere vellet, erectus serpens subito posterioribus cruris cauda circumdatis ad ubera os admovit, tandem sugens quoad lac inerat uberibus: deinde bove relicta ad sylvas vicinas aufugit. Ubera postmodum et ea crurium pars quam serpens cauda tetigerat, velut adusta nigraque diutius permanserunt. Hoc pastores (nam in armento bos erat), se vidisse affirmarunt, bovem quoque vitulum postea peperisse; idque ex litteris Ferrariam nuntiatum.

XXXII

AUTRE PRODIGE RACONTÉ PAR HUGUES DE SIENNE

Le célèbre Hugues de Sienne, le premier des Médecins de notre temps, m'a aussi rapporté qu'il est né à Ferrare un chat à deux têtes, et qu'il l'a vu.

XXXIII

AUTRE PRODIGE

Il est également certain qu'au mois de Juin, sur le territoire de Padoue, il est né un veau à deux têtes et à corps unique, dont les jambes de devant et de derrière étaient doubles, quoi-

XXXII

DICTUM MAGISTRI HUGONIS SENENSIS

Vir insignis Hugo Senensis, Medicorum nostri temporis princeps, mihi quoque retulit, natum Ferrariæ cattum bicipitem, seque id conspexisse.

XXXIII

ALIUD DE MONSTRO

In agro quoque Paduano, mense Junii, constat natum esse vitulum duobus capitibus, unico corpore, posterioribus anterioribusque cruribus duplicatis, ita tamen ut essent conjuncta. Hoc mon-

que jointes l'une à l'autre. On promenait ce phénomène pour de l'argent, et beaucoup de monde affirme l'avoir vu.

XXXIV

AUTRE PRODIGE

Il n'est pas douteux non plus qu'on a apporté à Ferrare l'image d'un monstre marin récemment trouvé sur la côte de Dalmatie. Il avait jusqu'au nombril le corps d'un homme ; au-dessous, celui d'un poisson, et cette partie inférieure, terminale, se bifurquait. La barbe du monstre était longue, deux espèces de cornesse dressaient au-dessus de ses oreilles ; il avait de grosses mamelles, la bouche large, les mains formées de quatre

strum quidam ad quæstum circumferebant, multique id vidisse affirmabant.

XXXIV

ALIUD DE MONSTRO

Aliud insuper constat, allatum esse Ferrariam imaginem marini monstri nuper in littore Dalmatico inventi. Corpore erat humano umbilico tenus, deinceps piscis, ita ut inferior pars quæ in piscem desinebat, esset bifurcata. Barba erat profusa, duobus tanquam cornibus super auriculas eminentibus, grossioribus mammis, oræ lato, ma-

doigts seulement, des mains jusqu'aux aisselles ; et au bas-ventre s'étendaient des nageoires qui lui servaient à fendre l'eau. Voici comment on disait l'avoir pris : plusieurs femmes se trouvaient au bord de la mer occupées à laver du linge. L'animal, poussé, assure-t-on, par la faim, s'approcha d'une de ces femmes, la saisit par les mains et s'efforça de l'entraîner. L'eau était basse : la femme put lutter, tout en appelant à grands cris ses compagnes au secours. Elles accoururent au nombre de cinq, et comme le monstre n'avait pas assez d'eau pour plonger, elles le tuèrent à coups de pierres et de bâtons, et le tirèrent sur le rivage, où sa vue ne leur causa pas un médiocre effroi. Le corps était, en longueur et en grosseur, un peu supérieur à celui d'un homme. J'en ai

nibus quatuor tantum digitos habentibus, a manibus usque ad ascellam atque ad imum ventrem alæ piscium protendebantur, quibus natabat. Captum hoc pacto ferebant : erant complures fœminæ juxta littus lavantes lineos pannos. Ad unam earum accedens piscis, ut aiunt, cibi causa, mulierem manibus apprehendens ad se trahere conatus est : illa reluctans (erat enim aqua modica), magno clamore auxilium cæterarum imploravit. Accurrentibus quinque numero, monstrum (neque enim in aqua regredi poterat) fustibus ac lapidibus perimunt : quod in littus abstractum, haud parvum terrorem aspicientibus præbuit. Erat corporis magnitudo paulo longior ampliorque forma

vu la représentation en bois qu'on nous avait apportée à Ferrare. Ce qui prouve que le monstre avait bien saisi la femme pour la manger, c'est qu'un certain nombre d'enfants qui, à différentes époques, étaient allés se baigner au bord de la mer, n'ont jamais reparu depuis. On croit maintenant qu'il les avait tués et emportés.

XXXV

MOT PLAISANT D'UN FARCEUR SUR LE PAPE
BONIFACE

Le Pape Boniface IX était un Napolitain, de la famille des Tomacelli. Or, en Italien, on appelle *tomacelli* des boudins de porc haché menu et roulé dans de la tripe grasse. La

hominis. Hanc ligneam ad nos Ferrariam usque delatam conspexi. Cibi gratia mulierem comprehensam argumento fuere pueri nonnulli, qui cum diversis temporibus ad littus lavandi causa accessissent, nusquam postea comperti sunt, quos postmodum ab eo monstro necatos captosque crediderunt.

XXXV

PULCHRA FACETIA HISTRIONIS AD BONIFACIUM PAPAN

Bonifacius, Pontifex Nonus, natione fuit Neapolitanus ex familia Tomacellorum. Appellantur autem vulgari sermone *tomacelli* cibus factus ex

seconde année de son Pontificat, Boniface se rendit à Pérouse. Il avait avec lui ses frères et bon nombre d'alliés de leur maison, qui affluaient, comme d'habitude, à la curée des richesses et des honneurs. Boniface fit son entrée, escorté d'une foule de hauts personnages parmi lesquels figuraient ses frères et ses autres parents. Des curieux demandaient les noms de ceux qui formaient cette suite; on leur répondait de côté et d'autre : « Celui-ci, c'est Andrea Tomacello; celui-là, c'est » Giovanni Tomacello. » Enfin, on compta un si grand nombre de Tomacelli, qu'un plaisant s'écria : « Ho! ho! ce foie de porc » était donc bien gros, qu'on en a tiré tant » et de si énormes *Tomacelli* ? »

ecore suillo admodum contrito, atque in modum pili involuto interiore pinguedine porci. Contulit Bonifacius se Perusium secundo sui Pontificatus anno. Aderant autem secum fratres et affines ex ea domo permulti, qui ad eum, ut fit, confluerant bonorum ac lucri cupiditate. Ingresso Bonifacio urbem sequebatur turba primorum, inter quos fratres erant, et cæteri ex ea familia. Quidam cupidiores noscendorum hominum, quærebant, quinam essent qui sequerentur. Dicebat unus, item alter: « Hic est Andreas Tomacellus »; deinde: « Hic Joannes Tomacellus », tum plures deinde Tomacellos nominatim recensendo. Tum quidam facetus: « Hohe! permagnum nempe fuit « jecur istud, » inquit, « ex quo tot *Tomacelli* « prodierunt et tam ingentes. »

XXXVI

D'UN PRÊTRE QUI DONNA LA SÉPULTURE A UN
PETIT CHIEN

Il y avait en Toscane un curé de campagne très-riche. Il perdit un petit chien qu'il aimait beaucoup et l'enterra dans le cimetière. Cela vint aux oreilles de l'Évêque, lequel, convoitant l'argent du curé, l'appela pour le punir comme s'il avait commis un grand crime. Le curé, qui connaissait bien son Évêque, se rendit à l'appel, muni de cinquante ducats d'or; le Prélat lui reprocha vivement d'avoir donné la sépulture à un chien et ordonna de le jeter en prison : « O » mon Père » dit alors notre finaud, « si

XXXVI

DE SACERDOTE QUI CANICULUM SEPELIVIT

Erat sacerdos rusticanus in Tuscia admodum opulentus. Hic caniculum sibi carum, cum mortuus esset, sepelivit in cœmeterio. Sensit hoc Episcopus, et, in ejus pecunia animum intendens, sacerdoti veluti maximi criminis reum ad se puniendum vocat. Sacerdos, qui animum Episcopi satis noverat, quinquaginta aureos secum deferens, ad Episcopum devenit. Qui sepulturam canis graviter accusans, jussit ad carceres sacerdotem duci. Hic vir sagax : « O Pater, » inquit, « si » nosceres qua prudentia caniculus fuit, non mi-

» vous saviez quelle fut la sagesse de ce petit
» chien, vous ne vous étonneriez pas qu'il
» ait mérité d'être enterré au milieu des
» hommes ; son intelligence fut plus qu'hu-
» maine pendant sa vie et surtout au mo-
» ment de sa mort. — Que veut dire cela ? »
demanda l'Évêque. — « Il a » reprit le prêtre,
« fait son testament sur la fin de ses jours,
» et, vous sachant pauvre, il vous a légué
» cinquante ducats d'or : les voici. » l'Évêque
alors approuva le testament et la sépulture ;
il empocha l'argent et renvoya le curé ab-
sous.

» rareris si sepulturam inter homines meruit ;
» fuit enim plus quam ingenio humano, tum in
» vita, tum præcipue in morte. — Quidnam hoc
» est, » ait Episcopus ? — « Testamentum, » in-
quit sacerdos, « in fine vitæ condens, sciensque
» egestatem tuam, tibi quinquaginta aureos ex
» testamento reliquit, quos mecum tuli. » Tum
Episcopus et testamentum et sepulturam compro-
bans, accepta pecunia, sacerdotem absolvit.

XXXVII

D'UN SEIGNEUR QUI ACCUSA INJUSTEMENT UN
HOMME RICHE

Un homme extrêmement riche habitait un bourg du Picentin nommé Cingoli. Le Seigneur du lieu en eut connaissance et, désireux de lui prendre ses écus, chercha un prétexte d'accusation pour lui extorquer son argent. Il fit venir le richard et lui dit qu'il était accusé du crime de lèse-majesté. L'autre protesta n'avoir jamais rien fait contre son pouvoir ou sa dignité; le Seigneur tint bon et lui déclara qu'il allait avoir la tête tranchée. Le malheureux demanda ce qu'il avait bien pu faire : — « Tu as dans ta maison des

XXXVII

DE TYRANNO QUI HOMINI PECUNIOSO CAUSAS
INJUSTAS INJECIT

Homo admodum pecuniosus erat in Piceno in oppido Cingulo. Audivit hoc Tyrannus loci, atque ad eripiendos nummos animum adjiciens, quæsivit occasionem criminis, qua illi pecunias auferret; vocato ad se viro, dixit illum crimine læsæ majestatis reum teneri. Cum nihil contra ejus statum aut dignitatem a se factum contenderet, perstabat Tyrannus asserens illum capite esse mulctandum. Homo inscius, quidnam tandem egisset, cum postularet: — « Hostes, » inquit, « meos

» ennemis, » lui dit le Seigneur, « des re-
 » belles qui ont conspiré contre moi et que
 » tu caches. » Notre homme] s'aperçut enfin
 qu'on en voulait à son argent. Comme il ai-
 mait mieux garder sa tête que ses écus : —
 « C'est la vérité, Monseigneur, » répondit-il,
 « mais faites-moi accompagner par quelques-
 » uns de vos soldats, je leur livrerai immé-
 » diatement ces ennemis, ces rebelles. » Des
 soldats le suivent chez lui ; il les mène au
 coffre-fort qui contient les écus et l'ouvre :
 « Prenez, dépêchez-vous, » s'écria-t-il, « ce
 » n'est pas seulement pour Monseigneur,
 » c'est aussi pour moi qu'ils sont les plus
 » dangereux des ennemis et des rebelles. »
 En les livrant, notre homme évita la peine
 dont il était menacé.

» ac rebelles, qui contra me conspirarunt, domi
 » absconditos tenuisti. » Sensit tandem ille num-
 mis insidias parari. Malens igitur vitæ quam pe-
 cuniis parcere: — « Verum est, » inquit, « quod ais,
 » mi Domine; sed destina mecum satellites tuos:
 » ego hostes illos ac rebelles tibi statim compre-
 » hensos dabo. » Missos itaque lictores domum ad
 arculam in qua pecunia erat secum duxit, eaque
 aperta: « Capite hos, » inquit, « e vestigio. Hi
 » sunt enim non solum Domini, sed mei quoque
 » hostes acerrimi ac rebelles. » Quibus relatis ad
 Tyrannum, homo pœnam omnem evasit.

XXXVIII

D'UN RELIGIEUX QUI PRONONÇA UNE COURTE
HARANGUE

Dans un bourg de nos montagnes, une grande foule était venue à la fête de tous côtés. C'était, en effet, la Saint-Étienne. Un Religieux devait faire aux fidèles le sermon d'usage. Il était tard, le clergé avait faim et redoutait un long discours; au moment où le moine montait en chaire, un premier, puis un second prêtre vinrent lui parler à l'oreille et le prier d'être bref. Le Religieux se laissa facilement attendrir, et, après quelques mots d'exorde, à sa manière habituelle : « Mes » frères, » dit-il, « il y a un an qu'à cette

XXXVIII

DE RELIGIOSO QUI SERMONEM SUCCINCTISSIMUM HABUIT

Oppidum est in montibus nostris, in quo multi ex variis locis ad diem festum convenerant. Erat enim celebritas S. Stephani. Religiosus quidam habiturus erat de more sermonem ad populum. Cum hora esset diei tarda, sacerdotes autem esurirent, vererenturque longitudinem sermonis, ascendenti suggestum Religioso unus et item alter, ut paucis loqueretur, in aurem hortati sunt. Ille se exorari facile passus, ac prælocutus quædam prout consueverat : « Fratres mei, » inquit, « anno » præterito, cum hoc in loco, vobis astantibus,

» même place, et devant ce même auditoire,
 » j'ai parlé de votre Saint, de sa vie et de ses
 » miracles : je n'ai rien omis de ce qu'on m'a
 » raconté de lui, rien non plus de ce qui le
 » concerne dans les Écritures ; je pense que
 » vous vous rappelez tout cela. Depuis, il
 » n'a rien fait de nouveau, que je sache.
 » Ainsi donc, après avoir fait le signe de la
 » croix, récitez votre *Confiteor* et le reste. »
 Cela dit, le Moine s'en alla.

XXXIX

PLAISANT CONSEIL DE MINACCIO A UN PAYSAN

Un paysan était monté sur un châtaigner pour en faire tomber les fruits ; il se laissa choir et se brisa une côte. Un certain Minac-

» verba facerem de sanctitate vitæ et miraculis
 » hujus Sancti nostri, nihil prætermisi eorum
 » quæ de illo vel audivi, vel in Sacris Libris
 » scripta reperiuntur, quæ omnia vos credo me-
 » moria tenere. Postmodum vero cum nihil novi
 » fecisset intellexi, signo ergo crucis facto, dicite
 » *Confiteor* et reliqua quæ sequuntur. » Et ita
 abiit.

XXXIX

FACETISSIMUM CONSILIUM MINACII AD RUSTICUM

Rusticus cum castaneam arborem ad excutien-
 dos fructus ascendisset, decidens ex ea costam

cio, homme plaisant s'il en fut, s'approcha de lui pour le consoler, et lui dit entre autres choses qu'il lui donnerait une recette pour ne jamais tomber d'un arbre : — « Tu aurais » mieux fait de me la donner avant, » dit le blessé, « mais cela pourra toujours me servir » plus tard. — Eh bien ! » répondit Minaccio, « fais en sorte de ne jamais descendre plus » vite que tu n'es monté ; tu montes lente- » ment, descends de même. De cette façon, » tu ne tomberas jamais. »

XL

RÉPONSE DU MÊME MINACCIO

Le même Minaccio, ayant perdu aux dés quelques petits écus et jusqu'à ses habits, car

effregit pectoris. Hunc ad consolandum accessit Minacius quidam, homo perfacetus, qui inter loquendum daturum se illi normam dixit, qua servata, nunquam ex arbore caderet : — « Vellem hoc » antea, » inquit æger, « consulisses, attamen » in futurum poterit prodesse. » Tum Minacius : — « Fac semper, ne sis celerior in descensu quam » in ascensu : sed ea, qua ascendis, tarditate des- » cendas. Hoc pacto nunquam præcipitem te » ages. »

XL

EJUSDEM MINACII LUSORIS RESPONSO

Idem Minacius, cum aliquando nummulos et

il était pauvre, s'assit en pleurant à la porte de je ne sais quel cabaret. Un ami le vit tout triste et fondant en larmes : « Qu'as-tu donc ? » lui demanda-t-il. — « Rien, » répondit Minaccio. — « Mais si tu n'as rien, pour-
 » quoi pleures-tu ? — C'est précisément parce
 » que je n'ai rien. — Mais enfin, » reprit l'ami fort étonné, « puisque tu n'as rien,
 » pourquoi ces larmes ? — Encore une fois,
 » parce que je n'ai rien, » L'autre entendait qu'il pleurait pour rien, et Minaccio pleurait parce que, grace au jeu, il ne lui restait plus rien.

vestes insuper ad taxillos lusisset (egenus enim erat), flens ad ostium tabernæ cujuspiam sedebat. Videns mœrentem flentemque amicus : « Quid nam est tibi ? » inquit. — « Nihil, » Minacius ait. — « Curnam ergo, si nihil habes, ploras ? — » Hoc solum quod nihil habeo, » inquit. Admiratus ille : « Quare ergo si nihil habes, ploras ? » ait. — « Ob hanc ipsam causam, » respondit, « quoniam nihil est mihi. » Alter nihil causæ esse cur ploraret intelligebat; alter nihil sibi reliquum superesse a ludo plorabat.

XLI

D'UN PAUVRE BORGNE QUI ALLAIT ACHETER
DU FROMENT

Au temps de la plus grande cherté des vivres à Florence, un pauvre borgne vint au marché pour acheter, pensait-il, quelques mesures de froment. Lorsqu'il se fut informé du prix, survint quelqu'un qui lui demanda combien se vendait le setier de blé : — « Il » coûte les yeux de la tête, » répondit le borgne, voulant dire par là qu'il était extrêmement cher. Un enfant entendit cette réponse : — « Pourquoi donc, » lui dit le petit espiègle, » as-tu pris un si grand sac, toi qui ne peux » acheter qu'un demi-setier ? »

XLI

DE PAUPERE MONOCULO QUI FRUMENTUM EMPTURUS ERAT

Tempore quo Florentiæ summa aliquando erat annonæ caritas, accessit pauper luscus ad forum, quædam sextaria frumenti, ut dicebat, empturus. Rogavit hunc in foro percontantem pretium quidam alter superveniens, quanti sextarium frumenti venderetur : — « Hominis oculo, » inquit, « constat, » designans his verbis annonæ caritatem. Hoc audiens scitulus qui aderat puer : — « Cur tu ergo, » ait, « tam grandem sacculum » portasti, cum non amplius quam unum sextarium possis emere ? »

XLII

HISTOIRE D'UN HOMME QUI DEMANDA PARDON A SA
FEMME PENDANT QU'ELLE ÉTAIT MALADE

Une femme qu'accablait la maladie était à ses derniers moments. Son mari la consolait ; il lui rappelait qu'il s'était toujours conduit en bon époux, et la priait de lui pardonner les torts qu'il pouvait avoir eus envers elle ; il lui disait, entre autres choses, qu'il n'avait jamais manqué de s'acquitter exactement du devoir conjugal, excepté quand elle n'était pas bien portante, et pour ne pas la fatiguer. Alors la femme, toute malade qu'elle était : — « Par ma foi, » dit-elle, « voilà ce que je ne te » pardonnerai jamais ; car en aucun temps je » n'ai été si faible, si abattue, que je ne pusse

XLII

VIR QUI MULIERI DUM ÆGROTA ESSET VENIAM POSTULAVIT

Consolabatur uxorem vir, quæ adversa valetudine diem suum obibat, memorans omnia bona mariti officia sibi in vita præstitisse, veniam postulans, si quid unquam adversus eam inique egisset; neque, inter cætera, se ait omisisse unquam, quin debitum thoro præberet, eo excepto tempore, quo illa non recte valeret, ne coitu fatigaretur. Tum mulier, licet morbo gravis : — « Hoc, » inquit, « per fidem nunquam parcam neque re- » mittam tibi : nullo enim tempore adeo invalida

» commodément *resupina jacere*. » Que les hommes ne demandent donc jamais à leurs femmes un pardon de ce genre; ils s'exposent à un refus bien mérité.

XLII

D'UNE JEUNE FEMME QUI ACCUSA SON MARI D'ÊTRE
PETITEMENT MONTÉ

Un noble adolescent, d'une beauté remarquable, prit pour femme la fille de Nereo de' Pazzi, chevalier Florentin, homme éminent et distingué parmi ses contemporains. Quelques jours après, la jeune femme vint, comme il est d'usage, revoir son père. Loin d'être riante et joyeuse comme les autres jeunes mariées, elle était triste et baissait la

» atque infirma extiti, quin commode possem
» *resupina jacere*. » Danda est igitur viris opera, ne hoc veniæ genus ab uxoribus implorent; cum rite negari possit.

XLIII

DE ADOLESCENTULA QUE VIRUM DE PARVO
PRIAPO ACCUSAVIT

Adolescens nobilis et forma insignis duxit uxorem filiam Nerii de Paciis, Equitis Florentini, inter cæteros suæ ætatis egregii ac præstantis viri. Post aliquot dies, ut moris est, adolescentula ad patrem revertitur, non alacris, aut jocunda, ut

tête, toute pâle. Sa mère la prend à part dans sa chambre et lui demande si tout s'est bien passé : — « Oh non ! » répond la pauvre fille, les larmes aux yeux ; « vous ne m'avez pas mariée à un homme ; ce qui distingue l'homme » lui manque ; il n'a rien ou presque rien de » ce pour quoi l'on se marie. » La mère, déplorant le malheur de sa fille, communiqua la chose à son mari ; petit à petit le bruit s'en répandit parmi les parents et les femmes qui avaient été invités au festin ; toute la maison retentit de plaintes et de gémissements : cette belle jeune fille, dit-on partout, n'a pas été mariée, mais sacrifiée. Enfin arrive le nouvel époux, en l'honneur de qui le repas était donné ; il voit tous ces visages tristes et al-

cæteræ assolent, sed mœsta, ac vultu languido, ntuens terram. Advocatam in cubiculo clanculum rogat mater : « Nunquid res sint satis salvæ ? » — Ut vultis, » flens juvencula respondit. « Non » enim me viro desponsastis, » ait, « sed ei cui » virilia desunt : nihil enim aut parum habet » ejus partis, propter quam fiunt matrimonia. » Dolens admodum fortunam filiæ, mater rem cum viro communicat. Deinde re, ut fit, inter consanguineos mulieresque quæ ad convivium aderant vulgata, mœstitia doloreque omnis impletur domus, cum non nuptam, sed suffocatam adolescentulam egregiam forma dicerent. Supervenit postmodum vir, cujus gratia convivium parabatur, et cum omnes vultu mœrenti atque afflicto conspiceret, miratus rei novitatem, quidnam novi

longés, s'étonne de l'étrangeté du fait, et demande ce qu'il y a de nouveau. Personne n'osait dire tout haut la cause de l'affliction générale; enfin, un parent s'y décide : « Votre » femme, » dit-il, « prétend que vous êtes » mal pourvu de ce qui caractérise le sexe » masculin. » Alors le jeune homme, tout joyeux : — « Ce ne sera pas cela, » s'écria-t-il, « qui vous chagrinerà longtemps et qui troublera la gaieté de ce festin. J'aurai bientôt » raison de cette accusation. » Tout le monde, hommes et femmes, se mit à table; vers la fin du repas, le jeune marié se leva et dit : « Mes » chers parents, je veux vous faire juges » de l'accusation portée contre moi. » Aussitôt il relève le court vêtement qui était de mode alors, et, *educto formæ egregiæ Priapo, ac supra mensam posito*, il demande à la compagnie, émerveillée d'un si grand et

accidisset rogabat. Nullus erat qui causam doloris auderet fateri : unus tandem liberior ait dixisse puellam, mancum esse illum in virili sexu. Tum juvenis alacer : — « Nequaquam, » inquit, « erit » hæc causa quæ aut vos conturbet, aut convivium disperdat. Cito hoc purgabitur crimen. » Cum in mensa omnes sederent viri pariter ac mulieres, sumptis jam fere cibis, surgens adolescens : « Patres, » inquit, « sentio me culpari » in ea re, cujus vos testes esse an vera sit volo. » Deinde *educto formæ egregiæ Priapo* (*vestibus enim curtis tunc utebatur*), *ac supra mensam posito*, omnes ad rei novitatem magnitudinemque

si nouveau spectacle, si vraiment il y avait de quoi se plaindre ou faire fi d'un tel objet? La plupart des femmes auraient désiré que leurs maris fussent aussi bien pourvus; les hommes sentaient qu'ils avaient trouvé leur maître; tous se tournèrent vers la nouvelle épousée et lui reprochèrent vivement sa sottise: — « Qu'avez-vous donc, » dit-elle « à me » blâmer et à vous moquer de moi? Notre » ânon, que j'ai vu l'autre jour à la campagne, n'est qu'une bête, et il en a long » comme ça » (elle étendait le bras); « mon » mari, qui est un homme, n'en a pas moitié » autant. » La naïve enfant croyait que les hommes étaient obligés d'en avoir plus que les bêtes.

convertit, et, an culpandus aut rejiciendus esset, quæsivit. Major mulierum pars, ut viris suis talis copia inesset, optabant. Viri permulti se ab illo tali supellectili superari sentiebant, qui omnes in adolescentulam conversi, graviter illius stultitiam increpabant. Tum illa: — « Quid objurgatis? aut quid me reprehenditis? » inquit. « Asellus noster, quem ruri nuper conspexi, » bestia est, et adeo » (extenso brachio) « oblongum membrum habet: hic vir meus, qui homo » est, non habet ejus medietatem. » Credidit simplex puella, hominibus longius quam bestiis ejusmodi membrum inesse debere.

XLIV

D'UN PRÉDICATEUR QUI AIMAIT MIEUX AVOIR A FAIRE
A DIX PUCELLES QU'À UNE FEMME MARIÉE

Certain Frère, peu circonspect, sermonnait le peuple à Tivoli. Il tonnait contre l'adultère et l'abominait de toutes ses forces : « C'est un si gros péché, » dit-il, « que » j'aimerais mieux mettre à mal dix pu- » celles qu'une seule femme mariée ! » Beaucoup de ceux qui l'écoutaient eussent été de son avis.

XLIV

DE PRÆDICATORE QUI POTIUS DECEM VIRGINES QUAM
NUPTAM UNAM ELIGEBAT

Prædicabat Tibure Frater parum consideratus ad populum, aggravans multis verbis ac detestans adulterium, dixitque inter cætera, adeo esse grave peccatum, ut mallet decem virgines cognoscere quam unicam mulierem nuptam. Hoc et multi, qui aderant, elegissent.

XLV

DE PAOLO QUI EXCITA A LA LUXURE PLUSIEURS QUI
N'Y PENSAIENT PAS

Un autre prédicateur nommé Paolo, que j'ai connu, faisait à Secia, ville de Campanie, un sermon contre la luxure : « Il se trouve, » disait-il, « des gens si lascifs et si » paillards, que, pour avoir plus de plaisir » dans l'acte vénérien, *natibus uxoris pulvinum subjicerent.* » Plusieurs de ses auditeurs, qui ignoraient ce procédé, dressèrent l'oreille et ne tardèrent pas à vérifier s'il était bon.

XLV

DE PAULO QUI IGNORANTIBUS NONNULLIS
LUXURIAM COMMOVIT

Alter, Paulus nomine (quem ipse novi), cum Seciæ urbe Campaniæ in quadam concione luxuriam detestaretur, nonnullos adeo lascivos atque intemperantes dicebat, ut ad eliciendam majorem ex coitu voluptatem, *natibus uxoris pulvinum subjicerent.* Hoc dicto adeo nonnullos (qui id ignorabant) commovit, ut paulo post id verum esse experirentur.

XLVI

D'UN CONFESSEUR

Une jeune femme qui, plus tard, m'a raconté l'histoire, était allée à confesse, comme cela se fait à l'époque du Carême. Entre autres péchés, elle s'accusa de n'être pas toujours restée fidèle à son mari. Aussitôt le Confesseur, qui était un moine, enflammé de luxure, *protento pallio, Priapum erectum in manu adolescentulæ posuit*, la suppliant d'avoir pitié de lui. La jeune femme se retira toute honteuse, et comme sa mère, qui se tenait près de là, lui demandait ce qui la faisait tant rougir, elle avoua ce dont son Confesseur l'avait priée.

XLVI

DE CONFESSEURE

Mulier adolescens, quæ id mihi postmodum retulit, profecta est aliquando ad confitendum peccata sua, prout fit tempore Quadragesimæ. Cum inter loquendum se viro non servasse fidem diceret, statim Confessor, qui frater erat, libidine incensus, *protento pallio, Priapum erectum in manu adolescentulæ posuit*, suadens ut sui miseretur. Illa rubore perfusa abiens, matri, quæ haud procul erat, roganti, quidnam sibi tantus rubor sibi vellet, narravit Confessoris suasionem.

XLVII

PLAISANTE RÉPONSE D'UNE FEMME

« Pourquoi, » demandait un mari à sa femme,
 « le plaisir étant égal *in coitu* pour l'un et
 » pour l'autre, sont-ce plutôt les hommes qui
 » sollicitent et poursuivent les femmes, que
 » celles-ci les hommes? — C'est fort bien
 » vu, » répondit-elle, « que ce soit plutôt
 » aux hommes à nous rechercher. Nous
 » sommes, nous autres, toujours disposes,
 » toujours prêtes à faire l'amour; vous, non.
 » A quoi nous servirait-il de vous solliciter
 » quand vous n'êtes pas en mesure? » Fine
 et spirituelle réponse.

XLVII

RESPONSIO MULIERIS FACETA

Interrogata semel a viro mulier, quænam causa
 esset, cur, cum in coitu voluptatis ita particeps
 esset fœmina sicut et vir, tamen homines citius
 peterent sequerenturque mulieres quam illæ vi-
 ros? Tum illa: — « Summa cum ratione hoc insti-
 » tutum est, » inquit, « ut potius nos requiramus
 » a viris. Constat enim paratas ac promptas nos
 » ad concubitum semper esse, vos autem non:
 » frustra igitur viri peterentur a nobis, cum es-
 » sent imparati. » Scita facetaque responsio.

XLVIII

D'UN MOINE MENDIANT QUI PENDANT LA GUERRE
PARLA DE PAIX A BERNARDO

Pendant la récente guerre des Florentins avec le dernier Duc de Milan, une loi défendit de parler de paix sous peine de mort. Bernardo Manecti, homme on ne peut plus jovial, était au Marché-Vieux pour faire quelque emplette : survint un de ces moines mendians qui rôdent par les rues et qui, debout aux carrefours, imploront des passants de quoi subvenir à leurs besoins. Avant de lui demander l'aumône, ce moine le salua d'un : « *La paix soit avec toi!* — Comment ! » tu prononces le mot de paix ? » répondit

XLVIII

DE MENDICO FRATRE, QUI TEMPORE BELLI BERNARDO
PACEM NOMINAVIT

Bello, quod primum Florentini cum Duce Mediolani posteriore habuerunt, sancitum est, capitale esse, si quis de agenda pace verba fecisset. Bernardus Manecti, civis facetissimus, erat in foro veteri, nescio quid empturus. Accessit ad eum frater quidam ex his mendicis circumforaneis, qui in triviis astantes aliquid sibi a transeuntibus dari in necessarios usus petunt, ac quippiam petiturus primis verbis : « *Pax tibi,* » inquit. Tum Bernardus : — « Quid tu pacem nomi-

Bernardo. « Ne sais-tu pas qu'il y va de la » tête à parler de paix ? Je m'en vais, » ajouta-t-il, « de peur qu'on ne me prenne pour ton » complice. » Ce disant, il s'éloigna, et se débarrassa ainsi des importunités de ce maroufle.

XLIX

HISTOIRE DE FRANÇOIS PHILELPE

Nous causions, entre amis, des châtimens à infliger aux épouses adultères. Bonifazio Salutati disait qu'à son avis le meilleur était celui dont un Bolois de ses amis menaçait sa femme : « Quel châtiment ? » demandâmes-nous. — « Mon Bolois, » dit-il, « homme d'ailleurs peu estimable, a une femme assez

» nasti ? An nescis capitale esse, si quis de pace
 » loquatur ? Abeo, » inquit, « ne quis me culpæ
 » affinem putet. » Hoc dicto recedens, a nebulonis illius molestia se exemit.

XLIX

FABULA FRANCISCI PHILELPHI

Erat sermo inter socios, quæ pœna esset statuenda in uxores impudicas. Bonifacius Salutatus eam, qua Bononiensis amicus suus minatus est se uxorem suam affecturum, existimabat. Sciscitantibus nobis pœnam : — « Bononiensis, » inquit, « vir haud magno existimandus, habuit uxorem

accueillante et qui me veut quelquefois du bien. Une nuit que j'allais la trouver, j'entendis du dehors les deux époux qui se disputaient aigrement : l'homme querellait sa femme et lui reprochait sa paillardise ; l'autre se défendait, comme c'est leur usage en pareil cas, en niant tout : « Giovanna ! Giovanna ! écoute, » finit par crier le mari, « je ne te souffletterai pas, je ne te battrai pas, mais je te le ferai tant et tant, que la maison sera pleine d'enfants ; puis je te planterai là, toute seule avec eux, et je m'en irai. » — Tout le monde trouva très-drôle ce genre de supplice si bien imaginé, à l'aide duquel ce nigaud pensait se venger des infidélités de sa femme.

satis liberalem, et mihi quandoque obsequentem. Cum accessissem domum aliquando noctu, foris stans, audivi eos acriter colligantes : increpabat enim vir uxorem, accusans impudicitiam ejus. Illa, ut moris est talium, negando se tuebatur. Tum vir inter clamandum : « Joanna, Joanna, » ait, « ego te neque verberabo, neque percutiam, » sed in tantum refutuam, quoad plenam domum filiis reddam, atque ita solam te cum natis relinquam postmodum, et abibo. » — Risimus omnes genus supplicii adeo exquisitum, quo stultus ille ulturum se uxoris flagitia putavit.

L

HISTOIRE D'UN BATELEUR, RACONTÉE PAR LE
CARDINAL DE BORDEAUX

Grégoire XII, avant d'être élu Pape, pendant le Conclave et même après, avait pris l'engagement de faire une foule de choses pour mettre fin au schisme qui divisait alors l'Église; durant quelques jours il resta si ferme dans ses résolutions, qu'il alla jusqu'à donner parole de se démettre du Pontificat, s'il le fallait. Mais il se laissa bientôt prendre à la douceur du pouvoir; promesses et serments furent oubliés, et il ne tint aucun compte de ses engagements. Le Cardinal de Bordeaux, homme grave et d'une expérience singulière, voyait avec peine ce manque de

L

CARDINALIS BURDIGALENSIS DE HISTRIONE

Gregorius XII, antequam Pontifex crearetur, in Conclavi, et postea quoque, plurima se facturum pollicitus est pro schismate, quod tunc in Ecclesia vigeat, atque adeo aliquibus diebus in eo quod promiserat permansit, ut etiam Pontificatui se cessurum, si opus esset, sponderet. Postmodum vero dulcedine ductus dignitatis, juramenta et promissiones omnes irritas fecit, nihil servans eorum quæ antea pollicebatur. Hoc ægre ferens Cardinalis Burdigalensis, vir gravis et consilii

parole et m'en parlait un jour : « Il nous » a, » dit-il, « joué le tour de ce bateleur de Bologne qui promettait de s'envoler en l'air. » Sur la prière que je lui fis de me conter l'histoire : « Il y avait dernièrement à Bologne, » reprit-il, « un baladin qui fit annoncer au public par une affiche que, tel jour, il s'élancerait du haut d'une tour située près du pont de Saint-Raphaël, et volerait jusqu'à plus d'un mille au delà des murs. Au jour fixé, presque toute la population de Bologne se rassembla, et il amusa les badauds, exténués de chaleur et de faim, jusqu'au coucher du soleil. Tous étaient là en suspens, les yeux fixés sur la tour, attendant que l'homme prît son essor. Lorsque de temps en temps il se montrait au faite de l'édifice et qu'il battait des ailes comme

singularis, mecum de hisce rebus aliquando loquens : « Hic, » inquit, « nobis effecit, quod histrio quidam Bononiensibus se asserens volaturum. » Cum reserari mihi fabulam rogarem : « Histrio fuit nuper Bononiæ, » ait, « qui, proposito palam edicto se volaturum ex turri quadam, quæ est versus pontem S. Raphaelis, milliari amplius extra urbem, prædixit. Congregato ad diem constitutum omni ferme Bononiensi populo, sole et fame, usque ad occasum solis, homines ludendo maceravit. Pendebant omnes animi suspensi ad aspectum turris, volatum hominis expectantes. Cum ille interim in turris cacumine ostenderetur, alasque quateret volaturo similis,

pour s'envoler, qu'il faisait semblant de vouloir s'élançer dans l'espace, alors tout le peuple, qui le regardait bouche béante, l'acclamait à grands cris. Enfin, après le soleil couché, notre saltimbanque ne voulant pas paraître n'avoir rien fait, tourna le dos aux spectateurs et leur montra son derrière. Les Bolonais rentrèrent chez eux à la nuit close, bien attrapés et rompus de fatigue. Notre homme, » ajouta le Cardinal, « a agi de même avec nous : après avoir fait un si bel étalage de promesses, il s'acquitte en nous montrant le derrière. »

LI

RÉPONSE DE RIDOLFO A BARNABÒ

On cite un mot plein de sagesse de Ridolfo

seque deorsum projecturum fingeret, erat magna ad hæc signa populi acclamatio, patula ore turrim aspicientis. Tum histrio, post solis tandem occasum, ne nihil actum videretur, versis ad eos renibus, culum populo ostentavit. Ita illusi omnes, inedia, et tædio confecti, in urbem noctu redierunt. Eodem modo Noster, » inquit, « qui post tot ostentationes, tandem nobis posteriora ostendendo satisfecit. »

LI

RESPONSIO REDOLPHI AD BERNABOVEM

Redolphi Camerinensis dictum prudens refer-

de Camerino. La ville de Bologne était assiégée par Barnabò, de la famille des Visconti, Seigneurs de Milan. Le Pape avait confié la défense de la ville à Ridolfo, homme de guerre aussi distingué que fin politique, et, pour faire meilleure garde, celui-ci ne sortait pas des murs. Un jour, dans une escarmouche d'éclaireurs où n'assistait pas Ridolfo, un cavalier fut pris et conduit à Barnabò, qui lui demanda pourquoi Ridolfo ne sortait pas livrer bataille. Le cavalier alléguait tel et tel motif, puis fut relâché et rentra dans la ville. Ridolfo le questionna sur ce qui se passait dans le camp ennemi et sur ce que lui avait demandé Barnabò; lorsqu'il sut comment le cavalier l'avait excusé de ne pas sortir : — « Tu n'as pas bien ré-

tur. Obsidebatur civitas Bononiensis a Bernabove, ex familia Vicecomitum Domini Mediolani. Erat autem ad custodiam civitatis dux positus a Pontifice Redolphus, vir bello et pace egregius, qui se intra mœnia continebat ob civitatis tutelam. Levi semel per excursiones commisso prælio a quo Redolphus aberat, captus eques ad Bernabovem ductus est. Interrogabat ille inter cætera, cur non egrederetur ad bellum Redolphus? Eques, cum unam ac alteram causam attulisset, tandem dimissus rediit in civitatem. Tum Redolphus sciscitans quid in castris hostium ageretur, et quæ verba Bernabovis ad eum fuissent, cum intellexisset responsionem equitis, egressum suum varie excusantem : — « Non bene, » inquit, « neque

» pondu, » s'écria-t-il, « retourne auprès de
» Barnabò et dis-lui : *Ridolfo ne sort pas de*
» *la ville pour t'empêcher d'y entrer.* »

LII

AUTRE RÉPONSE PLAISANTE DE RIDOLFO

Au cours de la guerre des Florentins contre le Pape Grégoire X, le même Ridolfo suivit tour à tour des partis opposés, s'attachant tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là. On lui demandait pourquoi il avait si souvent changé et fait volte-face : — « C'est, » dit-il, « qu'il m'est impossible d'être longtemps » couché sur le même côté. »

» prudenter respondisti. Vade, dic Bernabovi :
» *Redolphus ait se ideo urbem non egredi, ne tu*
» *ingredi queas.* »

LII

ALIA RESPONSIO FACETA REDOLPHI

Idem bello, quod Florentini cum Gregorio decimo Pontifice gesserunt, diversas partes secutus, nunc uni, nunc alteri hærebat. Interrogatus a quodam cur adeo nutans ita sæpe se commutaret : — « Quoniam, » inquit, « in eodem latere diutius » jacere non possum. »

LIII

COMMENT RIDOLFO FUT REPRÉSENTÉ PAR LES
FLORENTINS SOUS LA FIGURE D'UN TRÂÎTRE

Vers la même époque, les Florentins l'accusèrent de trahison, et son portrait fut affiché, comme celui d'un traître, sur leurs places publiques. Peu de temps après, Ridolfo sut que Florence lui envoyait des Ambassadeurs pour traiter de la paix. Le jour où ils devaient venir, il se mit au lit, fit fermer les fenêtres, allumer du feu (c'était au mois d'Août) et jeter sur le lit des fourrures pour se couvrir. Les Ambassadeurs entrèrent et lui demandèrent de quel mal il souffrait : — « C'est de froid; » répondit-il. « J'ai été si

LIII

DE EODEM QUOMODO A FLORENTINIS PRO PRODITORE
DEPICTUS EST

Florentinis postmodum proditoris habitus reus, publicis in locis urbis, ut proditor, depictus fuit. Cum vero haud multo post sentiret mitti Oratores ad se Florentinos de pace acturos, qua die ad se venturi erant, thalamum ingressus, clausis fenestris, igne accenso (erat autem mensis Augusti), sese pelliceis vestibus cooperiri in lecto jussit. Vocatis deinde Oratoribus, quærentibus quonam morbo laboraret: — « Frigore, » respondit, « quod tamdiu in eorum muris etiam nocte

» longtemps exposé au grand air sur vos
 » murs, et même la nuit ! » Il se moquait
 ainsi du portrait que les Florentins avaient
 affiché dans leur ville, et qu'ils firent dispa-
 raître à la paix.

LIV

DE QUELQU'UN QUI BLESSA RIDOLFO EN
 TIRANT DE L'ARC

Quelques citoyens de Camerino passaient
 le temps à s'exercer en dehors de la ville au
 tir de l'arc. Un d'entre eux lança maladroi-
 tement sa flèche et blessa légèrement Ridolfo,
 qui se trouvait à quelque distance. On se
 saisit de l'homme, et les avis se partagèrent
 sur le châtement à lui infliger ; pour mieux
 faire sa cour au Prince, tout le monde riva-

» ad aerem discoopertus stetisset. » Hoc dicto illo-
 rum lusit picturam, quæ postea ex pacto deleta
 est.

LIV

DE QUODAM QUI REDOLPHUM SAGITTANDO VULNERAVIT

Viri nonnulli Camerinenses extra urbem exer-
 citii causa sagittando tempus terebant. Cum quis-
 piam sagittam incautius emisisset, astantem pro-
 cul Redolphum leviter vulneravit. Capto illo,
 cum variæ de pœna inferenda sententiæ diceren-
 tur, et, ut quisque acerrime sentiret, ita se maxime

lisait de sévérité, et quelqu'un proposa de trancher la main du coupable pour l'empêcher désormais de tirer de l'arc. Ridolfo le fit remettre en liberté et dit : « Le conseil » est bon, mais il aurait mieux valu le » donner avant que je ne fusse blessé. » Réponse pleine de sagesse et d'humanité.

LV

HISTOIRE DE MANCINI

Mancini, paysan de mon village, transportait du blé à Figline, sur des ânes qu'il lui arrivait souvent de louer pour le voyage. Une fois qu'il revenait du marché, fatigué de sa route, il monta sur le meilleur de

Principi gratificaturum putaret, unus censuit manum illi esse amputandam, ne amplius arcu uteretur. Redolphus liberum hominem dimitti jussit, dicens, illam futuram fuisse utilem sententiam, si id ante acceptum vulnus consilium dedisset. Plena prudentiæ et humanitatis responsio.

LV

FABULA MANCINI

Mancinus, vir rusticus, oppidanus meus, frumento ad Figignum Castrum asellis vehendo exercebatur, quos ille compluries ad vecturam sumebat. Cum ille semel a mercato rediens, fes-

ses baudets. En approchant de chez lui, il compta tous ses ânes, qui étaient en avant, et oubliant celui qui le portait, s'imagina qu'il lui en manquait un. Tout troublé, il laisse les ânes à sa femme, lui recommande de les rendre à leurs propriétaires et retourne au marché, éloigné de plus de sept milles, toujours sur sa monture. En chemin, il demande à chaque passant s'il n'a pas trouvé quelque âne égaré; tout le monde lui répond que non. La nuit, il revient chez lui, tout triste et désolé d'avoir perdu un âne. Enfin, à l'appel de sa femme, il met pied à terre et reconnaît celui qu'il se donnait tant de mal à chercher.

sus e via ascendisset asinum quemdam præstantiorem, computatis in via asinis qui præibant, domo appropinquans, eoque quo vehebatur minime annumerato, visum est ei unum deesse. Turbatus igitur ac reliquis asinis uxori quos restitueret commendatis, confestim eodem asino quo ferebatur ad mercatum septem millibus passuum retrocedit, quærensque a singulis obviis an asinum quempiam amissum reperissent. Cum omnes negarent, domum noctu mœrens et dolens jacturam asini rediit. Tandem etiam ab uxore admonitus cum descendisset, illum, quem tanto studio et dolore asinum quæsierat, esse cognovit.

LVI

D'UN HOMME QUI MIT SA CHARRUE SUR SON ÉPAULE

Un autre paysan mal dégrossi, nommé Piero, avait labouré jusqu'à midi ; ses bœufs étaient fatigués, lui-même n'en pouvait plus. Pour rentrer au village, il arrangea sa charrue sur son âne, monta dessus et, précédé de ses bœufs, se mit en route. L'âne, chargé d'un poids trop lourd, succombait sous le fardeau, et le rustre finit par s'apercevoir qu'il n'irait pas loin ; alors il descendit, posa sa charrue sur son épaule et remonta sur l'âne en disant : « Tu peux marcher main- »
 » tenant. C'est moi qui porte la charrue et
 » non pas toi. »

LVI

DE ILLO QUI ARATRUM SUPER HUMERUM PORTAVIT

Alter, Pierus nomine, admodum incultus, cum usque ad meridiem arasset, fessis bobus, et ipse labore fatigatus, rediturus in oppidum, aratrum super asellum alligat, deinde asellum, præmissis bobus, ascendit. Qui cum nimio onere gravatus sub pondere deficeret, sentit tandem Pierus asellum ire non posse. Tum descendens atque aratrum super humerum ponens, rursus asellum ascendit, inquiens : « Nunc recte ambulare potes, non enim »
 » tu, sed ego aratrum fero. »

LVII

INGÉNEUSE RÉPONSE DE DANTE,
POÈTE FLORENTIN

Dante Alighieri, notre poète Florentin, reçut quelque temps à Vérone l'hospitalité du vieux Cane della Scala, Prince fort généreux. Cane avait encore auprès de lui un autre Florentin, homme sans naissance, ignorant, maladroit, qui n'était bon à rien qu'à rire et à se moquer. Il débitait à tout propos non pas même des drôleries, mais des sottises ; cela avait plu à Cane, qui lui faisait de riches cadeaux. Dante, homme nourri de science, et aussi réservé que savant, méprisait ce personnage à l'égal d'un animal stupide, et il avait bien raison : « Comment se fait-il, » lui dit

LVII

RESPONSIO ELEGANS DANTIS, POETÆ FLORENTINI

Dantes Alligerius, poeta noster Florentinus, aliquamdiu sustentatus est Veronæ opibus Canis veteris Principis de la Scala, admodum liberalis. Erat autem et alter penes Canem Florentinus, ignobilis, indoctus, imprudens, nulli rei præterquam ad jocum risumque aptus, cujus ineptiæ, ne dicam facetiæ, Canem perpulerant ad se dandandum. Cum illum, veluti belluam insulsam, Dantes, vir doctissimus, sapiens ac modestus, ut æquum erat, contemneret : « Quid est » inquit

un jour le Florentin, « que tu sois pauvre » et misérable, toi qui passes pour un savant » et un sage, tandis que je suis riche, moi, » sot et ignorant ? — Quand je trouverai, » répondit Dante, « un maître qui me ressemble, dont les goûts soient pareils aux » miens, comme tu en as trouvé un, il m'enrichira, moi aussi. » Excellente et juste réponse : car les grands se plaisent toujours dans la société de ceux qui leur ressemblent.

LVIII

PLAISANTE RÉPONSE DU MÊME POËTE

Dante était une fois à table entre l'aîné et le plus jeune des Cane della Scala. Pour

ille, « quod tu, cum habearis sapiens ac doctissimus, tamen pauper es et egenus, ego autem » stultus et ignarus divitiis præsto ? » Tum Dantes : — « Quando ego reperiam dominum, » inquit, « mei similem et meis moribus conformem, sicuti » tu tuis, et ipse similiter me ditabit. » Gravis sapiensque responsio ! Semper enim domini eorum consuetudine qui sibi sunt similes delectantur.

LVIII

EJUSDEM POETÆ FACETA RESPENSIO

Huic ipsi inter seniore[m] aliquando junioremque Canes prandenti, cum ministri utriusque,

se moquer de lui, les valets de ces deux Seigneurs jetaient en cachette tous les os aux pieds de Dante. Quand on eut ôté la table, tout le monde se tourna vers le poëte et s'étonna de voir qu'il n'y avait d'os qu'à sa place. Mais lui, en homme prompt à la riposte : — « Il n'y a pas de quoi s'étonner, » dit-il, « les chiens (*Canis*) ont mangé leurs os ; » mais moi, je ne suis pas un chien. »

LIX

D'UNE FEMME QUI S'OBSTINAIT A APPELER
SON MARI POUILLEUX

On parlait un jour de l'entêtement des femmes, dont l'obstination est telle, qu'elles aiment mieux mourir que changer d'avis

dedita opera, ante pedes Dantis, ad eum lacessendum, ossa occulte subiecissent, remota mensa, versi omnes in solum Dantem, mirabantur, cur ante ipsum solummodo ossa conspicerentur. Tum ille, ut erat ad respondendum promptus : — « Mi-
» nime, » inquit, « mirum, si Canes ossa sua co-
» mederunt : ego autem non sum Canis. »

LIX

DE MULIERE OBSTINATA QUÆ VIRUM PEDICULOSUM VOCAVIT

Colloquebantur aliquando de pertinacia mulierum, quæ ita quandoque perstant animo indu-

« Une femme de notre pays, » dit alors quelqu'un, « contredisait sans cesse son mari, trouvait à reprendre à tout ce qu'il disait et voulait toujours avoir le dernier mot. Une fois qu'ils se querellaient violemment, elle traita son mari de pouilleux. Pour la faire rétracter, celui-ci la roua de coups, il y allait du poing et du pied; mais, plus il la battait, plus elle l'appelait pouilleux. A la fin, fatigué de frapper et voulant pourtant venir à bout de son obstination, il la descendit au moyen d'une corde dans un puits, la menaçant de la noyer si elle prononçait encore ce mot-là. La femme continuait de plus belle, et elle était dans l'eau jusqu'au menton, qu'elle criait encore : pouilleux ! Alors, pour l'empêcher de parler, son mari

rato, ut se mori malint quam cedere ex sententia. Tum unus : « Mulier quædam e nostris, » inquit, « admodum viro contraria, semper verbis ejus objurgando refragabatur, perstans in eo quod cœperat, ita ut superior esse vellet. Habita semel cum viro gravi altercatione, maritum pediculosum vocavit. Ille, ut verbum id retractaret, uxorem verberibus contendebat, pugnibus cædens ac calcibus. Quo magis cædebatur, eo plus illa pediculosum appellabat. Vir tandem verberando lassus, ut uxoris pertinaciam superaret, per funem in aquæ puteum demisit, suffocaturum se dicens, nisi verbis ejusmodi abstineret. Instantius perseverabat, etiam in aqua mentum usque constituta, verbum illud continuans. Tum vir, ne amplius

la plongeait tout à fait dans l'eau : la crainte de la mort aurait peut-être raison de son entêtement. Mais dans l'impossibilité de souffler mot (car elle étouffait), elle exprimait encore, à l'aide des doigts, ce que sa bouche ne pouvait dire : dressant ses mains au-dessus de sa tête et appuyant l'un contre l'autre les ongles de ses pouces, elle disait encore à son mari, comme elle le pouvait, qu'il avait des poux : car c'est ainsi que les femmes les écrasent habituellement. »

LX

D'UN HOMME QUI CHERCHAIT SA FEMME
NOYÉE DANS LA RIVIÈRE

Un autre homme, dont la femme s'était

loqui posset, in puteum demersit, tentans si eam mortis periculo a verborum pertinacia posset avertere. At illa, loquendi facultate adempta, etiam dum suffocaretur, quod loqui nequibat, digitis exprimebat; nam manibus super caput erectis, atque unguibus utriusque pollicis conjunctis, saltem quod potuit gestu, viro pediculos objiciebat. Unguibus enim eorum digitorum pediculi a fœminis occidi consueverunt. »

LX

DE EO QUI UXOREM IN FLUMINE PEREMPTAM QUÆREBAT

Alter, uxorem quæ in flumine perierat quæ-

noyée, la cherchait en remontant le cours de l'eau. Un passant, tout surpris, lui dit qu'il fallait la chercher en descendant la rivière : — « Comme cela, » répondit l'homme, « je ne la trouverais jamais. C'était, de son » vivant, une femme si acariâtre, si difficile » à vivre, si contrariante, que, même après » sa mort, elle n'aura voulu flotter qu'en » rebroussant le cours de l'eau. »

LXI

D'UN ROTURIER QUI VOULAIT SE FAIRE ANOBLIR

Un serviteur du Duc d'Orléans, homme sans éducation et de mœurs grossières, demandait à son maître de l'anoblir. Cela

rens, adversus aquam profiscebatur. Tum quidam admiratus, cum deorsum secundum aquæ cursum illam quæri admoneret : — « Nequaquam hoc » modo reperietur, » inquit. « Ita enim, dum vixit, » difficilis ac morosa fuit, reliquorumque moribus » contraria, ut nunquam nisi contrario et adverso » flumine etiam post mortem ambulasset. »

LXI

DE RUSTICO QUI NOBILEM SE FIERI QUÆREBAT

Petebat a Duce Aurelianensi subrusticis moribus et vita incultus quidam, qui ei serviebat, ut se nobilem faceret. Id fit apud Gallos emptis pos-

se fait en France en achetant des fiefs, seul moyen de mener sur ses terres la vie d'un noble. Le Duc connaissait bien son homme : — « Je pourrais facilement te faire riche, » lui répondit-il, « mais noble, jamais. »

LXII

DE GUGLIELMO QUI AVAIT UN BEL
APPAREIL PRIAPIQUE

Il y avait dans notre ville de Terra-Nuova un certain Guglielmo, charpentier de son état, et suffisamment bien doué en fait d'appareil Priapique. Sa femme avait confié la chose aux voisines. Elle morte, Guglielmo en épousa une autre, jeunette et simple, nommée Antonia, laquelle, grace aux commères, avait

sessionibus, ex quibus solis ruri vitam nobiles ducant. Tum Dux, qui naturam hominis callebat : — « Divitem, » inquit, « te facillime possem facere; nobilem nunquam possem. »

LXII

DE GUILHELMO QUI HABEBAT PRIAPEAM
SUPELLECTILEM FORMOSAM

Erat in oppido nostro Terræ Novæ vir nomine Guilhelmus, faber lignarius, Priapea supellectile satis copiosus. Divulgaverat hoc uxor inter vicinas. Ea mortua, duxit aliam uxorem juvenculam simplicem, Antoniam nomine, quæ desponsata

déjà quelque idée de ce trait gigantesque. La première nuit qu'elle coucha avec son mari, elle tremblait fort, n'osait s'approcher de lui et redoutait l'assaut. Guglielmo comprit enfin ce qui faisait peur à cette enfant, et, pour la consoler : « On ne t'a pas menti, » lui dit-il, « mais j'en ai deux, un petit et un grand ; » cette nuit, pour ne pas te faire de mal, je » ne me servirai que du petit ; tu verras, rien » de plus doux ; après, nous essayerons du » grand, si tu veux. » Elle consentit et se laissa faire sans jeter un cri, sans éprouver nulle douleur. Au bout d'un mois, devenue plus libre et plus hardie, une nuit qu'elle faisait des mamours à son mari : « Mon mi- » gnon, » lui dit-elle, « si tu essayais main- » tenant de cet autre camarade, tu sais, du » grand? » Le mari qui, en ce point, valait

præsenserat ex vicinis ingens viri telum. Qua ergo nocte primo cum viro concubuit, tremebunda nolebat herere viro, neque coitum pati. Sensit vir tandem quid timeret adolescentula, consolatusque illam, verum esse quod audierat, ait, sed duas se mentulas habere, parvam ac majorem quamdam. « Ne te ergo offendam, » ait, « utar hac nocte » parva, quæ tibi minime nocebit; postea majori, » si tibi videbitur. » Consentiens puella obsecuta est viro, absque clamore aut nocumento aliquo. Post mensem vero facta liberior atque audentior, cum noctu viro suo blandiretur: « Mi vir, » inquit, « si libet majore jam illo socio utaris. » Risit vir, cum semiasellus in ea re videretur, bonum

presque un baudet, se mit à rire du bon appétit de sa femme : c'est lui-même qui depuis, dans une réunion, nous a conté l'histoire.

LXIII

RÉPONSE D'UNE FEMME DE PISE

Sambacharia, femme de Pise, fut un jour prompte à la riposte. Un farceur s'approcha d'elle pour la plaisanter : « Le prépuce de » l'âne vous salue, » dit-il. Elle se s'écria aussitôt : — « Tu as bien la mine d'être son » ambassadeur. » Après cette malicieuse réplique, elle lui tourna le dos.

uxoris appetitum: hoc postea narrantem audivi
in aliorum cœtu.

LXIII

RESPONSIO UNIUS MULIERIS PISANÆ

Sambacharia mulier Pisana fuit, prompta ad respondendum. Accedens histrio quidam ad illudendum ei : « Præputium, » inquit, « asini vos » salutatur. » Tum illa e vestigio : — « Ohe ! » inquit, « sane unus ex suis nunciis videris. » Quo facete dicto abiit.

déjà quelque idée de ce trait gigantesque. La première nuit qu'elle coucha avec son mari, elle tremblait fort, n'osait s'approcher de lui et redoutait l'assaut. Guglielmo comprit enfin ce qui faisait peur à cette enfant, et, pour la consoler : « On ne t'a pas menti, » lui dit-il, « mais j'en ai deux, un petit et un grand ; » cette nuit, pour ne pas te faire de mal, je ne me servirai que du petit ; tu verras, rien de plus doux ; après, nous essayerons du grand, si tu veux. » Elle consentit et se laissa faire sans jeter un cri, sans éprouver nulle douleur. Au bout d'un mois, devenue plus libre et plus hardie, une nuit qu'elle faisait des mamours à son mari : « Mon mignon, » lui dit-elle, « si tu essayais maintenant de cet autre camarade, tu sais, du grand ? » Le mari qui, en ce point, valait

presenserat ex vicinis ingens viri telum. Qua ergo nocte primo cum viro concubuit, tremebunda nolebat herere viro, neque coitum pati. Sensit vir tandem quid timeret adolescentula, consolatusque illam, verum esse quod audierat, ait, sed duas se mentulas habere, parvam ac majorem quamdam. « Ne te ergo offendam, » ait, « utar hac nocte » parva, quæ tibi minime nocebit ; postea majori, » si tibi videbitur. » Consentiens puella obsecuta est viro, absque clamore aut nocumento aliquo. Post mensem vero facta liberior atque audentior, cum noctu viro suo blandiretur : « Mi vir, » inquit, « si libet majore jam illo socio utaris. » Risisit vir, cum semiasellus in ea re videretur, bonum

presque un baudet, se mit à rire du bon appétit de sa femme : c'est lui-même qui depuis, dans une réunion, nous a conté l'histoire.

LXIII

RÉPONSE D'UNE FEMME DE PISE

Sambacharia, femme de Pise, fut un jour prompte à la riposte. Un farceur s'approcha d'elle pour la plaisanter : « Le prépuce de » l'âne vous salue, » dit-il. Elle se s'écrier aussitôt : — « Tu as bien la mine d'être son » ambassadeur. » Après cette malicieuse répartie, elle lui tourna le dos.

uxoris appetitum: hoc postea narrantem audivi
in aliorum cœtu.

LXIII

RESPONSIO UNIUS MULIERIS PISANÆ

Sambacharia mulier Pisana fuit, prompta ad respondendum. Accedens histrio quidam ad illudendum eï: « Præputium, » inquit, « asini vos » salutat. » Tum illa e vestigio: — « Ohe! » inquit, « sane unus ex suis nunciis videris. » Quo facete dicto abiit.

LXIV

MOT D'UNE MATRONE QUI VIT A LA FENÊTRE LES
VÊTEMENTS D'UNE FEMME DÉBAUCHÉE

Une femme débauchée avait étendu le matin à ses fenêtres toutes sortes de nippes, que lui avait données son galant. Une matrone, passant devant son logis, vit cet étalage : « En voici une, » dit-elle, « qui fait » ses robes comme l'araignée fait sa toile, » avec son cul, et qui étale ce beau produit » à tous les yeux. »

LXIV

DICTUM MATRONÆ QUÆ VESTES ADULTERÆ
AD FENESTRAS CONSPECIT

Mulier adultera expanderat mane ad fenestras varii generis vestimenta ab adultero data. Matrōna ante domum transiens, conspectis tot vestibus : « Sicut aranea telas, ita hæc, » inquit, « vestes » suas culo effecit, pudendorum artificium omnibus ostentans. »

LXV

UN BON AVIS

Quelqu'un, au moment de la vendange, pria un de mes compatriotes, très-facétieux personnage, de lui prêter quelques tonneaux. L'autre répondit : « Si j'entretiens ma femme » toute l'année, c'est pour m'en servir au » besoin. » Il voulait dire par là qu'on ne doit pas demander à emprunter aux autres ce qui leur est nécessaire.

LXV

MONITIO CUJUSDAM

Rogabat quidam contribulem meum virum facetum tempore vindemiæ, ut sibi vasa quædam vinaria mutuo concederet. Tum ille inquit : « Do » uxori expensas per universum annum, ut ea in » Carnisprivio uti possim. » Monuit hoc dicto non esse postulandas ab aliis eas res, quarum usus esset eis necessarius.

LXVI

MOT D'UN HABITANT DE PÉROUSE A SA FEMME

Les habitants de Pérouse passent pour des gens aimables et faciles à vivre. Une femme, nommée Petruccia, demanda à son mari de lui acheter des souliers neufs pour aller le lendemain à la fête. Le mari voulut bien, et il lui recommanda en même temps de lui faire cuire, le matin avant de partir, une poule pour son dîner. La poule préparée, la femme se mit sur le pas de sa porte, aperçut un jeune homme qu'elle aimait à la folie, et rentrant aussitôt, lui fit signe de venir bien vite la rejoindre, pendant que son mari n'était pas là. Pour ne pas perdre de temps, elle grimpe l'escalier et se couche à terre, de

LXVI

DICTUM PERUSINI AD UXOREM

Perusini habentur viri faceti ac perurbani. Rogavit maritum uxor, Petruccia nomine, ad diem festum postridie profectura, ut sibi calceos novos emeret. Annuit vir ejus, et simul jussit, antequam domo abiret, mane gallinam in prandium coqui. Uxor, cum cibum parasset, domum ostium egressa, conspectoque simul quem summe adamabat juvene, domum regreditur, dato signo, ut se intus, cum vir abesset sequeretur; et, ne longior mora esset, ascensis scalis se ad terram prostravit, ita

manière qu'on pouvait l'apercevoir du seuil *Superimposito autem juvene, clunes ejus cruribus ac pedibus amplexa*, elle se livrait tout entière au grand œuvre. Le mari, cependant, persuadé que sa femme était déjà partie pour la fête et qu'elle rentrerait tard, avait invité un de ses amis à dîner, en le prévenant que la ménagère manquerait au repas. Ils entrent ; notre homme marchait le premier, quand, du bas de l'escalier, il aperçoit sa femme jouant des pieds en l'air *supra juvenem* « Ohé ! Petruccia ! » s'écria-t-il, « par le cul » de l'âne ! » (c'est leur juron favori) « si » c'est comme cela que tu te promènes, tu » n'useras jamais tes souliers neufs. »

ut ex ostio posset conspici. *Superimposito autem juvene, clunes ejus cruribus ac pedibus amplexa, concupito operi intendebat. Vir interim existimans uxorem ad festivitatem jam profectam, et simul tardius redituram, socium rogavit ad prandium, dicens uxorem prandio esse fallendam. Cum domum pergerent, vir prius ingreditur, visaque apud scalas uxore supra juvenem pedes commovente: « Ohe ! Petruccia, » inquit, « per culum asini ! » (ut mos est illis jurandi) « si hoc modo ambulaveris, nunquam istos calceos consumes. »*

LXVII

PROPOS PLAISANT D'UN JEUNE HOMME

Une femme de la campagne se plaignait de ce que ses oisons ne se portaient pas bien : une voisine, pour sûr, leur avait jeté un sort en les admirant sans avoir soin d'ajouter : *Dieu les bénisse!* comme cela se dit toujours. Un jeune homme l'entendit : — « Hé, » je vois bien maintenant, » s'écria-t-il, « pourquoi mon aiguillette a si piteuse » mine, depuis quelque temps. On l'a trouvée » belle, l'autre jour, mais on n'a pas du tout » ajouté la bénédiction dont tu parles. C'est » ce qui fait que je la crois ensorcelée, car » elle n'a jamais pu se dénouer depuis. Dis » donc : *Dieu la bénisse!* je t'en supplie,

LXVII

PERFACETUM DICTUM CUJUSDAM ADOLESCENTIS

Querebatur rusticana mulier anserulos suos non se bene habere, fascinos verbis cujusdam vicinæ, quæ, cum illos collaudasset, nequaquam postea addidisset: *Deus eos benedicat*, prout vulgo dici solet. Hæc cum adolescens audisset: — « Nunc » causam video, » inquit, « cur mihi mentula ægrius » se habuit his diebus admodum debilitata. Nam » cum eam quispiam laudasset, nequaquam addidit ejusmodi benedictionem, quo factum est, » ut fascinatam putem, cum postmodum nunquam

» pour qu'elle redevienne ce qu'elle était au-
» paravant. »

LXVIII

D'UN IMBÉCILE QUI PRIT POUR LUI-MÊME
QUELQU'UN QUI IMITAIT SA VOIX

Le père d'un de nos amis avait des relations avec la femme d'un parfait imbécile, affecté en outre de bégaiement. Une nuit qu'il allait chez elle, croyant le mari absent, il frappa bruyamment à la porte et demanda qu'on lui ouvrît, en imitant la voix du mari. Notre benêt, qui était à la maison, se reconnut au son de la voix : « Giovanna, va » donc ouvrir, » dit-il, « Giovanna, fais donc

» erexit caput. Benedic ergo eam, te rogo, » ait,
« quo priores recuperet vires. »

LXVIII

DE VIRO STOLIDO QUI SIMULANTEM VOCEM
CREDIT SE IPSUM ESSE

Pater cujusdam amici nostri cognoscebat mulierem viro insulso ac balbutienti nuptam. Semel cum noctu ad eam accederet, credens virum abesse, ostium palam pulsavit, simulans viri vocem, ac sibi aperiri ostium petiit. Vir autem stolidus, domi existens, audita illius voce: « Joanna, aperi, Joanna,

» entrer ; cela m'a bien l'air d'être moi qui
» frappe. »

LXIX

D'UN PAYSAN QUI PORTAIT UNE OIE A VENDRE

Un jeune paysan allait à Florence vendre une oie ; une Dame, qui se croyait de l'esprit, le vit et lui demanda, pour se moquer de lui, le prix de son oie : — « Elle ne vous » coûtera pas cher, » répondit-il. « — Com- » bien donc ? — Laissez-vous faire, une seule » fois. — Tu veux rire, » reprit la Dame, « mais viens toujours à la maison, et nous » conviendrons du prix. » L'autre, une fois entré, n'en voulut pas démordre, et la Dame

» introduc illum, » inquit : « nam videtur idem, » qui ego esse. »

LXIX

DE RUSTICO QUI ANSEREM VENALEM DEFEREBAT

Rusticum adolescentem, qui Florentiæ anserem deferebat venalem, conspicata mulier, quæ sibi faceta videbatur, ridendi hominis gratia rogavit, quanti anserem faceret. At ille : — « Quod facil- » lime, » inquit, « persolvas. — Quid est ? » inquit mulier. « — Unico, » ait ille, « coitu. — Jocarîs, » respondit mulier, « sed domum ingredi, et de » pretio conveniemus. » Ingressus domum, cum perstaret in sententia, mulier pretio annuit. Verum

finit par consentir à payer en cette monnaie. Mais comme, dans la lutte, elle avait eu le dessus, lorsque ensuite elle réclama l'oie, le paysan refusa net : « Vous ne vous êtes pas laissé faire, » dit-il, « c'est vous au contraire qui m'avez jeté sur le carreau. » Il fallut recommencer et, cette fois, le jeune drôle put se comporter en vrai cavalier. Aux termes de la convention, la Dame réclamait l'oie : nouveau refus du gars, sous prétexte qu'ils étaient seulement quitte à quitte : « Il n'était pas payé, » disait-il, « il n'avait fait que venger l'injure reçue la première fois, » quand il avait eu le dessous. » La discussion durait encore, quand survint le mari ; il demanda de quoi il s'agissait : — « Je voulais, » dit-elle, « te faire faire un bon repas, et ce mauvais garnement empêche tout ; il était convenu avec moi de vingt sols ; mainte-

cum superiores partes egisset, petito anser, rusticus se negat daturum; non enim se mulierem subagittasse, sed se ab ea compressum dixit. Igitur, reintegrata pugna, munere sessoris fungitur adolescens. Iterum ex conventu mulier cum anserem postulasset, renuit adolescens, pari ratione se cum illa esse asserens; non enim se pretium accepisse, sed repulisse injuriam illatam; nam se prius a muliere subactum. Cum longior progrediretur contentio, superveniens vir sciscitatur, quænam hæc sit controversia: — « Cupiebam, » inquit uxor, « tibi cœnam opiparam parare, nisi hic maledictus impediret: convenerat enim mecum in vi-

» nant qu'il est entré à la maison, il change
 » d'avis et veut deux sols de plus. — Mor-
 » bleu ! » répliqua le mari, « il ne sera pas
 » dit que nous manquerons un bon repas
 » pour si peu. Tiens ! l'ami, » ajouta-t-il,
 « voici ton compte. » Le paysan emporta
 l'argent, et le reste.

LXX

D'UN AVARE QUI BUT DE L'URINE

Un de nos collègues de la Curie, d'une
 avarice notoire, venait souvent au repas des
 domestiques et goûtait leur vin pour voir
 s'il était assez largement baptisé. Il prétextait,
 au contraire, veiller à ce que le vin fût
 bon. On s'en aperçut, les gens s'entendirent

» ginti solidis; nunc, postquam introiit domum,
 » mutata est sententia, duos amplius requirit. —
 » Eia, » inquit vir, « tam parva res impedit cœ-
 » nam nostram! Accipe, » inquit, « quodlibet. »
 — Ita rusticus pretium abstulit et concubitum
 uxoris.

LXX

DE AVARO QUI URINAM DEGUSTAVIT

Curialis unus e nostris notæ avaritiæ sæpe men-
 sam familiæ accedebat, dum comederet, degu-
 stans vinum, an satis aquatum esset: simulabat
 autem se id agere, ut bono vino uterentur. Hoc

et mirent sur la table de l'urine fraîche, au lieu de vin, au moment où ils s'attendaient à le voir venir. Notre homme arriva en effet, comme d'ordinaire, avala une bonne gorgée d'urine, et tout en crachant et vomissant à moitié, quitta la salle ; il poussait de grands cris et proférait mille menaces contre ceux qui lui avaient joué ce tour. Ils terminèrent leur repas au milieu de grands éclats de rire. Le machinateur de cette mauvaise farce me l'a racontée plus tard ; il en riait encore.

LXXI

D'UN BERGER QUI FIT UNE CONFSSION INCOMPLÈTE

Un gardeur de moutons, de cette partie du Royaume de Naples où le brigandage est un

cum animadvertissent nonnulli, tandem communicato consilio recentem quandoque urinam pro vino in mensa supposuere, qua hora venturum hominem suspicabantur. Accessit ille more suo, et cum urinam bibisset, nauseans ac semieructans, magno clamore abscessit, minatus multa illis qui hæc conati essent. Illi vero risu cœnam finierunt. Hoc ejus rei machinator mihi postmodum retulit multo cum risu.

LXXI

DE QUODAM PASTORE SIMULATIM CONFITENTE

Pastor ovium, ex ea Regni Neapolitani ora quæ

métier, vint une fois trouver un Confesseur pour lui dire ses péchés. Tombé aux genoux du Prêtre : « Pardonnez-moi, mon Père, » lui dit-il en pleurant, « car j'ai grandement » fauté. » Le Prêtre l'exhortant à tout avouer, le berger s'y reprit à plusieurs fois, avant de parler, en homme qui a commis un crime épouvantable. Enfin, sur les instances du Confesseur : « Un jour de jeûne, » dit-il, « comme je faisais un fromage, il me jaillit » dans la bouche quelques gouttes du lait » que je battais, et je ne les ai pas crachées ! » Le Prêtre, qui connaissait bien les mœurs du pays, sourit d'entendre cet homme s'accuser, comme d'un gros péché, de n'avoir pas observé le Carême, et lui demanda s'il n'avait pas d'autres méfaits sur la conscience. Le berger dit que non : — « N'aurais-tu pas, avec

olim atrociniis operam dabat, semel Confessorem adiit, sua peccata dicturus. Cum ad Sacerdotis genua procubisset : « Parce mihi, » inquit ille lacrymans, « Pater mi, quoniam graviter deliqui. » Cum juberet dicere quid esset, atque ille sæpius id verbum iterasset, tanquam qui nefarium admisisset scelus, tandem hortatu Sacerdotis ait, se, cum caseum faceret jejunii tempore, ex pressura lactis guttas quasdam quas non spuisset in os desiliisse. Tum Sacerdos, qui mores illius patriæ nosset, subridens, cum dixisset graviter illum deliquisse, qui Quadragesimam non servasset, quæsit numquid aliis obnoxius esset peccatis. Abnuente pastore, rogavit, num cum aliis pasto-

» tes camarades, comme cela se fait si souvent chez vous, pillé ou assassiné quelque voyageur ? — Oh que si ! » répondit l'autre : « j'en ai tué et volé plus d'un, avec les amis ; mais cela arrive si souvent chez nous, qu'on n'y attache pas d'importance. » Le Confesseur eut beau lui remontrer que c'étaient là deux grands crimes : le berger, ne pouvant croire que le meurtre et le vol, choses habituelles dans son pays, tirassent à conséquence, demandait seulement l'absolution pour le lait qu'il avait bu. Triste résultat de l'habitude du mal : elle fait prendre les plus grands crimes pour des peccadilles.

ribus quemquam peregrinum, ut mos est illius regionis, transeuntem spoliasset aut peremisset : — « Sæpius, » inquit, « utraque in re cum reliquis sum versatus ; sed istud, » ait, « apud nos est ita consuetum, ut nulla conscientia fiat. » Cum utrumque grave facinus Confessor asseveraret, ille ut rem levem latronicia et hominum cædem, quæ apud eos usu probarentur, existimans, solius lactis veniam petebat. Res pessima consuetudo peccandi, quæ etiam illa errata levia reddit, quæ sunt gravissima.

LXXII

D'UN JOUEUR MIS EN PRISON POUR AVOIR JOUÉ

A Terra-Nuova, il y a des peines portées contre ceux qui jouent aux dés. Quelqu'un de ma connaissance, pris sur le fait, tomba sous le coup de la loi et fut jeté en prison. On lui demandait la cause de son incarcération : — « Notre Podestat, » répondit-il, « m'a » mis en prison pour avoir joué mon argent. » Qu'aurait-il donc fait, si j'avais joué le » sien ? »

LXXII

DE LUSORE PROPTER LUSUM IN CARCEREM TRUSO

Est in oppido Terræ Novæ certa constituta pœna his qui luserunt ad talos. Quidam notus meus, in ludo deprehensus, contracta pœna, in carcerem trusus fuit. Cum peteretur ab eo, cur ibi reclusus esset : — « Hic noster Prætor, » inquit, « quia » quod meum erat lusi, me in carcerem posuit. » Quidnam hic ageret, si luissem suum ? »

LXXIII

REMONTRANCE D'UN PÈRE A SON FILS QUI
S'ENIVRAIT

Un père avait vainement tenté de réprimer chez son fils un penchant décidé pour l'ivrognerie. Il vit une fois dans la rue un homme saoul, honteusement vautré, le cul à l'air ; une foule d'enfants l'entouraient en riant et se moquaient de lui ; le père appela son fils pour lui montrer ce triste spectacle, espérant le détourner ainsi de s'enivrer. Mais le fils, dès qu'il eut aperçu l'ivrogne : « Dites-moi, » je vous prie, mon père, » s'écria-t-il, « où » trouve-t-on le vin avec lequel cet homme » s'est saoulé ? il doit être joliment bon, et » j'en voudrais bien aussi. » L'aspect dégoû-

LXXIII

DE PATRE FILIUM EBRIUM REDARGUENTE

Pater, cum filii ebrietatem sæpius nequicquam redarguisset, conspecto semel in via ebrio, erectis verendis, turpiter jacente, pueris quoque permultis qui circumstabant ridentibus atque illudentibus, filium ad tam verecundum spectaculum vocavit, existimans hoc exemplo ab ebrietate deterreri eum posse. Ille autem, viso ebrio : « Rogo, » pater, » inquit, « ubi est id vinum, quo iste » ebrius factus est, ut ego etiam ejus vini dulce-

tant de cet homme ivre, loin de l'effrayer, lui donnait envie de boire.

LXXIV

D'UN JEUNE HOMME DE PÉROUSE

Ispina, de Pérouse, était aussi un jeune homme d'une noble maison, mais si débauché, qu'il faisait honte à toute sa famille. Un de ses parents, Simone Cecolo, sage vieillard honoré de tous, le prit à part un jour, l'exhorta longuement à mener une vie meilleure, lui remontra l'opprobre du vice et l'excellence de la vertu. Lorsque Simone eut achevé, l'autre lui dit : — « Vous parlez fort » bien, en termes choisis, comme il convient

» *dinem degustem?* » non ebrii turpitudine absteritus, sed vini cupiditate commotus.

LXXIV

DE ADOLESCENTE PERUSINO

Hispinam quoque Perusinum, adolescentem nobilem atque admodum dissolutum, cum opprobrio cæteris ex ea familia esset, ad se vocavit semel Simon Cæculus, cognatus ejus, senex magnæ auctoritatis atque admodum prudens; et cum rationibus multis adolescentem ad meliorem vitam hortatus esset, detestans vitia, virtutes vero collaudans, postquam tandem peroravit : — « Si-
» mon, » inquit ille, « composite atque ornate ad-

» à un homme éloquent; mais j'ai cent fois
 » entendu de pareils sermons, de plus beaux
 » même, et je n'ai jamais voulu faire mon
 » profit de ces excellents conseils. » — Le
 précédent ne réussit pas mieux par l'exemple
 que celui-ci par un beau discours.

LXXV

DU DUC D'ANJOU QUI MONTRA A RIDOLFO
 UN RICHE TRÉSOR

On blâmait, dans un cercle de savants per-
 sonnages, la folle manie de ceux qui consa-
 crent tant de peines et de soins à rechercher
 et à acheter des pierres précieuses : « Ri-
 dolfo de Camerino, » dit alors quelqu'un,

» modum, sicuti virum eloquentem decet, fecisti
 » verba: verum centies jam pulchriores orationes
 » in hanc sententiam audivi, et tamen nihil eorum
 » quæ dicebantur unquam facere volui. » Nihil
 amplius superior exemplo quam hic verbis pro-
 fuit.

LXXV

DE DUCE ANDEGAVENSI QUI PRETIOSAM SUPELLECTILEM
 REDOLPHO OSTENDIT

Erat sermo aliquando in cœtu doctorum viro-
 rum reprehendentium inanem eorum curam, qui
 multum studii operæque in quærendis emendis-
 que pretiosis lapidibus ponunt. Hic quidam:
 « Recte, » inquit, « Redolphus ex Camerino Ducis

« a bien raillé à ce propos la sottise du Duc d'Anjou, à son départ pour le Royaume de Naples. Ridolfo était venu le voir dans son camp; le Duc lui montra des objets d'un grand prix et, entre autres, des perles, des saphirs, des escarboucles et d'autres pierres d'une grande valeur. Après les avoir vues, Ridolfo demanda ce que ces pierres valaient et à quoi elles pouvaient servir. Le Duc répondit qu'elles étaient d'un grand prix, mais qu'elles ne rapportaient rien. — « Eh bien! » dit Ridolfo, « je vous montre » rai, moi, deux pierres qui m'ont coûté dix » florins et qui m'en rapportent deux cents » tous les ans. » Le Duc était émerveillé; Ridolfo le conduisit à un moulin qu'il avait fait bâtir et lui montra une paire de meules :

Andegavensis, cum ad Regnum Neapolitanum proficisceretur, stultitiam monstravit. Cum enim Redolphus ad eum visendum in castra venisset, ostendit ei Dux pretiosam admodum supellectilem, interque cætera margaritas, saphiros, carbunculos, et cæteros lapides, magno qui in pretio habentur. His conspectis, quæsit Redolphus quanto lapides illi existimarentur et quid utilitatis afferrent. Magnum quid æstimari Dux respondit, sed nihil afferre lucri. Tum Redolphus: — « Ostendam tibi, » inquit, « duos lapides decem » florenorum qui mihi annuatim ducentos reddunt, » ac deinde cum Ducem hæc admirantem ad molendinum quod ipse construi fecerat, duxisset, duos molares lapides ei ostendit, dicens

« Voilà, » dit-il, « qui est autrement utile et » profitable que toutes vos pierres précieuses. »

LXXVI

DU MÊME RIDOLFO

Un habitant de Camerino voulait voyager, pour voir le monde. Ridolfo lui conseilla d'aller jusqu'à Macerata, et, quand il en fut revenu : « Tu as vu toute la terre, » lui dit-il ; « qu'y a-t-il, en effet, dans le monde ? des » collines, des vallées, des montagnes, des » plaines, des champs cultivés, des terres en » friche, des bois et des forêts : toutes choses » que l'on trouve entre Camerino et Macerata. »

illos esse, qui suorum pretiosorum utilitatem virtutemque superarent. »

LXXVI

DE EODEM REDOLPHO

Hic ipse cuidam Camerienti, qui visendi causa orbem peragrare cupiebat, jussit usque Maceratam oppidum proficisci. Quod ille cum effecisset : « Orbem, » inquit, « terrarum universum contemplantur, » nihil esse aliud asserens mundum hunc quam colles, convalles, montes, planitiem, culta atque inculta loca, nemora et sylvas, quæ omnia eo loci spatio continentur.

LXXVII

MOT PLAISANT D'UN HABITANT DE PÉROUSE

Un habitant de Pérouse avait un tonneau rempli d'excellent vin, mais c'était un tout petit tonneau. Quelqu'un lui envoya demander du vin par un enfant, avec une cruche énorme. Il la prit dans ses mains et la flaira : « Oh, oh ! » dit-il, « elle pue diablement. » Jamais je n'y mettrai de mon vin ; va-t'en » et rapporte-la à celui qui t'a envoyé. »

LXXVII

FACETISSIMUM DICTUM CUJUSDAM PERUSINI

Erat Perusino cuidam dolium vini sapidi et boni admodum parvum. Ad eum pro vino cum quidam puerum cum vase majusculo destinasset, sumpto in manibus vase, atque ad nares admoto : « Ohe ! » inquit, « vas istud admodum foetet. » Nunquam in hoc vinum meum infundam : vade » atque ad eum qui te misit istud reporta. »

LXXVIII

DISPUTE DE DEUX FEMMES GALANTES A PROPOS
D'UNE PIÈCE DE TOILE

Deux femmes Romaines, que j'ai connues, qui n'avaient ni le même âge, ni la même beauté, allèrent chez un de nos collègues de la Curie, lui vendre du plaisir. Il fit deux fois l'amour avec la plus jolie, une seule fois avec l'autre, pour ne pas avoir l'air de la dédaigner et l'engager à lui ramener sa compagne. En se séparant d'elles, il leur donna une pièce de toile, sans leur dire quelle serait la part de chacune. Quand il fallut partager, le désaccord se mit entre les deux femmes : l'une voulait avoir les deux tiers de l'étoffe, puisqu'elle avait fait double besogne; l'autre vou-

LXXVIII

CONTENTIO DUARUM MERETRICUM DE TELA LINEA

Duæ Romanæ mulieres, quas novi, diversa ætate et forma, iverunt domum Curialis cujusdam e nostris, voluptatis ac præmii causa. Is cum pulchriorem bis cognovisset, alteram semel tamen attigit; tum, ne se spretam putaret, tum ut iterum rediret cum socia, abeuntibus telam lineam dono dedit, non discernens quanta esset futura cuique portio. In divisione, clancula contentio orta est inter fœminas, altera duas partes, secundum opus exactum, altera medietatem secundum personas

lait en avoir la moitié, puisqu'elles étaient deux. Chacune faisait valoir ses raisons; l'une prétendait qu'elle avait plus travaillé, l'autre qu'elle avait eu tout autant de peine. Des paroles elles en vinrent aux coups; elles se prirent aux cheveux, les ongles se mirent de la partie. Les voisins d'abord, les maris ensuite accoururent; nul ne savait la cause de la querelle; chacune des deux femmes prétendait que l'autre avait commencé. Les maris prirent fait et cause pour leurs femmes : après elles, ce fut à leur tour de se battre; pierres et bâtons entrèrent en danse, jusqu'au moment où l'intervention de la foule mit fin à la bataille. Les hommes, qui ignorent encore la cause du débat, se sont enfermés chez eux, suivant la coutume Romaine, et nourrissent l'un contre l'autre une haine profonde. La pièce de toile est déposée intacte chez un

postulante. *Diversæ utrinque variæque rationes afferebantur, cum una majorem se laborem perpressam esse, reliqua parem fuisse contenderet. Ex verbis ad verbera devenerunt, ac unguium capillorumque certamen. Primo vicini, inde etiam mariti concurrunt, dissidii causam ignorantes, utraque sibi verborum contumeliam illatam asserente. Viris suæ cujusque uxoris causam tuentibus, mulierum pugna ad viros descendit: vectibus ac lapidibus acta res est, donec concurrentium interventus prælium diremit. Viri, dissensionis causam ignorantes, inimicitiam servant reclusi in caveis, more Romano. Pannus est apud*

tiers, jusqu'à ce que la question soit tranchée; mais les femmes cherchent secrètement à s'entendre et à partager. On demande aux Docteurs : *quid juris?*

LXXIX

LE COQ ET LE RENARD

Un Renard, ayant faim, cherchait par ruse à s'emparer de quelques poules réfugiées, à la suite d'un Coq, au sommet d'un arbre élevé, qu'il ne pouvait atteindre. Il s'avança gracieusement vers le Coq, et le saluant avec politesse : « Que fais-tu là-haut ? » lui dit-il. « Tu ne sais donc pas les excellentes nouvelles qui nous sont arrivées ? — Pas le moins du monde, » répondit le Coq, « dis-

quemdam ob rem indiscussam nondum divisus, sed occulte a mulieribus de dividendo agitur. Quæritur a doctoribus quid sit juris?

LXXIX

DE GALLO ET VULPE

Esuriens quondam Vulpes, ad decipiendas galinas, quæ, Gallo duce, arborem excelsiorem, quo sibi aditus non erat, ascenderant, ad Gallum blande accessit, quem comiter quum salutasset : « Quid in excelso agis ? » inquit. « Numquid non audisti nova hæc recentia tam salutaria nobis ?

» nous-les donc. — Je viens exprès te les an-
 » noncer pour te faire plaisir, » reprit le Re-
 » nard. « Tous les animaux ont tenu un grand
 » conseil et conclu entre eux une paix per-
 » pétuelle; il n'y a plus de crainte à avoir ;
 » aucun animal ne peut plus être traqué ni
 » molesté par un autre; tous doivent vivre
 » en paix et dans la concorde la plus par-
 » faite; chacun peut aller en toute sûreté,
 » même seul, où il lui plaît. Descendez donc
 » de là-haut, et fêtons ensemble ce beau
 » jour. » Le Coq ne fut pas dupe de la ruse
 du Renard : — « Tu m'apportes là, » lui dit-il,
 « une bonne nouvelle; cela me fait bien plai-
 » sir, » et en même temps il tendait le cou,
 se dressait sur ses pattes pour voir plus loin
 et prenait un air tout étonné : — « Que re-
 » gardes-tu donc ainsi? » dit le Renard. —

» — Nequaquam, » Gallus cum respondisset, « at-
 » qui prænuncia, — Huc accessi, » ait, « ad com-
 » municandum tecum alacritatem. Animalium
 » omnium concilium celebratum est, in quo pa-
 » cem perpetuam omnium animantium inter se
 » firmarunt, ita ut, omni sublato timore, nulli
 » ab altero insidiæ aut injuriæ fieri amplius
 » queant, sed pace et concordia omnes fruuntur.
 » Licet abire unicuique, vel soli, quo velit, secure.
 » Descendite igitur, et hunc festum agamus diem.»
 Agnita Vulpis fallacia Gallus : — « Bonum, » in-
 quit, « affers nuncium et mihi gratum, » et simul
 collum altius protendens, prospecturoque longius
 et admiranti similis, in pedes se erexit. — « Tu

« Je regarde, » répondit le Coq, « deux » chiens qui viennent par ici au grand ga- » lop, la gueule ouverte. » Le Renard se mit à trembler : — « Adieu ! » s'écria-t-il, « il faut » que je me sauve avant qu'ils n'arrivent, » et il fit mine de fuir : — « Pourquoi t'en vas- » tu donc ? » reprit le Coq ; « que crains-tu ? » puisque la paix est faite, tu n'as rien à » redouter. — Je ne sais pas trop, » ré- » pliqua le Renard, « si ces maudits chiens » ont eu connaissance du traité. » Ainsi la ruse fut déjouée par la ruse.

LXXX

PLAISANT PROPOS

Un personnage, un peu trop libre dans ses

» quidnam aspicias ? » Vulpes cum dixisset, — « Duos, » inquit, « magno cursu, ore patulo ad- » ventantes canes. » Tum tremebunda Vulpes : — « Valetate, » inquit, « mihi fuga expedit, antequam » illi adveniant, » et simul cœpit abire. Hic Gal- » lus : — « Quonam fugis, aut quid times ? » ait, « siquidem, pace constituta, nihil est timen- » dum. — Dubito, » inquit Vulpes, « an canes » isti audierunt decretum pacis. » Hoc pacto, dolo illusus est dolus.

LXXX

FACETUM DICTUM

Vir in dicendo liberior, cum quid audacius

paroles, tenait audacieusement, dans le palais même du Pape, des propos légers qu'il accompagnait de gestes expressifs : — « Que dis-tu donc ? » s'écria un de ses amis ; « on te prendrait pour un fou. — Ce serait bien mon affaire, » répliqua-t-il ; « je ne puis autrement conquérir les bonnes grâces de ceux qui sont au pouvoir, puisque c'est actuellement le règne des sots et que toutes les affaires sont entre leurs mains. »

LXXXI

DISCUSSION ENTRE UN FLORENTIN ET UN VÉNITIEN

Les Vénitiens avaient conclu la paix pour dix années avec le Duc de Milan. Pendant ce temps, éclata la première guerre entre les

loquens in palatio Pontificis, gestu jocoque dissolutiori uteretur : — « Quid ais, » inquit socius quidam, « stultus quidem diceris. » Tum ille : — « Hoc, » inquit, « permagni lucri loco ponerem. » Non enim alio pacto possum charus esse his qui nunc regnant, cum stultorum hoc tempus existat, atque hi soli potiantur rerum. »

LXXXI

DISCEPTATIO INTER FLORENTINUM ET VENETUM

Venetis fœdus erat cum Duce Mediolani ad decennium. Interim primo inter Florentinos Du-

Florentins et le Duc; les affaires des Florentins allaient mal, quand les Vénitiens, au mépris de leur traité, attaquèrent le Duc, qui était sans méfiance, et occupèrent Brescia, dans la crainte que le Duc victorieux ne tournât contre eux toutes ses forces. Quelque temps après, un Florentin et un Vénitien parlaient entre eux de ces événements : « Vous nous devez la liberté ; c'est grâce à » nous que vous êtes libres, » disait le Vénitien. — « Point du tout, » riposta le Florentin pour rabattre la jactance de l'autre, « vous ne nous avez pas faits libres, mais » nous avons fait de vous des traîtres. »

cemque orto bello, cum Florentinorum res deteriori loco viderentur, Veneti Ducem haud quicquam hostile timentem adorti, rupto fœdere, Brixiam occuparunt : veriti ne, si Dux superior esset, omnis belli moles in se verteretur. Florentino Venetoque postmodum de hac re disceptantibus, cum Venetus diceret : « Nobis libertatem debetis : nam nostra opera liberi estis, — Hoc nequaquam verum est, » inquit ad retundendam illius petulantiam Florentinus : « non enim nos liberos esse fecistis, sed nos vos » reddimus proditores. »

LXXXII

COMPARAISON D'ANTONIO LUSCO

Cyriaque d'Ancône, insupportable bavard, déplorait un jour, en notre présence, la chute et la destruction de l'Empire Romain et en paraissait on ne peut plus affligé. Antonio Lusco, docte personnage, qui se trouvait avec nous, se mit à rire de la sotte douleur de cet homme : « Cyriaque, » dit-il, « ressemble à ce Milanais qui écoutait, un jour de fête, un de ces chanteurs à la douzaine, dont le métier est de réciter aux badauds les exploits des paladins; notre homme, en entendant raconter la mort de Roland, tué, il y aura bientôt sept cents ans, dans la ba-

LXXXII

COMPARATIO ANTONII LUSCI

Ciriacus Anconitanus, homo verbosus et nimium loquax, deplorabat aliquando, astantibus nobis, casum atque eversionem Imperii Romani, inque ea re vehementius angi videbatur. Tum Antonius Luscus, vir doctissimus, qui in cœtu aderat, ridens hominis stultam curam : « Hic persimilis est, » inquit, « viro Mediolanensi, qui, die festo, cum audisset unum e grege cantorum (qui gesta heroum ad plebem decantant) recitantem mortem Rolandi, qui septingentis jam ferme annis in prælio occubuit, cœpit acriter

taille, se mit à pleurer à chaudes larmes. De retour chez lui, comme sa femme, le voyant triste et abattu, lui demandait ce qui lui était arrivé : — « Hélas, ma femme, je suis » mort, » s'écria-t-il. — « Mon ami, » reprit-elle, « quel malheur t'est donc survenu ? » Remets-toi et viens dîner. » Notre homme continuait à gémir et refusait de manger. Sa femme le supplia de lui dire la cause d'un si grand chagrin : — « Ignores-tu donc, » lui demanda-t-il, « ce que je viens d'apprendre à » l'instant ? — Mais dis quoi, enfin, mon » ami ? — Roland est mort, Roland, le seul » défenseur des Chrétiens ! » La femme calma l'absurde douleur de son mari, et elle eut beaucoup de peine à le faire mettre à table. »

fere, atque inde, cum uxor domum reversum
mœstum ac gementem vidisset, rogassetque
quidnam accidisset novi : — « Heu ! mea uxor, »
inquit, « defunctus sum ! — Mi vir, » uxor ait,
« quid tibi adversi evenit ? Solare, atque ad cœ-
» nam veni. » At ille cum in gemitu perseveret,
neque cibum vellet sumere, tandem instantius
mœroris causam percontanti mulieri : — « An
» nescis, » respondit, « quæ nova hodie audivi ? —
» Quænam, vir ? » uxor inquit. — « Mortuus est
» Rolandus, qui solus tuebatur Christianos ! »
Solata est mulier insulsam mœstitiam viri, et
vix tandem ad cœnam potuit illum perducere. »

LXXXIII

D'UN CHANTEUR QUI ANNONÇA QU'IL DÉCLAMERAIT
LA « MORT D'HECTOR »

Un des assistants nous conta un autre trait de semblable sottise : « Un de mes voisins, » dit-il, « homme simple, entendit un de ces mêmes improvisateurs annoncer à la fin de ses séances, pour allécher le public, que le lendemain il déclamerait la *Mort d'Hector*. Mon homme ne le laissa pas partir sans avoir obtenu, à prix d'argent, qu'il ne tuerait pas sitôt un si brave guerrier. La *Mort d'Hector* fut remise au jour suivant. L'imbécile paya de nouveau, puis encore, toujours pour prolonger la vie du héros. Enfin, quand il n'eut

LXXXIII

DE CANTORE QUI PRÆDIXIT SE « MORTEM HECTORIS »
RECITATURUM

Subjunxit alter similis fabellam stultitiæ : « Quidam, » inquit, « vicinus meus, homo simplex, audiebat quempiam ex ejusmodi cantoribus, qui in fine sermonis ad illiciendam audientium plebem, prædixit se postridie *Mortem Hectoris* recitaturum. Hic noster, antequam cantor abiret, pretio redemit, ne tam cito Hectorem virum bello utilem interficeret. Ille *Mortem* postero die distulit. Alter vero sæpius pretium dedit sequentibus diebus pro vitæ dilatione. Et cum

plus le sou, il dut entendre raconter la mort d'Hector, non sans accompagner le récit de pleurs abondants et de gémissements lamentables. »

LXXXIV

D'UNE FEMME QUI FIT CROIRE A SON MARI QU'ELLE
ÉTAIT A MOITIÉ MORTE

Sarda est un village situé dans nos montagnes. Un mari, bonne pâte d'homme, y surprit sa femme en flagrant délit avec un autre; la femme fit mine de se pâmer, et se laissa choir à terre comme un cadavre. L'homme s'approcha, crut qu'elle était vraiment morte, et tout en pleurant se mit à lui frictionner les membres. Elle entr'ouvrit

pecuniæ defuissent, tandem mortem ejus multo
fletu ac dolore narrari audivit. »

LXXXIV

DE MULIERE QUÆ SE VIRO SEMIMORTUAM OSTENDIT

Sarda oppidum est in montibus nostris situm. In eo cum vir simplex uxorem cum altero coeuntem deprehendisset, illa statim se semimortuam simulavit, prosternens se ad terram, similis defunctæ. Accedens vir propius, ac mortuam credens, cœpit illacrymans brachia uxoris fricare. Tum illa, subapertis oculis, tanquam ad

alors les yeux, comme si elle reprenait peu à peu ses sens, et le mari lui demanda ce qui lui était arrivé : — « C'est que j'ai eu » bien peur, » répondit-elle. L'imbécile la consola et lui promit tout ce qu'elle pourrait désirer : — « Je veux, » dit-elle, « que tu » n'aies rien vu et que tu me le jures. » L'homme jura, et elle revint aussitôt à la vie.

LXXXV

BONNE PLAISANTERIE D'UN CHEVALIER FLORENTIN

Rosso de' Ricci, Chevalier Florentin, homme sage et grave, avait une femme nommée Telda, vieille et rien moins que séduisante. Il jeta les yeux sur une servante qu'il avait chez lui,

se paululum reversa, cum petisset vir quidnam accidisset, se nimio timore percussam dixit, et cum eam consolari stultus cœpisset, ac si quid vellet petere jussisset : — « Volo, » inquit illa, « ju- » res te nihil vidisse. » Statim cum id jurasset, mulieri valetudo restituta est.

LXXXV

FACETA JOCATIO MILITIS FLORENTINI

Rossus de Riciis, Eques Florentinus, magni vir animi ac severus, uxorem habuit Teldam nomine, vetulam et minime formosam. Hic cœpit in ancillam, quam domi habebat, oculos con-

et comme il l'importunait tous les jours, cette fille en prévint sa maîtresse ; celle-ci lui conseilla de consentir et de donner à Rosso un rendez-vous en certain endroit obscur, où elle-même se-glissa subrepticement à sa place. Rosso arrive et se met à caresser longuement sa femme, qu'il prend pour la servante ; mais tout à coup une défaillance le saisit et il ne peut rien conclure : « Ah ! chevalier de » merde, » s'écrie Telda ; « si ç'eût été la » servante, tu lui aurais bien fait l'affaire. — » Pardieu, Telda ma mie, » repartit le Chevalier, « le bon compagnon que voici a bien » plus de nez que moi ; à peine t'ai-je ap- » prochée, croyant tâter de la servante, qu'il » a senti tout de suite quel mauvais morceau » tu es, et qu'il est rentré chez moi à re- » culons. »

jicere, et cum illam sæpius molestasset, illa ad patronam rem detulit. Suasit ut assentiretur, ac certo in loco subobscuro horam Rosso assignaret, in quem pro ancilla se Telda clam contulit. Accedens ad locum Rossus, ac mulierem pro ancilla diutius tractans, tandem, demissa mentula, nihil agere potuit. Tum exclamans uxor : « Eia, » inquit, « Eques merdose, si hic ancilla » extitisset, recte cum ea rem habere potuisses. » Tum Miles : — « Oh ! Telda mi, per Deum ! » inquit, « hic meus socius prudentior admodum est » quam ego. Nam postquam te pro ancilla ignarus attigi, statim ille malam carnem te esse cognovit, ac propterea retrocedens me restituit. »

LXXXVI

D'UN CHEVALIER QUI AVAIT UNE FEMME ACARIATRE

Un Chevalier Florentin, de la plus haute noblesse, avait une femme acariâtre et méchante qui, tous les jours, allait trouver son Confesseur ou, comme on dit, son Directeur, et lui rapportait les méfaits et les défauts de son mari. Le Confesseur n'épargnait à ce dernier ni observations, ni reproches. Un jour que la femme avait demandé au prêtre de mettre la paix dans son ménage, il engagea le mari à se confesser à lui-même : c'était, à son avis, le meilleur moyen de rétablir entre eux la concorde. Le Chevalier consentit, et le Religieux l'invitant à commencer sa confession : — « Ce n'est pas la

LXXXVI

DE MILITE QUI UXOREM HABEBAT LITIGIOSAM

Habebat Florentinus Eques admodum nobilis uxorem litigiosam ac perversam, quæ quotidie ad Religiosum Confessorem, vel, ut aiunt, Devotum suum querelas viri et vitia deferebat. Hic Equitem reprehendebat, objurgabatque. Aliquando verbis admonitus uxoris et ut pacem inter eos poneret, rogavit virum ad confessionem peccatorum : qua facta non dubitabat conventuram inter eos concordiam. Paruit Eques, et cum Religiosus eum sua peccata explicare jussisset :

» peine, » dit-il; « tous les péchés que j'ai
 » pu commettre, ma femme vous les a sou-
 » vent racontés, et bien d'autres encore. »

LXXXVII

D'UN EMPIRIQUE QUI SOIGNAIT LES ANES

Il y avait naguère à Florence un homme, plein d'assurance et d'audace, qui n'exerçait aucun métier. Il lut, dans je ne sais quel livre de Médecine, le nom et la composition de certaines pilules réputées souveraines contre diverses maladies, et conçut l'idée bizarre de se faire d'emblée Médecin, grâce à ces pilules. Après en avoir fabriqué un grand nombre, il sortit de Florence et se mit à parcourir les villages et les fermes en exerçant la

— « Nequaquam est opus, » inquit, « quicquid
 » enim unquam commisi, et multo plura etiam,
 » ab uxore sæpius tibi recitata extiterunt. »

LXXXVII

DE TEMERARIO QUI ASINOS CURABAT

Fuit nuper Florentiæ homo confidens ac temerarius, nulli arti deditus. Is cum legisset apud Medicum quemdam nomen et virtutem certarum pillularum quæ ad varios morbos conferre dicebantur, existimavit homo ridiculus se iis solis pillulis de facili Medicum evasurum. Confecto earum magno numero, urbem egressus cœpit

Médecine. Il administrait indifféremment ses pilules pour toutes les maladies; le hasard fit qu'elles rendirent la santé à quelques personnes. La renommée de cet ignorant se répandit parmi les ignorants de son espèce, si bien qu'un homme ayant perdu son baudet vint un jour lui demander s'il n'avait pas quelque remède pour faire retrouver les ânes. L'empirique dit que oui, et lui donna six pilules à avaler. Le paysan les prit et s'en alla. Le lendemain, pendant qu'il cherchait sa bête, les pilules firent leur effet; il se retira dans une oseraie où il trouva son âne qui paissait. Il éleva aux nues la science et les pilules du Médecin, et de toutes parts, comme vers un nouvel Esculape, les paysans accoururent en foule vers ce Docteur qui avait

vagari per oppida et villas, Medicinæ artem professus. Ad omnem autem ægritudinem has pillulas accommodabat, earumque cura aliqui casu valetudinem recuperarunt. Cum hujus fama percrevisset stulti apud sultos, unus qui asinum suum amiserat, rogavit hominem, numquid remedium ad recipiendum asinum haberet. Assensit ille, et ei sex pillulas deglutiendas dedit. Quibus sumptis abiens, postero die cum asinum quæreret, ac cogentibus pillulis de via discessisset, laxandi ventris gratia, in arundinetum forte divertit; ibi reperto asino pascente, Medici scientiam et pillulas ad cælum laudibus extulit. Ad hunc postmodum, veluti alterum Æsculapium, magnus fiebat rusticorum concursus, qui audie-

des remèdes même pour faire retrouver les ânes.

LXXXVIII

COMMENT PIETRO DE EGHIS DISAIT QUE S'ACHÈTENT
LES PLACES

A Florence, dans une sédition, les citoyens se battaient entre eux pour changer la forme du gouvernement, et l'un des chefs de parti venait d'être tué par ses adversaires au milieu d'un grand tumulte. Un spectateur éloigné, voyant les épées tirées, les hommes courant de côté et d'autre, demanda à ses voisins ce que cela voulait dire : — « On se partage » là-bas les magistratures et les charges de la » cité, » lui répondit l'un d'eux, nommé Pie-

rant Medici medelas etiam ad recipiendos asinos accommodatas.

LXXXVIII

COMPARATIO PETRI DE EGHIS

In seditione quadam civitatis Florentiæ qua cives pro statu rerum inter se certabant, cum quidam alterius factionis ab adversariis magno tumultu occideretur, unus ex his qui longe aberant, gladios exertos conspiciens, atque homines concursantes, percontatus est a circumstantibus quidnam ibi ageretur. Tum unus, nomine Petrus de Eghis : — « Illic, » inquit, « magistratus civitatis » atque officia dividuntur. — Nolo, » inquit ille,

tro de Eghis. — « Puisqu'elles coûtent si » cher, » répliqua le questionneur, « je n'en » veux pas, » et il s'en alla sans tarder.

LXXXIX

D'UN MÉDECIN

Plusieurs de mes collègues, grands amateurs de gais propos, dinaient chez moi, et, tout en mangeant, on racontait maintes histoires plaisantes : « Cecchino, Médecin à Arezzo, » dit l'un d'eux en souriant, « fut un jour appelé au chevet d'une belle jeune fille qui s'était, en dansant, luxé le genou. Pour le remettre, il lui fallut manier assez longuement la jambe et la cuisse fort blanche et fort douce, ma foi, de la jeune personne,

« res quæ tam caro constant, » atque e vestigio recessit.

LXXXIX

DE MEDICO

Quum cœnarent mecum contribuli nonnulli, homines ad facetias prompti, multa ridenda inter cœnandum dicebantur, inter quæ unus subridens : « Cechinus, » inquit, « Medicus Aretinus, accersitus ad curandum quamdam formosam adolescentulam, quæ psallendo contorserat genu; in componendo cum et tibiam fœminæ et coxam peralbam ac mollem aliquandiu tractasset, erecta

si bien que *erecta est mentula majorem in modum*, au point de ne pouvoir plus tenir dans la braguette. Il se releva en soupirant, et comme la malade lui demandait ce qu'elle lui devait pour ses soins : — « Rien du tout, » répondit-il. — « Et pourquoi cela ? » dit-elle. — « Nous sommes quittes : je vous ai re- » dressé un membre et vous m'en avez re- » dressé un autre. »

XC

PLAISANTERIE SUR UN VÉNITIEN QUI NE
RECONNAISSAIT PAS SON CHEVAL

On discourait, entre doctes personnages, de la bêtise et de la stupidité générales. Antonio Lusco, homme de beaucoup d'esprit,

est mentula majorem in modum, ita ut subligaculo contineri nequiret. Tum suspirans cum asurrexisset, atque illa quid pro ea cura sibi dari vellet, quæsisset, nihil sibi deberi respondit. Quæsitæ causa : — « Pares enim in opere, » inquit, « sumus; ego enim tibi membrum contor- » tum direxi, tu item mihi aliud erexisti. »

XC

JOCATIO CUJUSDAM VENETI QUI EQUUM SUUM
NON COGNOVERAT

Loquentibus nonnullis doctis viris de insulsi-
tate, stultitiaque multorum, narravit Antonius

raconta qu'un jour, en allant de Rome à Vicence, il avait bien voulu faire route avec un Vénitien qui, sans doute, n'était pas souvent monté à cheval. A Sienne, ils descendirent dans une hôtellerie où se trouvaient aussi beaucoup d'autres voyageurs avec leurs chevaux. Le matin, tout le monde se préparait à partir; seul, le Vénitien se tenait assis à la porte, immobile et tout botté. Lusco, surpris du flegme et de la tranquillité de cet homme qui ne s'occupait de rien tandis que presque tout le monde était déjà en selle, lui dit de monter à cheval s'il voulait partir avec lui, et lui demanda ce qu'il attendait : — « Certainement, je veux m'en aller avec vous, » répondit le Vénitien, « mais parmi tant de chevaux, je suis incapable de m'y reconnaître. J'attends que tous ces mes-

Luscus, vir facetissimus, cum olim ab Roma Vincentiam proficisceretur, addidisse se in suam societatem Venetum quemdam, qui perraro, ut videbatur, equitasset. Qui cum Senis divertisset ad hospitium in quo et alii permulti cum equis erant, maneque ad iter se quisque pararet, solus Venetus sedebat ad fores otiosus, atque ocreatus. Admiratus Luscus hominis negligentiam ac tarditatem, qui, cum cæteri ferme in equis essent, ipse solus quiesceret, admonuit, si secum proficisci vellet, equum ascenderet, causamque moræ percontabatur. Tum ille : — « Atqui, » inquit, « tecum ire cupio : sed equum meum minime inter alios recognosco. Igitur exspecto quoad re-

» sieurs aient pris les leurs et qu'il n'en reste
 » plus qu'un à l'écurie; comme cela, je saurai
 » que c'est le mien. » Lusco, voyant la sottise de son compagnon, attendit le temps nécessaire pour que ce lourdaud, cette bûche, pût enfin prendre comme sien l'unique cheval laissé à l'écurie.

XCI

BON MOT DE CARLO DE BOLOGNE

C'est une manière de parler, quand nous voulons témoigner notre mépris à quelqu'un, que de lui dire : *Je te laisserais cent fois par jour au cabaret pour l'écot.* Dans une réunion, un quidam qui se disputait avec Razello de Bologne lui jeta cette phrase à la

» liqui equitarint, ut qui equus solus in stabulo
 » remanserit, sciam esse meum. » Cognito hominis stupore, Antonius paulum commoratus est, quoad stultus ac stipes ille unicum relictum equum caperet pro suo.

XCI

DICTUM CAROLI BONONIENSIS

Mos est loquendi, cum quempiam præ nobis contemnere volumus, ut dicamus : *Ego te centies in die oppigneratum relinquerem apud cauponulam tabernam.* Razello Bononiensi, viro prompto ad respondendum, quidam inter jurgandum, hoc

tête. Il croyait ainsi se faire valoir et rabaisser Razello. Mais celui-ci était prompt à la riposte : — « Je ne te contredirai point là-dessus, » dit-il; « car on reçoit bien vite en gage les bonnes choses, celles qui ont de la valeur. Mais toi, mauvais drôle, tu vaux si peu, tu es si vil, qu'on aurait beau te promener dans tous les cabarets, dans toutes les gargotes possibles, personne ne te prendrait en gage, pas même pour un sou. » Razello mit ainsi les rieurs de son côté et battit le mauvais plaisant avec ses propres armes.

idem in cœtu hominum objecit, extollens prudentiam suam, Razellum vero despiciens. Tum Razellus : — « Hoc tibi, » inquit, « facillime concedo : cito enim res magni pretii et bonæ dari pignori possunt. At vero tu ita, nequam, vilis et abjectæ conditionis es, ut, si quis te per omnes fori tabernas et cauponas circumferret, nemo te nec pro æreo quidem nummo vellet accipere. » Hoc dicto, et circumstantibus risum movit, et dicacitatem hominis dicacitate compressit.

XCII

D'UN USURIER QUI CESSA DE FAIRE L'USURE DE
CRAINTE DE PERDRE CE QU'IL AVAIT ACQUIS

Un ami exhortait un usurier déjà vieux à quitter le métier, pour penser au salut de son âme et prendre un peu de repos; il s'efforçait de lui persuader qu'il ferait bien de s'affranchir enfin des inquiétudes et de l'indignité de sa vie : — « Puisque tu le veux, » répondit notre homme, « je renoncerai à ce » métier; mes créances rentrent si mal main- » tenant, qu'il me faudrait bientôt, bon gré, » mal gré, fermer boutique. » Ainsi, il renonçait à l'usure, non par conscience de l'infamie, mais par crainte de perdre ce qu'il avait gagné.

XCII

DE FŒNERATORE SENE RELINQUENTE FŒNUS
TIMORE PERDENDI PARTA

Hortabatur fœneratorem jam senem amicus, ut desisteret a fœnore, et animæ suæ saluti consulens, et corporis quieti, pluribusque suadebat verbis ut se ab ea molestia simul et infamia vitæ vindicaret. Tum ille: — « Ut suades, » inquit, « hanc » artem desinam. Nam nomina mea ita jam male » respondent, ut necesse sit vel invito hoc exercitium relinqui : » non conscientia peccati, sed timore amittendi parta se fœnus relicturum professus.

XCIII

D'UNE VIEILLE FILLE DE JOIE QUI MENDIAIT

On venait de raconter cette histoire dans notre réunion : « Cet usurier, » ajouta un de mes collègues, « ressemblait fort à une vieille de ma connaissance (il dit le nom d'une fille de joie) qui, tout à fait décrépète, demandait l'aumône pour vivre : « Ayez pitié, » disait-elle, « d'une pauvre femme qui a renoncé au » péché et au métier d'amour. » Un homme de marque lui reprocha de mendier : — « Que » voulez-vous que je fasse ? » répondit-elle, « personne ne veut plus de moi. — C'est donc » forcément et non de bonne volonté que tu » es sage, » lui dit-il ; « tu as cessé de pécher » parce qu'il n'y avait plus moyen. »

XCIII

DE MERETRICE SENÆ MENDICANTE

Dum hoc in corona recitaretur, « Similis hic fuit, » contribulis meus ait, « pervetulæ (et nomen retulit) meretrici quæ, jam ætate confecta, stipem in eleemosyna petens, « Benefacite, » aiebat, « ei quæ peccatum reliquit, et artem meretriciam. » Increpata ab homine noto, quod mendicaret : — « Quid vis agam ? » inquit, « nemo » me amplius requirit. — Necessitate ergo, non » voluntate, » ait ille, « peccatum relinquis, cum » peccandi nulla adsit facultas. »

XCIV

D'UN DOCTEUR ET D'UN IGNORANT

Un jour que le Pape Martin causait avec ses Secrétaires, la conversation tomba sur les anecdotes plaisantes. Le Pape raconta qu'un Docteur de Bologne faisait à un Légat je ne sais quelle demande, et insistait tellement, que le Légat finit par le traiter d'idiot et de fou : — « Et depuis quand vous êtes-vous » aperçu que je suis fou ? » demanda le Docteur. — « Depuis tout à l'heure, » dit le Légat. — « Vous vous trompez, » répliqua l'autre : « je fus un grand fou le jour que » je vous fis Docteur en droit civil, vous » qui n'entendez rien aux lois. » Le Légat était effectivement docteur, quoique fort peu

XCIV

DE DOCTORE ET IMPERITO

Cum Secretarii essent aliquando cum Pontifice Martino, et sermo de facetiis incidisset, retulit ille fuisse Doctorem Bononiensem, qui, cum a Legato quid instantius peteret, fatuus ac demens appellatus est. Hoc audito : — « Quando, » inquit, « me dementem esse cognovisti ? » Ad hæc Legatus cum id temporis dixisset : — « Non recte, » inquit alter, « arbitraris : tunc enim fatuus » fui, cum te ignarum legum Doctorem juris » civilis feci. » Erat enim Doctor Legatus, et

docte, et cette plaisanterie dévoilait son ignorance.

XCV

MOT DE L'ÉVÊQUE D'ALETH

Un autre, je crois que c'était l'Évêque d'Aleth, raconta un bon mot d'un Romain. Ce particulier rencontra en chemin le Cardinal de Naples, homme sans esprit, sans savoir, qui sortait de chez le Pape. Comme le Cardinal riait sans discontinuer, ainsi qu'il en a l'habitude, le Romain demanda à son compagnon s'il devinait ce qui pouvait bien faire rire ce Prélat : — « Je n'en sais rien, » lui répondit-on. — « Eh bien, » dit l'autre, « il rit de la bêtise du Pape qui a fait un Cardinal d'un imbécile tel que lui. »

parum doctus : hoc dicto ignorantiam Legati ostendit.

XCV

DICTUM EPISCOPI ELECTENSIS

Alter, Episcopus scilicet Electensis, Romani cujuspiam dictum retulit. Cum Cardinali Neapolitano, homini stolido atque indocto, redeunti a Pontifice Romanus civis obviasset, Cardinalis vero, quia mos suus erat, continuo rideret, petivit a socio quamnam ob causam Cardinalem putaret ridere. Qui cum id se nescire respondisset : — « Atqui, » inquit, « stultitiam Pontificis ridet, » qui se adeo immerito Cardinalem fecit. »

XCVI

MOT PLAISANT D'UN ABBÉ

Un autre rapporta ensuite deux bons mots dus à des Pères du Concile de Constance (c'étaient deux Abbés de l'Ordre de Saint-Benoît). Ils avaient été députés par le Concile auprès de Pierre de Luna, auparavant reconnu comme Pape par les Espagnols et les Français. Dès qu'il les vit : « Voici deux corbeaux qui m'arrivent ! » s'écria Pierre. — « Il n'y a rien d'étonnant, » répondit l'un d'eux, « à ce que des corbeaux soient attirés par une charogne. » Il voulait dire par là que le Concile l'ayant condamné, on devait le regarder comme un cadavre.

XCVI

FACETUM DICTUM CUJUSDAM ABBATIS

Subdidit et alius duo facete ab Oratoribus (hi duo Abbates Ordinis S. Benedicti erant) Concilii Constantiensis dicta. Qui cum ad Petrum de Luna, antea apud Hispanos et Gallos Pontificem, nomine Concilii venissent, atque is, illis conspectis, duos corvos se adire dixisset, minime mirum videri debere alter respondit, si corvi ad ejectum cadaver accéderent: exprobrans ei quod a Concilio damnatus pro cadavere haberetur.

XCVII

MOT PLAISANT

Dans l'altercation qu'ils eurent avec lui sur la question de savoir qui était le vrai Pape, Pierre leur dit encore : « Ici est l'Arche de » Noé. » Il entendait par là qu'il avait seul tous les droits du Siège Apostolique. — « Dans l'Arche de Noé, » lui répondit l'Abbé, « il y avait bien des bêtes. »

XCVIII

MERVEILLES RACONTÉES PAR MON COPISTE

Mon copiste, Giovanni, de retour de cette région qu'on appelle la Bretagne, m'a ra-

XCVII

DICTUM FACETUM

Idem in altercatione, quam super jure Pontificatus cum ipso habebant, cum Petrus dixisset : « Hic est Arca Noe, » designans apud se jus esse Apostolicæ Sedis : — « In Arca Noe, » inquit, « belluæ fuerunt permultæ. »

XCVIII

MIRABILIA PER LIBRARIUM DICTA

Librarius meus, Joannes nomine, qui nuper

conté à table, vers le huitième jour des Ides d'Octobre, l'avant-dernière année du Pontificat de Martin V, des choses surnaturelles qu'il affirmait avoir vues; c'est un homme instruit et peu porté à mentir. En premier lieu, il était tombé une pluie de sang entre la Loire, le Berry et le Poitou, au point que les pierres en furent teintes. L'histoire a souvent rapporté de pareils prodiges, et celui-là en paraîtra moins étonnant. Mais je n'aurais jamais cru le fait que je vais répéter, si Giovanni ne me l'avait affirmé avec serment : A la fête des Apôtres Pierre et Paul, c'est-à-dire au mois de Juin, deux moissonneurs du pays, qui avaient laissé la veille du foin dans leur champ, s'en furent le botteler, crainte de le perdre, au mépris de la solennité du jour. C'était l'affaire d'une heure, mais, par

ex ea quam vocant Britanniam redierat, retulit mihi in cœna ad octo Idus Octobris, penultimo Martini anno, quædam miracula, quæ se vidisse asserebat homo doctus et minime mendax. Primum est sanguinem inter Ligerim, Biturigas, et Pictones pluisse, exque ea pluvia sanguine perfusos lapides videri. Hoc quoniam accidisse sæpius historiæ prodiderunt, minus mirandum videtur. Quod sequitur, nequaquam credidisset, nisi asseverantis jusjurandum accessisset. In festo Petri et Pauli Apostolorum, quod est in mense Junii, ait quosdam messorum in patria sua, cum pridie nescio quid fœni in agro reliquissent, contempto die, ne fœnum amitteretur, rediisse ad metendum,

la volonté de Dieu, ils restèrent longtemps dans leur champ, toujours occupés à botteler le foin, sans relâche, jour et nuit, ne prenant ni nourriture ni repos. Ils passèrent ainsi plusieurs jours sans pouvoir sortir du champ et sans que les gens qui s'arrêtaient à les regarder, et qui les prenaient pour des fous, pussent s'approcher d'eux et leur demander ce que cela voulait dire. Le copiste m'a affirmé qu'il avait vu les moissonneurs occupés à botteler ; qu'en est-il advenu ensuite ? il n'en savait rien.

XCIX

MERVEILLEUSE PUNITION DU MÉPRIS DES SAINTS

Un autre de mes collègues à la Curie, Rol-

quod unica hora effci potuisset. Sed Dei judicio messorum diutius vagatos esse per agrum metentes, neque aliud quicquam die noctuque agentes, absque cibo et somno ; neque vero pluribus diebus aut illos agrum exire, aut alios ad illos ut sciscitarentur quidnam id sibi vellet, accedere potuisse, cum multi circumstarent, fatuos illos existimantes. Vidisse se illos metentes librarius asseruit ; quid vero illis postea acciderit, nescire se dixit.

XCIX

MIRABILE JUDICIUM EX CONTEMPTU SANCTORUM

Sic alter ex Senatoribus meis, Rolletus nomine,

let, natif de Rouen, m'a affirmé qu'il avait vu un miracle analogue, provoqué par le mépris des Saints. Il y a près du château de la ville une paroisse sous l'invocation de Saint Gothard. C'était le jour de sa fête et tous les paroissiens la célébraient, comme d'ordinaire, par une procession magnifique. Une jeune fille d'une autre paroisse se mit à se moquer d'eux, blasphéma le nom du Saint, tourna en dérision les cérémonies et s'écria que pour montrer le cas qu'elle en faisait, elle allait se mettre à filer; elle prit, en effet, sa quenouille et son fuseau. Aussitôt quenouille et fuseau s'attachèrent à ses mains et à ses doigts en lui faisant grand mal, et si fort, qu'on ne pouvait pas les en arracher; la jeune fille avait perdu la voix et faisait entendre par signes, à défaut de la parole, ce qu'elle souffrait et pourquoi. Enfin, une foule

patria Rothomagensis, se haud dissimile miraculum vidisse ex contemptu Sanctorum Dei affirmavit. Esse ait juxta castellum civitatis parochiam quamdam dicatam Beato Gothardo; cujus sollemnis cum adesset dies, parochiani omnes ingens de more festum cum processione et pompa agebant. Adolescentula vero alterius parochiæ, cum illos derideret, nomenque Sancti sperneret et eorum cærimonias, se in ejus contemptum filataram dixit, ac deinceps eorum sumpsit et fusum. Hæc autem subito cum manibus et digitis magno cum dolore hæsisset, ita ut avelli nequirent, adolescentula vero muta esset facta, nutu (nam

de gens accoururent ; on la mena à l'autel du Saint qu'elle avait offensé et elle lui fit un vœu. Aussitôt elle recouvra la voix et, en même temps, sa quenouille et son fuseau lui tombèrent des mains. Rollet disait que la chose s'était passée dans sa paroisse, et il en paraissait si sûr, que, malgré mon incrédulité, je ne l'ai pas trouvée tout à fait indigne de foi.

C

PLAISANTE HISTOIRE D'UN VIEILLARD QUI PORTA
SON ANE

On disait, dans une réunion des Secrétaires du Pape, que se régler sur l'opinion du vulgaire c'est se soumettre à l'esclavage le plus

voce non poterat) dolorem et causam significabat, et tandem accurrente hominum multitudine ductam ad altare Sancti quem contempserat, atque ibi voto suscepto et restitutam vocem, et colum fusumque e manibus cecidisse. Hæc in sua parochia accidisse dixit, ita indubie ut mihi incredulo aliquam fidem facere videretur.

C

FACETISSIMUM DE SENE QUODAM QUI PORTAVIT
ASINUM SUPER SE

Dicebatur inter Secretarios Pontificis eos, qui ad vulgi opinionem viverent, miserrima premi

rude, car chacun pense à sa manière; l'un veut ceci, l'autre veut cela, et plaire à tout le monde à la fois est chose impossible. Comme preuve du fait, quelqu'un nous conta une histoire qu'il aurait vue, en Allemagne, reproduite par la plume et par le pinceau :

« Un vieillard, » dit-il, « était parti avec son fils pour aller vendre son âne au marché : la bête cheminait devant eux, sans aucun fardeau. Des paysans qui travaillaient dans les champs les virent passer et reprochèrent au vieillard de laisser son âne sans aucune charge : Pourquoi ni le père ni le fils n'étaient-ils montés sur lui, quand tous deux en auraient eu besoin, l'un à cause de son grand âge et l'autre à cause de sa jeunesse? Le vieillard mit son fils sur le baudet et continua sa route à pied. Nouvelle

servitute, cum nequaquam possibile esset, cum diversa sentirent, placere omnibus, diversis diversa probantibus. Tum quidam ad eam sententiam fabulam retulit, quam nuper in Alemannia scriptam pictamque vidisset.

Senem ait fuisse, qui cum adolescentulo filio, præcedente absque onere asello quem venditurus erat, ad mercatum proficiscebatur. Prætereuntibus viam quidam in agris operas facientes senem culparunt, quod asellum nihil ferentem neque pater, neque filius ascendisset, sed vacuum onere sineret, cum alter senectute, alter ætate tenera vehiculo egeret. Tum senex adolescentem asino imposuit, ipse pedibus iter faciens. Hoc alii

rencontre, nouveaux reproches : Quelle stupidité que celle de ce bonhomme tout épuisé de vieillesse, qui fait monter sur la bête son fils, plus robuste que lui, et les suit à pied ! Le père changea d'avis : il fit descendre le jeune homme et prit sa place. Mais, après un peu de chemin, il s'entendit encore blâmer : Quoi ! sans pitié pour l'âge de son fils, il le traînait à sa suite comme un laquais, et c'était lui, le père, qui trônait sur son âne ! Ému par ces reproches, le vieillard fit monter son fils avec lui. Il continuait la route en ce nouvel équipage, lorsque d'autres passants lui demandèrent si l'âne était à lui : « Certainement, » répondit-il ; on lui reprocha alors de n'en pas avoir plus de soin que s'il appartenait à un autre : la malheureuse bête n'était pas capable de porter un si lourd far-

conspicientes increparunt stultitiam senis quod, adolescente qui validior esset super asinumposito, ipse ætate confectus pedes asellum sequeretur. Immutato consilio atque adolescente deposito, ipse asinum ascendit. Paulum vero progressus, audivit alios se culpantes, quod parvulum filium, nulla ratione ætatis habita, tanquam servum post se traheret, ipse asello, qui pater erat, insidens. His verbis permotus, filium asello secum superimposuit. Hoc pacto iter sequens, interrogatus inde ab aliis, an suus esset asellus, cum annuisset, castigatus est verbis quod ejus tanquam alieni nullam curam haberet, minime apti ad tantum onus, cum satis unus ad ferendum

deau, et c'était bien assez pour elle d'un seul homme. Notre vieillard perdait la tête à entendre des avis si divers : que l'âne fût sans cavalier, qu'il en eût un, qu'il en eût deux, c'était un nouveau blâme à chaque pas ; enfin, il attacha les pieds du baudet, le suspendit à un bâton, en prit un bout, donna l'autre à son fils, et tous deux se dirigèrent vers le marché en portant l'âne sur leurs épaules. A ce spectacle nouveau, les passants pouffaient de rire et se moquaient à cœur joie de la bêtise du fils et plus encore de celle du père. Furieux, le vieillard, qui s'était arrêté sur le bord d'une rivière, jeta son âne à l'eau, attaché comme il l'était, et rentra chez lui. Pour avoir voulu contenter tout le monde, et n'ayant satisfait personne, le bonhomme perdit son âne. »

esse debuisset. Hic homo perturbatus tot variis sententiis, cum neque vacuo asello, neque ambobus, neque altero superimpositis absque calumnia progredi posset, tandem asellum pedibus junctis ligavit, atque baculo suspensum, suo filii collo superpositum, ad mercatum deferre cœpit. Omnibus propter novitatem spectaculi ad risum effusis, ac stultitiam amborum, maxime vero patris, increpantibus, indignatus ille, supra ripam fluminis consistens, ligatum asinum in flumen dejecit, atque ita amisso asino domum rediit. Ita bonus vir, dum omnibus parere cupit, nemini satisfaciens, asellum perdidit.

CI

JUSQU'OU PEUT ALLER L'IGNORANCE D'UN HOMME

On lisait un jour, à haute voix, devant les Prieurs de Florence, une lettre où il était question d'un homme peu en faveur auprès de la République. Le nom du personnage (Paolo, par exemple) y était souvent répété, et on lui accolait parfois l'épithète de *susdit*. Alors un des assistants, tout à fait illettré, croyant que c'était une formule honorifique et que l'épithète de *susdit* valait à elle seule un grand éloge, comme qui dirait *très-sage, très-savant*, se mit à vociférer : « C'est une chose indigne que d'appeler *susdit* un malfaiteur, un ennemi de sa patrie. »

CI

HOMINIS MAXIMA IMPERITIA

Recitabantur aliquando litteræ coram prioribus Florentinis, narrantes quædam de homine non satis Reipublicæ accepto. Cum vero nomen illius sæpius referri in litteris necesse fuisset, accidit ut nomini illi adderetur *præfatum*, ut dicam Paulum. Tum unus ex astantibus, litterarum rudis, existimans verbum illud honorificum esse, et magnam aliquam laudem in *præfati* nomine contineri, ac si *sapientissimum* aut *prudentissimum* scripsisset, statim vociferari cœpit, rem indignam esse, ut homo improbus, hostis patriæ, *præfatus* appellaretur.

CII

AUTRE BALOURDISE

Un de mes compatriotes, nommé Matteo, fit aussi rire tout le monde. Il avait été chargé, un jour de fête, de présider, avec quelques autres, à l'organisation du dîner des Prêtres; à la fin du repas, lorsqu'il s'agit de remercier ces ecclésiastiques, dont plusieurs étaient venus de fort loin, Matteo, à qui échet ce devoir, comme au plus âgé, prit la parole : « Mes Pères, » dit-il, « excusez-
 » nous s'il vous a manqué quelque chose ;
 » nous ne vous avons pas traités selon vos
 » mérites, mais selon nos moyens, et comme
 » il convenait à Votre Ignorance. » Cet

CII

ALIA HOMINIS IMPERITIA

Similis huic contribulus meus Mattheozius nomine, homo rusticus, risum multis commovit. Nam die festo, in convivio sacerdotum, cui præparando ipse nonnullique alii præfuerant, cum post cibum gratiæ sacerdotibus (plures enim ex longinquo convenerant) agendæ essent, hic cui negotium demandatum erat, admodum senex, verba faciens : « Patres mei, si quid defuit vobis, » inquit, « ignoscite ; non fecimus quod debuimus, » sed pro modo facultatis nostræ tractavimus vos » secundum Vestram Ignorantiam. » Putavit

homme inculte, qui cherchait quelque mot bien ronflant, crut faire là aux convives un beau compliment, comme s'il eût dit : Votre Prudence ou Votre Sagesse.

CIII

D'UN VIEILLARD A LONGUE BARBE

Antonio Lusco, le plus instruit et le plus aimable des hommes, nous a raconté un jour, après dîner, une histoire bien amusante. C'est un usage commun, si quelqu'un a fait un pet, que ceux qui sont là disent : *A la barbe de celui qui ne doit rien à personne.* A Vicence, un vieillard, porteur d'une barbe majestueuse, fut appelé en justice par un créancier, devant le Gouverneur de la

homo rudis, qui aliquod verbum resonans quærebat, se id pro summa laude dixisse, ac si Prudentiam aut Sapientiam dixisset.

CIII

DE QUODAM SENE BARBATO

Vir doctissimus atque humanissimus omnium Antonius Luscius, retulit nobis inter loquendum, post convivium, rem ridendam. Est communis loquendi modus, cum quis ventris crepitum edidit, ut circumstantes : *Ad barbam ejus, qui nihil cuiquam debet,* dicant. Senex quidam Vincentiæ, barba admodum proluxa, vocatus a creditore in

ville (c'était Ugolotto Biancardo, homme docte et sévère). Le vieillard, fort agité, se mit à crier bien haut et sur tous les tons qu'il n'était le débiteur de personne, qu'il ne devait rien à qui que ce fût : — « Va-t'en » d'ici au plus vite, » lui dit Ugolotto, « éloigne de nous cette barbe puante dont » l'odeur infecte nous incommode. » Le vieillard, tout interdit, demanda pourquoi sa barbe puait si fort : — « C'est, » lui répondit le Gouverneur, « parce qu'elle est » pleine de tous les pets qu'ont jamais lâchés » les hommes; tu sais bien qu'on les envoie » tous à la barbe de celui qui ne doit rien à » personne. » Cette plaisanterie rabattit le caquet du vieillard et fit rire tous les assistants.

judicium coram Præside civitatis (is Ugulottus Biancardus fuit, vir doctus atque severus), cum multis verbis jactabundus clamitaret, se nullius ulla in re debitorem esse, repetens sæpius nihil cuiquam se debere: — « Facesse hinc ocyus, » Ugulottus ait, « atque hanc tuam fœtidam barbam, » quæ nos malo odore conturbat, amove. » Cum ille stupidus, quamobrem fœteret adeo graviter, postulasset: — « Referta est, » inquit Ugulottus, « omnibus bombis, quæ unquam ab hominibus » editæ sunt, cum ad barbam ejus, qui nullum » habet debitum, rejiciantur. » Hoc dicto perfectete elusit hominis jactantiam, ridentibus qui aderant omnibus.

CIV

SOTTISE D'UN NOTAIRE, RACONTÉE PAR CARLO
DE BOLOGNE

Nous étions plusieurs à dîner dans le palais du Pape, notamment quelques-uns de ses Secrétaires. On se mit à parler des gens dont le savoir et l'habileté gisent dans des formules toutes faites, qui ne s'occupent pas de leur raison d'être et se bornent à dire : *Nos pères nous ont laissé cela écrit de cette façon.* — « Ces gens-là, » nous dit le spirituel Carlo de Bologne, « ressemblent de bien près à certain Notaire, mon concitoyen (et il nous dit le nom du personnage). Deux hommes vinrent le trouver pour lui faire dresser un con-

CIV

COMPARATIO QUEDAM CAROLI BONONIENSIS
DE QUODAM NOTARIO

Cum cœnaremus in palatio Pontificis, nonnulli inter quos et Secretarii erant, orto sermone de eorum ignorantia quorum doctrina omnis ac scientia pendet ex scriptis formulis, neque earum causas afferunt, sed tantum dicunt sic scriptum superiores stylo reliquisse ; Carolus Bononiensis, vir admodum festivus, « Hi simillimi sunt, » inquit, « Notarii cujusdam (et nomen retulit) concivis mei ; ad quem cum duo accessissent contractus venditionis inter eos conficiendi gratia,

trat de vente ; il prit la plume, et se mettant à écrire, leur demanda leurs noms ; l'un dit qu'il s'appelait Jean, l'autre Philippe. Le Notaire s'écria aussitôt : « L'instrument » (c'est le terme qu'ils emploient), « ne peut pas être » dressé entre vous. » Et comme ils lui demandaient pourquoi : — « L'acte ne peut se » faire, » répondit-il, « et avoir de valeur légale que si le vendeur s'appelle Conrad et » l'acheteur Tite. » (Il ne connaissait que ces noms, inscrits dans son formulaire.) Ils eurent beau dire qu'ils ne pouvaient prendre d'autres noms que les leurs, le Notaire persista dans son refus, ses formules étant ainsi faites, et les envoya promener, puisqu'ils ne voulaient pas changer de noms. Ils allèrent en trouver un autre et laissèrent là cet imbécile qui se serait cru coupable de

atque ille, sumpto calamo, scribere incipiens quæsisset eorum nomina, et alter Joannes, Philippus alter sibi nomen esse dixissent, respondit e vestigio Notarius, id instrumentum (ita enim appellatur) confici inter se non posse. Quærentibus illis causam : — « Nisi, » inquit, « venditor » Conradus, emptor vero Titius vocetur » (hæc enim sola nomina in formulis suis didicerat), « rogari aut jure consistere hic contractus ne » quit. » Cum vero se nomina mutare non posse dicerent, ille in sententia perstaret, quoniam ita formulæ suæ continerent, homines missos fecit, cum non auderent nomina immutare. Abierunt illi ad alium relicto homine insulso, qui se cri-

faux, s'il eût changé un seul mot à ses formules.

CV

D'UN DOCTEUR FLORENTIN ENVOYÉ A UNE REINE
ET QUI LUI DEMANDA DE COUCHER AVEC ELLE

On se mit ensuite à causer, tout en badinant, de la sottise de quelques personnages envoyés en Ambassade auprès des Princes. On en cita plusieurs : « N'avez-vous pas entendu parler, » dit Antonio Lusco, « de ce Florentin, ton compatriote, » ajouta-t-il en me regardant avec un sourire, « que la République envoya naguère, comme Ambassadeur, à la Reine Jeanne de Naples ? Ce Francesco (c'était son nom), Docteur ès lois, quoique très-igno-

men falsi subire existimavit, si scripta in formulis suis nomina commutasset.

CV

DE DOCTORE FLORENTINO AD REGINAM DESTINATO
QUI CONCUBITUM POSTULAVIT

Incidit etiam sermo inter jocandum de stultitia nonnullorum, qui Oratores mittuntur ad Principes. Cumque aliqui nominati essent, ridens Antonius Luscus: « Numquidnam, » ait, « audistis temeritatem Florentini (me intuens) quem Populus Florentinus ad Joannam Reginam quondam Neapolitanam destinavit ? Franciscus is nomine fuit, Doctor legum, licet-admodum indoctus. Qui

rant, après avoir exposé à la Reine l'objet de sa mission, fut invité à revenir le lendemain ; il entendit dire dans l'intervalle que la Reine ne faisait pas fi des hommes, surtout quand ils étaient beaux garçons. Introduit de nouveau auprès d'elle, il lui parla d'abord de choses et d'autres, puis l'informa qu'il avait besoin de l'entretenir en particulier. Elle le fit passer dans une chambre éloignée, pensant qu'il avait quelque mission secrète qu'il ne pouvait exposer devant tout le monde, et là, cet imbécile, qui avait de lui-même la meilleure opinion, demanda à la Reine de coucher avec elle. La Reine ne se troubla aucunement, et après avoir bien dévisagé son homme : « Cette requête, » dit-elle avec douceur, « est-elle une de celles que les Florentins » vous ont chargé de m'adresser ? » L'Ambassadeur rougit et ne sut que répondre : —

cum Reginæ mandata quædam exposuisset, postridieque ad eam reverti jussus, audisset interim Reginam haud aspernari viros, præsertim forma conspicuos, ad Reginam rediit, multisque ultro citroque dictis, tandem se cum ea secretiora quædam loqui velle dixit. Tum Regina cum hominem in remotius conclave advocasset, existimans aliquid esse occultius quod communicandum cum pluribus non esset, stultus ille, qui sibi de propria forma plurimum persuaserat, Reginam concubitus postulavit. Tum illa, nihilo immutata, vultum hominis inspiciens : « Numquid, » ait, « hoc tibi » Florentini in mandatis quoque dedere ? » Ta-

« Allez vous-en donc et revenez chargé de » cette mission-là, » ajouta-t-elle ; et elle le congédia sans plus se fâcher.

CVI

D'UN HOMME QUI CONNUT LE DIABLE
SOUS LA FORME D'UNE FEMME

Un très-savant personnage, Cincio, Romain, m'a plusieurs fois rapporté une histoire dont il ne faut pas rire, et qu'un de ses voisins, qui n'était pas un sot, racontait comme lui étant arrivée. La voici : Cet homme s'était une fois levé au clair de lune, croyant être proche du petit jour (car la nuit était sereine), pour aller à sa vigne ; on sait que les Romains ont l'habitude d'apporter beaucoup de soin à

centem atque erubescetem Oratorem, ut hujus rei mandatum afferret dicens, abire ab se absque indignatione jussit.

CVI

DE HOMINE QUI DIABOLUM IN IMAGINE MULIERIS
COGNOVIT

Vir doctissimus Cincius Romanus mihi sæpius retulit rem haud contemnendam, quam vicinus suus, minime insulsus homo, sibi accidisse narrabat. Ea est hujus modi. Surrexerat is aliquando ad lunæ splendorem, existimans circa diluculum esse, cum nox esset intempesta, ut proficisceretur ad vineam suam, prout est mos Romanis vineas

la culture de leurs vignes. Comme il sortait par la porte d'Ostie (il dut même réveiller les gardiens pour se faire ouvrir), il s'aperçut qu'une femme le précédait. Pensant que cette femme allait faire ses dévotions à Saint-Paul, et sentant s'allumer un désir libertin, il hâta le pas pour l'atteindre : elle était seule, il en viendrait facilement à bout. Au moment où il allait la rejoindre, elle quitta le droit chemin et prit un sentier. Notre homme doubla le pas dans la crainte de perdre cette bonne occasion de femme qui s'offrait ; tout près de là, dans un détour, il l'atteignit et la saisit dans ses bras : elle ne dit mot, il la jeta par terre et la prit de force. La chose faite, le fantôme s'évanouit en laissant une odeur de soufre. L'homme, sentant sous lui la terre

diligenter colere. Egressus porta Ostiensi (exitum enim a custodibus, ut ea aperiretur rogarat), mulierem conspexit se præcedentem. Existimans vero aliquam esse quæ devotionis gratia S. Paulum visitaret, cum exarsisset in libidine, gradum properavit, ut eam consequeretur, et, quoniam sola esset, id facilius se assequi putabat. Cum ad eam appropinquasset, ad semitam e recta via divertit. Hic homo celerius ambulavit, veritus ne mulieris occasionem oblatam amitteret. Progressus paululum in diverticulum mulierem comprehendit tacentem, ad terram stravit cognovitque. Quo facto, illa subito evanuit, relicto fœtore sulphureo. Homo in terra herbida se esse sentiens, paulum absterritus surrexit, domumque rediit.

couverte de gazon, se leva un peu effrayé et rentra chez lui. Tout le monde crut qu'il avait été victime d'une illusion diabolique.

CVII

AUTRE HISTOIRE CONTÉE PAR ANGELOTTO

Angelotto, Évêque d'Anagni, était présent quand Cincio conta cette histoire ; il en ajouta une autre toute semblable : « Un de mes parents, » dit-il, et il cita le nom, « se promenait de nuit à travers la ville déserte ; il rencontra une femme, à ce qu'il crut, et même une belle femme, selon l'apparence ; il assouvit sur elle sa passion. Aussitôt après, celle-ci, pour l'épouvanter, se changea en un homme hideux : « Qu'as-tu fait là ? » s'écria-

Dæmonis eam illusionem fuisse omnes arbitrabantur.

CVII

ALIA FABULA PER ANGELOTTUM DICTA

Aderat Angelottus, Episcopus Anagninus, cum hæc Cincius recitasset, et alteram huic similem fabellam dixit : « Affinis, » inquit, « meus (nominè eum appellans), cum noctu urbe deserta perambularet, obviam mulierem, quam existimabat, et quidem speciosam forma, ut videbatur, cognovit. Tum illa, ad eum terrendum, in hominis turpissimi formam versa : « Et quid egisti ? »

t-elle, « nigaud, je t'ai joliment attrapé. —
 » Soit, » répondit l'autre, intrépide, « mais,
 » moi, *tibi culum maculavi.* »

CVIII

D'UN AVOCAT QUI AVAIT REÇU D'UN PLAIDEUR
 DES FIGUES ET DES PÊCHES

Nous blâmions l'ingratitude de ces gens qui sont si prompts à faire travailler les autres et si lents à reconnaître leurs services. Antonio Lusco, homme plein d'esprit et de finesse, prit alors la parole : « Vincenzo, l'un de mes amis, » dit-il, « Avocat d'un homme excessivement riche mais aussi avare, avait maintes fois plaidé pour lui dans ses procès et n'avait

inquit, « *equidem te, insulse, decepi.* » Tum ille :
 « — *Ut lubet,* » intrepidus inquit, « *et ego tibi*
 » *culum maculavi.* »

CVIII

DE ADVOCATO QUI FIGUS ET PERSICA AB UNO
 LITIGANTE ACCEPERAT

Humanissimus ac facetissimus vir Antonius Luscus, culpantibus nobis ingratitude eorum, qui ad fatigandos homines sunt prompti, ad promerendum remissi : « Vincentius, » inquit, « meus, qui Advocatus erat homini prædiviti, sed avaro, cum multoties illi in causis affuisset, neque quicquam tulisset præmii, tandem diffici-

jamais pu en tirer un denier. Survint une affaire difficile, dans laquelle son client le pria de le défendre; le jour de l'audience, il reçut de lui, en cadeau, des figues et des pêches. Il se rendit au Tribunal; là ses adversaires eurent beau entasser contre lui les arguments, il resta bouche close; à leurs attaques réitérées, il ne répondit pas un traître mot. Tout le monde s'étonnait, le client surtout, qui lui demanda ce que signifiait ce silence : — « Les figues et les pêches » que vous m'avez envoyées, » répondit-il, « m'ont si fort glacé les lèvres, que je ne puis » prononcer un seul mot. »

liori in causa qua sibi adesse ad eum defendendum rogarat, die ad tuendam causam præscripto (eo autem die cliens ficus et persica Advocato miserat) ad Tribunal accessit. Adversariis multa contra illum dicentibus, semper clauso ore tacuit, neque verbum ullum, quamvis lacessentibus illis, unquam protulit. Admirantibus singulis, cum cliens quidnam illud silentium sibi vellet percontaretur : — « Persica, » inquit, « et ficus quas » misisti ita os meum congelarunt, ut nequeam » verbum proferre. »

CIX

D'UN RUSÉ MÉDECIN

Un Médecin ignorant, mais très-fin, visitait des malades en compagnie d'un élève. Il leur tâtait le pouls (comme c'est l'usage) et, s'il s'apercevait que leur état avait empiré, il en rejetait sur eux la faute en leur reprochant d'avoir mangé des figues, une pomme ou quelque autre chose défendue. Comme les malades avouaient le plus souvent, le Médecin paraissait avoir le don de seconde vue, puisqu'il devinait si bien les écarts de régime de ses clients. Son élève, que cette perspicacité plongeait dans l'étonnement, finit par lui demander s'il reconnaissait cela aux battements particuliers du pouls, au toucher, ou

CIX

DE MEDICO IN VISITATIONE INFIRMORUM VERSUTO

Medicus indoctus, sed versutus, cum infirmos, adhibito discipulo, visitaret, tangens (ut moris est) pulsum, si quem graviorem solito sensisset, culpam in ægrotum conferebat, asserens eum ficus, aut pomum, aut quid aliud a se prohibitum comedisse. Quod cum sæpissime faterentur ægri, vir divinus videbatur, qui ita errores morbo laborantium animadverteret. Hoc admiratus persæpe discipulus rogavit Medicum, quonam modo, pulsus vel tactu, an alia quadam altiori disciplina

par quelque autre procédé plus savant. Le Médecin, désireux de récompenser sa déférence, daigna lui dévoiler le secret : « Quand » j'entre dans la chambre de mon malade, » dit-il, « je jette autour de moi un rapide coup » d'œil, et si je vois sur le plancher des restes » de fruit ou de n'importe quoi, par exemple » des écorces de châtaignes ou des pelures de » figues, des coquilles de noix, des trognons » de pommes, quoi que ce soit enfin, je sup- » pose que mon malade en a mangé, j'accuse » sa gourmandise d'avoir aggravé la maladie, » et j'écarte de moi toute responsabilité en » cas d'accident. »

Peu de temps après, l'élève s'étant mis, lui aussi, à exercer la Médecine, entreprit de faire à ses malades les mêmes reproches; il les accusait de s'être écartés de l'ordonnance,

perciperet? Tum ille pro ejus in se observantia hoc arcanum reseraturum pollicitus : « Cum » pervenio in cubiculum ægroti, » ait, « circum- » spicio in primis diligenter, si quid reliquiarum » aut fructus cujuspiam, aut alterius rei in pa- » vimento supersit; veluti si castaneæ, aut ficus » corticem, vel nucis testam, aut pomorum frusta, » aut aliud quippiam viderim, conjector infirmum » tale quid ex his comedissee, et sic ægrotum in- » continentia in morbis gravioribus incuso, ut » videar procul a culpa, si res deterius se habue- » rint. »

Haud multo post, discipulus, et ipse quoque, cura medendi suscepta, sæpius eodem malo ægros

d'avoir mangé ceci ou cela, selon qu'il pouvait conjecturer par les restes qu'il apercevait. Une fois, il fut appelé auprès d'un pauvre paysan, à qui il promit de rendre bien vite la santé, s'il observait exactement le régime. Après lui avoir prescrit certaine quantité de nourriture, il s'en alla et promit de revenir le lendemain. Lorsqu'il revint, le mal s'était beaucoup aggravé : trop ignorant et trop sot pour en trouver la cause, il jeta les yeux de tous côtés et ne vit de déchet d'aucune sorte. Il était bien embarrassé ; enfin, en regardant sous le lit, il y vit le bât d'un âne. Il se mit aussitôt à crier : « Enfin, je vois pourquoi vous » allez si mal ; vous avez fait un tel excès, que » je ne serais pas étonné de vous trouver » mort ; malade comme vous l'êtes, vous

culpabat, asserens edendi formulam ab se datam excessisse, et aliquid edisse, prout ex reliquiis conjectura assequi poterat. Semel ad rusticanum inopem hominem accessit, cui cum valetudinem pristinam se e vestigio restitutum promississet, si normam suam servaret, data nescio qua portione, abscessit, postridie reversurus. Cum rediisset, graviori morbo æger afflictabatur. Hic homo stultus ac rudis causam nesciens, cum huc atque illuc deflexisset oculos, nullasque ejusmodi reliquias vidisset, æstuans animo, tandem sub lectulo aselli clitellam conspexit. Tum clamare cœpit e vestigio tandem se percipere cur deterius se haberet æger : magnum excessum esse ab eo factum, quo mirabatur illum minime

» avez mangé un âne! » Le bât de l'âne lui indiquait qu'on avait dû faire cuire l'animal, comme un os révèle un plat de viande. Ce ridicule personnage, pris en flagrant délit de sottise, fit rire tout le monde à ses dépens.

CX

DE DEUX PERSONNES QUI PLAIDENT UNE AFFAIRE
D'ARGENT

Il y a, sur le territoire de Bologne, une ville qui s'appelle Medicina. On y envoya comme Podestat (c'est le titre officiel) un homme grossier et ignorant, devant lequel vinrent deux plaideurs qui avaient à débattre des intérêts d'argent. Le premier, se disant créancier, prétendait que l'autre lui devait de

mortuum esse; asinum quippe ægrum comedisse asserebat, existimans sellam decocti asini, velut os carnis reliquias videri. In stultitia sua deprehensus homo ridiculus multos ad risum excitavit.

CX

DE DUOBUS IN RE PECUNIARIA LITIGANTIBUS

Oppidum est Bononiensium nomine Medicina. Eo missus est *Potestas* (ut aiunt) homo rudis, atque imprudens; ad quem cum duo litigantes de re pecuniaria accessissent, ac prior qui creditorem se dicebat sibi pecuniam certis ex causis deberi dixisset, versus in debitorem *Potestas* :

l'argent et que cette dette était certaine. Le Podestat se tourna vers le débiteur : « Tu » agis bien mal, » lui dit-il, « en ne payant » pas ce que tu dois. » Celui-ci déclara qu'il ne devait rien, qu'il s'était complètement libéré; aussitôt, le Magistrat, s'adressant au créancier, lui reprocha de réclamer ce qui ne lui était pas dû. Le créancier affirma de nouveau la dette et en expliqua les motifs : le Magistrat s'emporta plus fort contre le débiteur, et lui reprocha de nier une chose si évidente. Celui-ci donna toutes sortes de raisons pour prouver qu'il avait payé; le Podestat tança vertement son adversaire d'oser réclamer le payement d'une dette éteinte. Après avoir ainsi réprimandé alternativement tantôt l'un et tantôt l'autre, ce juge imbécile s'écria : « Les deux parties ont gagné et perdu; » elles peuvent se retirer ! » et il leva la séance

« Male habes, » ait, « cum non huic debitum red- » dis. » Cum negaret alter quicquam debere, cum jam illi satisfactum esset, creditorem statim increpavit, qui peteret quod non deberetur. Illo rursus causam suam tuente, ac debiti rationem afferente, debitorem acrius iterum increpavit qui rem tam manifestam negaret. At eo, aliis rationibus in medium deductis, cur solutus esset debito, Potestas quoque creditorem objurgavit, qui peteret rem solutam. Ita, cum sæpius se ad utriusque verba vertisset vir ridiculus: « Utraque » pars, » inquit, « est victrix, et victa; « quo » licet, abeat. » Ita conventum re indiscussa

sans rien décider. Cette histoire fut racontée entre amis un jour que l'on reprochait à un personnage, bien connu de nous, de changer souvent d'avis sur le même sujet.

CXI

D'UN MÉDECIN IGNORANT QUI, A L'EXAMEN DE L'URINE
D'UNE FEMME, JUGEA QU'IL LUI FALLAIT FAIRE
L'AMOUR

Une femme de chez nous, nommée Giovanna, et que j'ai connue, était souffrante. Un Médecin aussi avisé que peu savant, appelé auprès d'elle pour la soigner, demanda, comme c'est l'usage, qu'on lui mît de côté l'urine. On chargea de ce soin une jeune fille encore pucelle, qui n'y pensa plus et montra au Médecin sa propre urine au lieu de celle

permisit. Hoc recitatum est inter socios, cum quidam nobis notus sæpius in eadem re sententiam mutaret.

CXI

DE MEDICO INDOCTO QUI URINÆ GRATIA INDICAVIT
MULIEREM COITU INDIGERE

Ægrotabat apud nos mulier, quam novi, Joanna nomine. Accedens scitulus et indoctus Medicus, ut morbum curaret, urinam (cujus servandæ cura adolescenti filiæ innuptæ demandata erat, ut moris est), postulavit. Hæc autem oblita suam pro ægræ urina medico ostendit. Statim mulierem indigere

de la malade. Le Médecin s'écria aussitôt : « Cette femme a besoin de faire l'amour. » L'ordonnance fut rapportée au mari qui, après s'être copieusement garni l'estomac à souper, vint se coucher près de sa femme. Celle-ci, à qui sa faiblesse rendait la chose très-pénible, et qui ignorait la prescription du Médecin, surprise par l'étrangeté du fait, criait à chaque instant : « Que fais-tu, mon ami, tu vas me » tuer.—Tais-toi, » répliqua le mari, « le Mé- » decin a dit que c'était le meilleur moyen de » te guérir ; tu vas être délivrée, rendue à la » santé. » Et il ne se trompait pas ; il opéra quatre fois et le lendemain la fièvre avait disparu. Ainsi la fraude dont ce Médecin avait été victime fut cause de la guérison.

coitu Medicus affirmavit. Cum id viro nuntiatum extitisset, curato in cœna opipare stomacho, cum uxore concubuit. Illa, cum hoc sibi ex debilitate molestissimum esset (ignara enim Medici consilii erat), clamaretque sæpius ob rei novitatem, « Quid agis, mi vir ? Me quidem occidis. — Tace, » vir inquit, « hæc optima est, ex Medici sententia, » ad te curandum medela ; nam isto quidem » pacto liberaberis, et restituetur valetudo. » Neque eum fefellit opinio. Nam cum quater eam subagitasset, postero die omnis febris abscessit. Ita Medici deceptio causam præbuit sanitatis.

CXII

D'UN MARI QUI FIT L'AMOUR A SA FEMME MALADE
ET LUI RENDIT LA SANTÉ

« Semblable aventure est arrivée à Valence à l'un de mes compatriotes, » dit quelqu'un pendant qu'on y était. « Une toute jeune fille avait épousé un très-jeune Notaire; peu de temps après avoir été menée chez son mari, elle tomba gravement malade, et tout le monde crut qu'elle allait mourir. Les Médecins l'avaient condamnée, et la pauvre jeune femme, sans voix, les yeux clos, inanimée, ressemblait à une morte. Le mari se désolait de se voir enlever si tôt une femme qu'il avait eu à peine le temps de posséder et qu'il aimait passion-

CXII

DE VIRO QUI UXOREM ÆGROTAM COGNOVIT,
ET POSTEA CONVALUIT

Item similem in oppido Valentisæ quidam accidisse contribuli suo inter jocandum recitavit. Ait adolescentulam nuptam Notario admodum juveni, quæ, non multo postquam ad virum ierat, gravi morbo ægrotare cœpit, adeo ut omnes morituram existimarent: nam et Medici sanitatem desperaverant, et mulier adolescentula amissa loquela, clausis oculis, intercluso spiritu, mortua videbatur. Dolebat vir tam cito eripi uxorem sibi, quam raro cognoverat, et eam, ut æquum erat,

nément, comme c'est tout naturel. Il résolut donc de lui faire l'amour encore une fois, avant qu'elle n'expirât, et, après avoir éloigné tout le monde, en prétextant je ne sais quoi de secret, il opéra. Aussitôt la femme, comme si son mari lui avait infusé dans le corps une vie nouvelle, commença à reprendre ses esprits; elle entr'ouvrit les yeux, la parole lui revint et elle appela son mari d'une voix douce. Le mari, tout joyeux, lui demanda ce qu'elle voulait : elle demanda à boire. Peu après, on lui donna à manger et elle se rétablit. L'exercice du droit marital avait amené ce résultat. » D'où il faut conclure que ce remède est souverain pour les maladies des femmes.

summe amabat. Decrevit ergo cum uxore, antequam ea expiraret, coire. Semotis omnibus (cum nescio quid se acturum secreto dixisset), uxorem cognovit. Illa e vestigio, tanquam vir novam vitam in corpus ejus indidisset, cœpit spiritum ducere, atque oculis subapertis, post paululum loqui, et submissa voce virum appellare. Qui cum lætus rogasset, numquid vellet, potum petivit, quo, atque deinceps cibo dato convaluit. Cujus causam prestiterat matrimonii usus. Exemplo igitur arguitur morbis mulierum eam rem plurimum conferre.

CXIII

D'UN HOMME ILLETTRÉ QUI DEMANDA A L'ARCHEVÊQUE
DE MILAN LA DIGNITÉ D'ARCHIPRÊTRE

Nous nous plaignions parfois du malheur des temps, pour ne pas dire de l'insuffisance des hommes qui occupent les premières dignités de l'Église; on laisse de côté les gens de savoir et de mérite, et ce sont les ignorants, les gens sans valeur qui obtiennent les places les plus élevées. « Ce n'est pas plus spécialement le cas des Souverains Pontifes », dit là-dessus Antonio Lusco, « que celui des autres Princes; nous les voyons tous prendre en extrême affection les sots et les drôles, et ne faire aucun cas des hommes les plus recom-

CXIII

DE HOMINE NON LITTERATO QUI DIGNITATEM QUAMDAM
ARCHIPRESBYTERATUS AB ARCHIEPISCOPO MEDIOLANENSI
POSTULAVIT

Querebatur aliquando de conditione temporum, ne dicam hominum, qui in Ecclesia Principatum tenent; nam, posthabitis doctis ac prudentibus viris, indocti et nullius pretii homines extolluntur. Tum Antonius Lusco: « Non est, » inquit, « magis Pontificum quam cæterorum Principum culpa, apud quos fatuos et ridiculos homines in deliciis haberi, doctrina vero excellentes rejici videmus. Erat olim, » ait, « apud

mandables. Il y avait autrefois », ajouta-t-il, « chez Cane, l'ancien Seigneur de Vérone, un bon vivant appelé Nobili, absolument dépourvu d'éducation et de savoir, mais que ses propos plaisants rendaient agréable à Cane ; pour cette raison, comme il était clerc, il avait reçu de lui divers bénéfices. Un jour que le Prince envoyait à l'ancien Archevêque, gouverneur de la ville de Milan, une Ambassade composée de grands personnages, Nobili se joignit à eux. Leur mission remplie, lorsque les Ambassadeurs voulurent se retirer, Nobili, qui avait fait rire l'Archevêque en lui débitant des sottises, obtint de lui la permission de demander ce qu'il voudrait. Il demanda alors une très-importante charge d'Archiprêtre. L'Archevêque ne put s'empêcher de rire de cette sotte prétention : « Vois donc un peu ce

priscum illum Canem Principem Veronensem per jucundus homo, nomine Nobilis, rudis atque indoctus, sed facetiarum gratia acceptissimus Cane, et ob eam rem ab eo (erat enim clericus), pluribus ecclesiis donatus. Hic, cum Oratores, viri excellentes, ad Archiepiscopum Mediolanensem antiquiorem illum qui civitati imperabat a Principe mitterentur, se in eorum societatem contulit. Expositis mandatis, Oratores cum reverti vellent, Nobilisque, ut erat homo confabulator, risum Archiepiscopo movisset, potestatem fecit, si quid ab se vellet petere. Archipresbyteratum quemdam magnæ dignitatis sibi dari Nobilis postulavit. Tum ridens Archiepiscopus hominis stul-

» que tu demandes », lui dit-il; « c'est charge » trop lourde pour tes épaules, car tu es ab- » solument illettré et ignorant. — C'est vrai », répondit aussitôt Nobili avec effronterie, « mais je fais comme chez nous. A Vérone, » ce ne sont pas les gens lettrés qui obtien- » nent des bénéfices; on ne les donne qu'aux » ignorants et aux imbéciles. » — Nous trou- vâmes plaisante la réponse de cet homme qui, parce qu'on agissait sottement à Vérone, prétendait qu'il dût en être de même partout.

CXIV

D'UNE COURTISANE QUI SE PLAIGNAIT DU MAUVAIS
TOUR D'UN BARBIER

Il y a à Florence des magistrats qu'on ap-

titiam : « Vide quid petis, » inquit; « major est » hæc res quam vires tuæ ferre possint: homo » enim es inscius litterarum, et apprime indo- » ctus. » Atqui, statim et confidenter respondit Nobilis: « — More quidem patrio id facio. Nam » Veronæ nulla litteratis viris, sed indoctis et » insciis beneficia conferunt. » — Risimus facete hominis dictum, qui, quod Veronæ stulte fiebat, et alibi fieri debere arbitrabatur.

CXIV

DE MERETRICE CONQUERENTE DE TONSORIS MALEFICIO

Magistratus est Florentiæ, quem Officiales ho-

pelle *Préposés aux bonnes mœurs*. Leur principale fonction est de rendre la justice aux courtisanes, et de veiller à ce qu'elles puissent exercer leur métier dans toute la ville sans être molestées. Une fille de joie vint un jour les trouver et se plaindre de l'outrage et du tort que lui avait fait un barbier : elle l'avait mandé, au bain, pour se faire raser par en bas, et il lui avait si bien entamé les chairs avec son rasoir, qu'elle n'avait pu, de plusieurs jours, recevoir qui que ce fût. Elle l'accusait donc de lui avoir porté un sérieux préjudice, et demandait qu'on lui tint compte du gain qu'il lui avait fait perdre.

Quelle doit être la sentence ?

nestatis vocant : horum præcipua cura est in jure meretricibus dicendo, curandoque ut in omni civitate absque molestia esse possint. Accessit ad eos semel meretrix, questa injuriam damnumque a tonsore illatum, qui in balneum accersitus ab ea ut partes inferiores raderet, rasorio ita cunni partem incidit, ut pluribus diebus homines admittere nequisset, ex quo damni infecti illum accusabat, amissi lucri restitutionem petens.

Quæritur quæ sit futura sententia ?

CXV

D'UN RELIGIEUX AUQUEL UNE VEUVE
SE CONFESSAIT

Un Religieux, de ceux qu'on dit vivre dans l'Observance, recevait, à Florence, la confession d'une fort jolie veuve. Tout en parlant, elle se pressait contre lui et, pour pouvoir parler tout bas, approchait de plus en plus son visage. Il advint que ce souffle juvénile réchauffa le Moine; certain monsieur, qui avait la tête basse, commença à la relever et lui causa un vrai supplice. Torturé par l'aiguillon de la chair, et se démenant comme un diable, il fit signe à la jeune femme de se retirer : « Infligez-moi donc une pénitence, » lui dit-elle. « — Une pénitence! » s'écria le

CXV

DE RELIGIOSO CUI VIDUA CONFITEBATUR

Audiebat Religiosus ex his qui vivere in Observantia dicuntur, viduam formosam Florentiæ peccata sua confitentem. Cum mulier inter loquendum viro hæreret, et faciem suam, ut secretius loqueretur, propius admoveret, anhelitus autem juvenilis virum concalefecisset, cœpit tandem qui jacebat caput erigere, adeo ut paulo hominem torqueret. Cum ille molestia carnis oscitans, et se contorquens, cuperet mulierem abire, illa vero sibi pœnitentiam injungi peteret :

pauvre homme; « c'est vous qui me la faites faire! »

CXVI

D'UN HOMME QUI FAIT SEMBLANT D'ÊTRE MORT
DEVANT SA FEMME

A Montevarchio, bourg qui n'est pas loin d'ici, un jardinier de ma connaissance, revenant des champs en l'absence de sa jeune femme qui était allée laver du linge, eut la curiosité de savoir ce qu'elle dirait et ce qu'elle ferait s'il était mort; il s'allongea donc par terre dans la cour, sur le dos, dans la position d'un cadavre. La jeune femme revenant à la maison chargée de linge, et voyant son mari mort, à ce qu'il semblait, hésita un instant si

« — Pœnitentiam! » inquit ille, « indidisti tu »
» mihi. »

CXVI

DE VIRO QUI SUÆ UXORI MORTUUM SE OSTENDIT

In Montevarchio oppido nobis propinquo, hortulanus mihi notus cum semel, uxore juvene, quæ pannos lotum ierat, absente, ex horto domum revertisset, cupiens quid mulier, se mortuo, dictura, et quemadmodum se habitura esset audire, se in aula ad terram mortuo similis resupinus prostravit. Uxor, cum domum onerata lintheis venisset, invento mortuo, prout credebat, marito, dubitans hærebat animo, statimne viri

elle le pleurerait tout de suite ou si elle commencerait par manger : elle était encore à jeun, midi sonné. La faim la talonnait, elle se décida à prendre son repas, et ayant fait griller un morceau de lard sur des charbons, elle le mangea à la hâte, sans boire, pour aller plus vite. Elle eut grand' soif alors, d'autant que la viande était salée, prit la cruche et descendit l'escalier pour aller tirer du vin à la cave. Comme elle remontait, survint tout à coup une voisine qui venait chercher du feu; aussitôt la femme, laissant tomber la cruche, en dépit de sa soif, se mit à jeter des cris comme si son mari venait, à l'instant, de rendre l'âme, et à déplorer son trépas, à grands flots de paroles. A ses gémissements et à ses sanglots, accourut tout le voisinage, hommes et femmes, surpris d'une mort si

mortem lamentaretur, an prius (jejuna enim meridiem usque permanserat) comederet. Fame urgente, cibum capere decrevit, et frusto succidiæ super prunas imposito perpropere comedit, nihil præ festinatione potans. Cum sitiret nimium propter carnes salitas, sumpto urceolo, scalas cœpit descendere, ut vinum ex cellario hauriret. Superveniens ex improvise vicina, ignis petendi gratia, cum subito scalas ascendisset, statim mulier, abjecto urceolo, sitibunda, veluti tunc repente vir exhalasset animam, exclamare cœpit, et mortem ejus multis verbis plangere. Supervenere ad ululatum ploratumque vicinia omnis, viri ac mulieres, ob mortem tam repentinam. Jacebat

soudaine. L'homme, en effet, était là gisant, les yeux fermés, et il retenait si bien sa respiration, qu'il paraissait réellement mort. Enfin, quand il trouva que la plaisanterie avait assez duré, au milieu des hurlements de sa femme, qui ne cessait de s'écrier : « Mon » pauvre homme! que faire maintenant? — » Rien de bon, ma chère femme », dit-il en ouvrant les yeux, « si tu ne vas pas tout de » suite boire. » Tous les assistants passèrent des larmes aux éclats de rire, surtout lorsqu'on apprit l'histoire et pourquoi la femme avait soif.

CXVII

D'UNE JEUNE NIAISE DE BOLOGNE

Une jeune femme de Bologne, nouvellement mariée, se plaignait à une très-respecta-

enim vir, atque ita spiritum continebat clausis oculis, ut omnino expirasse videretur. Tandem cum visum ei esset satis ludorum dedisse, vociferante muliere, ac sæpius dicente: « Mi vir, » quomodo nunc faciam? » Ille, apertis oculis: « — Male, » inquit, « uxor mea, nisi e vestigio » potum vadas. » Ex lacrymis ad risum omnes conversi sunt, audita præsertim fabula et causa sitis.

CXVII

DE BONONIENSI ADOLESCENTULA SIMPLICI

Adolescentula Bononiensis, noviter nupta, que-

ble Dame, ma voisine, de ce que son mari la battait, fort et souvent. Cette Dame lui demanda pourquoi : — « C'est, » répondit-elle, « parce qu'il ne peut pas souffrir que je » reste immobile comme une souche quand » il use des droits du mariage. — Mais pour- » quoi, » répliqua la Dame, « ne faites-vous pas » au lit ce que vous demande votre mari ? » pourquoi n'obéissez-vous pas à sa volonté ? » — Parce que je ne sais pas comment cela se » fait, Madame, » dit l'innocente ; « personne » ne m'a jamais montré comment il faut s'y » prendre : si je le savais, je ne me laisserais » pas rouer de coups par mon mari. » Admirable simplicité de cette enfant, qui ne savait pas ce que la nature même se charge d'apprendre à toutes les femelles. J'ai, plus tard, raconté pour rire cette histoire à ma femme.

rebatur apud honestissimam matronam mihi vicinam, se acriter nimium ac persæpe a viro vapulare. Quærente quamobrem matrona, respondit virum ægre ferre eam, dum matrimonio uteretur, immobilem, in modum trunci, permanere : — « Cur non, » inquit illa, « viro obsequeris in lecto, et voluntari pares ? » Tum illa : — « Nescio, Domina, quomodo id fiat, » ait. « Nunquam enim aliquis me docuit, quomodo » id agendum esset : nam si id scirem, non pariter me verberibus a viro cædi. » Simplicitas mira puellæ, quæ, etiam quæ natura percipiuntur a fœminis ignoraret. Hoc uxori postea per jocum recitavi.

CXVIII

RÉPONSE D'UN CONFESSEUR A BARNABÒ
A PROPOS D'UNE FEMME

Barnabò, Prince de Milan, aimait fort les femmes. Un jour que, seul dans son jardin, loin de tout regard indiscret, il caressait un peu vivement une femme dont il était épris, survint à l'improviste un Religieux, son Confesseur, devant qui s'ouvraient toutes les portes du Palais, grace à sa haute réputation de sagesse et de sainteté. Le Prince rougit, et se fâcha d'abord de l'arrivée inopinée du Confesseur ; puis, s'étant un peu remis, et espérant provoquer une réponse qui lui donnerait prise contre l'importun : « Que feriez-

CXVIII

RESPONSIO CONFESSORIS AD BERNABOVEM PRINCIPEM
DE MULIERE FACTA

Bernabos, Princeps Mediolani, fuit admodum mulierosus. Is cum aliquando solus in horto, semotis arbitris, cum muliere quam amabat lascivus jocaretur, supervenit de improvise Religiosus quidam, Confessor ejus, cui propter sapientiam et auctoritatem semper ad principem patebant fores. Erubuit simul et indignatus est Princeps de insperato Confessoris adventu, pauloque commotior, ut eum in responso caperet : « Quid, » inquit, « ageres, si tu quoque cum ejus-

» vous, » lui dit-il, « si vous teniez au lit une
 » aussi jolie femme ? — Ce que je devrais faire,
 » je le sais bien, » répondit le Religieux, « mais
 » ce que je ferais, je ne le sais trop. » Cette
 réponse calma le courroux du Prince, l'autre
 avouant qu'il était homme, lui aussi, et sujet
 à faillir.

CXIX

D'UN SERVITEUR OUBLIEUX QU'ON CHARGE
 D'UN POIDS CONSIDÉRABLE

Roberto, de la famille des Albizzi, homme
 aussi bienveillant qu'instruit, avait un domes-
 tique niais, oublieux, lourd d'esprit, qu'il gar-
 dait chez lui plutôt par humanité que pour les
 services qu'il en tirait. Il lui donna un jour
 une commission pour un de ses amis, nommé

» modi muliere in lecto esses ? » At ille : — « Quid
 » me deceret, » ait, « scio, quid vero facturus es-
 » sem nescio. » Hoc responso iram Principis flexit,
 cum se quoque hominem esse et labi posse fate-
 retur.

CXIX

DE SERVO OBLIVIOSO EX PONDERE DEFATIGATO

Robertus ex Albiciorum familia, vir doctus et
 perhumanus, habebat famulum quemdam insul-
 sum, obliviosum, et ingenio tardo, quem ille ma-
 gis humanitatis quam utilitatis causa domi nu-
 triebat. Hunc aliquando cum certis mandatis misit

Dego, qui habitait près du pont de la Trinité. Lorsqu'il y fut arrivé : « Qu'y a-t-il de nouveau ? » lui demanda Dego. Le valet avait oublié la commission de son maître et cherchait ce qu'il avait à dire, tout absorbé, l'air stupide. Dego voyant que notre homme se taisait, et le connaissant bien : — « Je sais, » dit-il, « ce que tu viens chercher ; » et il lui montra un énorme mortier de pierre. « Prends-le ; » ajouta-t-il, « et porte-le au plus tôt à ton maître, qui le demande. » Roberto, voyant de loin venir son domestique, le mortier sur les épaules, comprit que son ami avait voulu le punir de son manque de mémoire, et quand le valet fut assez près : « Que le diable t'emporte, nigaud ! » lui dit-il ; « tu n'as pas compris ce que je t'ai dit, » Retourne-t'en tout de suite ; ce n'est pas

ad amicum suum, Degum nomine, qui habitabat præpe Trinitatis pontem ; ad quem cum accessisset, rogatus, quidnam a patrono afferret novi, ille oblitus patroni verborum, veluti stupidus ac cogitabundus, quid diceret hæsitabat. Conspecta hominis, quem probe noverat, taciturnitate, statim : — « Scio, » inquit, « quid velis, » et ostenso pergrandi lapideo mortario : « Cape hoc, » ait, « et ad patronum tuum, nam id postulat, quam primum ferás. » Hunc Robertus mortarium humeris ferentem a longe cum aspexisset, cogitans quod erat id ad puniendam famuli oblivionem factum, cum appropinquasset : « Malum tibi, insulse ; » ait « qui non recte verba mea

» un mortier si grand qu'il me faut, apporte-
 » m'en un plus petit. » Le pauvre diable, cou-
 vert de sueur et pliant sous le faix, avoua
 qu'il s'était mépris, retourna chez Dego et fit
 un troisième voyage pour rapporter un autre
 mortier. Ainsi fut punie sa sottise.

CXX

D'UN HOMME QUI VEUT DÉPENSER MILLE FLORINS
 POUR SE FAIRE CONNAÎTRE, ET LA RÉPONSE QU'ON
 LUI FAIT

Un Florentin, de nos compatriotes, jeune
 homme de peu de cervelle, disait à un de ses
 amis qu'il voulait dépenser mille florins pour
 courir le monde et se faire connaître. L'autre,

» percepisti. Redi e vestigio, nam tam grande
 » nolo, et minisculum porta. » Ille sudans ac pon-
 dere fessus, cum se errasse fateretur, ad amicum
 reversus, aliud quoddam tertio reportavit. Hoc
 pacto insulitas hominis est mulcata.

CXX

DE HOMINE QUI MILLE FLORENOS VULT EXPENDERE UT
 COGNOSCATUR, ET RESPONSIO IN EUM FACTA

Quidam e nostris Florentinis adolescens, haud
 magni consilii, amico narravit peragrando orbis
 cupiditate se mille florenos velle expendere, ut
 quanti esset nosceretur. Tum alter, cui probe

qui savait son homme sur le bout du doigt, lui répondit : — « Dépenses-en plutôt deux » mille pour ne pas être connu. »

notus erat : — « Satius est, » inquit, « duo millia » expendas, ut des operam ne cognoscaris. »

FIN

DU TOME PREMIER



TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME PREMIER

	<i>Pages</i>
AVERTISSEMENT.	v
VIE DE POGGE	xv
MÉMOIRE SUR LES OUVRAGES DE POGGE.	xxvi
PRÉFACE DE L'AUTEUR. — Avis aux envieux de ne pas reprendre, dans ces Facéties, le laisser-aller du style.	
I. D'un pauvre matelot de Gaète	7
II. D'un Médecin qui soignait les fous.	10
III. De Bonaccio de' Guasci, qui se levait si tard	14
IV. D'un Juif converti au Christianisme.	16
V. D'un imbécile qui croyait que sa femme avait <i>duos cunnos</i>	18
VI. D'une veuve qui se livra par luxure à un pauvre.	31
VII. D'un prélat à cheval.	24
VIII. Bon mot de Zuccharo.	25
IX. D'un Podestat.	26
X. D'une femme qui trompa son mari.	28
XI. D'un Prêtre qui ignorait le jour de la fête des Rameaux	30
XII. De paysans chargés par leurs concitoyens d'acheter un Christ, et auxquels on demande s'ils le veulent mort ou vif.	32
XIII. Mot d'un cuisinier à l'illustrissime Duc de Milan	33

	<i>Pages</i>
XIV. Mot du même cuisinier au même illustre Prince	35
XV. Requête du même cuisinier au susdit Prince	36
XVI. De Giannozzo Visconti	37
XVII. D'un tailleur de Visconti, par manière de comparaison	39
XVIII. Plainte portée à Facino Cane, au sujet d'un vol	42
XIX. Exhortations d'un Cardinal aux soldats du Pape	43
XX. Réponse à un Patriarche	44
XXI. Du Pape Urbain VI	45
XXII. D'un Prêtre qui, au lieu d'ornements sacerdotaux, apporte des chapons à son Évêque	46
XXIII. D'un de mes amis qui se voyait avec peine préférer bien des gens au-dessous de lui par leur science et leur vertu	48
XXIV. D'une femme folle	49
XXV. D'une femme qui se tenait sur la rive du Pô	51
XXVI. De l'Abbé de Septimo	52
XXVII. La sœur d'un citoyen de Constance devient grosse	53
XXVIII. Mot de l'Empereur Sigismond	54
XXIX. Propos de Lorenzo, Prêtre Romain	55
XXX. Conversation de Niccolo d'Anagni	56
XXXI. D'un prodige	57
XXXII. Autre prodige raconté par Hugues de Sienne	59
XXXIII. Autre prodige	59
XXXIV. Autre prodige	60
XXXV. Mot plaisant d'un farceur sur le Pape Boniface	62
XXXVI. D'un Prêtre qui donna la sépulture à un petit chien	64
XXXVII. D'un Seigneur qui accusa injustement un homme riche	66

Pages

XXXVIII. D'un Religieux qui prononça une courte harangue.	68
XXXIX. Plaisant conseil de Minaccio à un paysan	69
XL. Réponse du même Minaccio.	70
XLI. D'un pauvre borgne qui allait acheter du froment.	73
XLII. Histoire d'un homme qui demanda pardon à sa femme pendant qu'elle était malade	73
XLIII. D'une jeune femme qui accusa son mari d'être petitement monté.	74
XLIV. D'un Prédicateur qui aimait mieux avoir à faire à dix pucelles qu'à une femme mariée	78
XLV. De Paolo qui excita à la luxure plusieurs qui n'y pensaient pas.	79
XLVI. D'un Confesseur.	80
XLVII. Plaisante réponse d'une femme.	81
XLVIII. D'un Moine mendiant qui pendant la guerre parla de paix à Bernardo.	82
XLIX. Histoire de François Phillephe.	83
L. Histoire d'un bateleur, racontée par le Cardinal de Bordeaux.	85
LI. Réponse de Ridolfo à Barnabò.	87
LII. Autre réponse plaisante de Ridolfo.	89
LIII. Comment Ridolfo fut représenté par les Florentins sous la figure d'un traître.	90
LIV. De quelqu'un qui blessa Ridolfo en tirant de l'arc.	91
LV. Histoire de Mancini.	93
LVI. D'un homme qui mit sa charrue sur son épaule.	94
LVII. Ingénieuse réponse de Dante, poète Florentin.	95
LVIII. Plaisante réponse du même poète.	96
LIX. D'une femme qui s'obstinait à appeler son mari pouilleux.	97
LX. D'un homme qui cherchait sa femme noyée dans la rivière.	99

	<i>Pages</i>
LXI. D'un roturier qui voulait se faire anoblir	100
LXII. De Guglielmo qui avait un bel appareil Priapique	101
LXIII. Réponse d'une femme de Pise.	103
LXIV. Mot d'une matrone qui vit à la fenêtre les vêtements d'une femme débauchée	104
LXV. Un bon avis	105
LXVI. Mot d'un habitant de Pérouse à sa femme.	106
LXVII. Propos plaisant d'un jeune homme.	108
LXVIII. D'un imbécile qui prit pour lui-même quelqu'un qui imitait sa voix.	109
LXIX. D'un paysan qui portait une oie à vendre	110
LXX. D'un avare qui but de l'urine.	113
LXXI. D'un berger qui fit une confession incomplète	113
LXXII. D'un joueur mis en prison pour avoir joué.	116
LXXIII. Remontrance d'un père à son fils qui s'enivrait.	117
LXXIV. D'un jeune homme de Pérouse.	118
LXXV. Du Duc d'Anjou qui montra à Ridolfo un riche trésor	119
LXXVI. Du même Ridolfo.	121
LXXVII. Mot plaisant d'un habitant de Pérouse.	122
LXXVIII. Dispute de deux femmes galantes à propos d'une pièce de toile.	123
LXXIX. Le Coq et le Renard.	125
LXXX. Plaisant propos.	127
LXXXI. Discussion entre un Florentin et un Vénitien.	128
LXXXII. Comparaison d'Antonio Lusco	130
LXXXIII. D'un chanteur qui annonça qu'il déclarerait la <i>Mort d'Hector</i>	132
LXXXIV. D'une femme qui fit croire à son mari qu'elle était à moitié morte.	133
LXXXV. Bonne plaisanterie d'un Chevalier Florentin.	134

Pages

LXXXVI. D'un Chevalier qui avait une femme acariâtre.	136
LXXXVII. D'un empirique qui soignait les ânes.	137
LXXXVIII. Comment Pietro de Eghis disait que s'achètent les places.	139
LXXXIX. D'un Médecin.	140
XC. Plaisanterie sur un Vénitien qui ne reconnaissait pas son cheval.	141
XCI. Bon mot de Carlo de Bologne.	143
XCII. D'un usurier qui cessa de faire l'usure de crainte de perdre ce qu'il avait acquis.	145
XCIII. D'une vieille fille de joie qui mendiait.	146
XCIV. D'un Docteur et d'un ignorant.	147
XCV. Mot de l'Évêque d'Aléth.	148
XCVI. Mot plaisant d'un Abbé.	149
XCVII. Mot plaisant.	150
XCVIII. Merveilles racontées par mon copiste.	150
XCIX. Merveilleuse punition du mépris des Saints.	152
C. Plaisante histoire d'un vieillard qui porta son âne.	154
CI. Jusqu'où peut aller l'ignorance d'un homme.	158
CII. Autre balourdise.	159
CIII. D'un vieillard à longue barbe.	160
CIV. Sottise d'un Notaire, racontée par Carlo de Bologne.	162
CV. D'un Docteur Florentin envoyé à une Reine et qui lui demanda de coucher avec elle.	164
CVI. D'un homme qui connut le Diable sous la forme d'une femme.	166
CVII. Autre histoire contée par Angelotto.	168
CVIII. D'un Avocat qui avait reçu d'un plaideur des figues et des pêches.	169
CIX. D'un rusé Médecin.	171
CX. De deux personnes qui plaident une affaire d'argent.	174

	<i>Pages</i>
CXI. D'un Médecin ignorant qui, à l'examen de l'urine d'une femme, jugea qu'il lui fallait faire l'amour.	176
CXII. D'un mari qui fit l'amour à sa femme malade et lui rendit la santé.	178
CXIII. D'un homme illettré qui demanda à l'Archevêque de Milan la dignité d'Archiprêtre.	180
CXIV. D'une courtisane qui se plaignait du mauvais tour d'un barbier.	182
CXV. D'un Religieux auquel une veuve se confessait.	184
CXVI. D'un homme qui fait semblant d'être mort devant sa femme.	185
CXVII. D'une jeune niaise de Bologne.	187
CXVIII. Réponse d'un Confesseur à Barnabé à propos d'une femme.	189
CXIX. D'un serviteur oublieux qu'on charge d'un poids considérable.	190
CXX. D'un homme qui veut dépenser mille florins pour se faire connaître, et la réponse qu'on lui fait.	192



ERRATA

Page 105, ligne 5, au lieu de : au besoin, lisez : en Carnaval.

Page 178, ligne 19, au lieu de : Item, lisez : Rem.

